ALBERT LEENHARDT

QUELQUES BELLES RÉSIDENCES DES ENVIRONS DE MONTPELLIER

(IIe SÉRIE)

Avec héliogravures et carte

Préface de M. de DAINVILLE

BELLEGARDE
SADAG DE FRANCE
MCMXXXII

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/quelquesbellesre02leen

QUELQUES BELLES RÉSIDENCES
DES ENVIRONS DE
MONTPELLIER

JUSTIFICATION DU TIRAGE

—

Le tirage de ce volume a été limité à cinq cents exemplaires
sur papier Japon de luxe,
tous numérotés.

N° 282

ALBERT LEENHARDT

QUELQUES BELLES RÉSIDENCES DES ENVIRONS DE MONTPELLIER

(IIe SÉRIE)

Avec héliogravures et carte

Préface de M. de DAINVILLE

BELLEGARDE
SADAG DE FRANCE
MCMXXXII

« *A tous ceux, morts ou vivants, qui ont écrit sur Montpellier et constitué cette chaîne à laquelle nous nous efforçons d'ajouter encore un maillon.* »

PRÉFACE

Le public avare de son temps ne lit plus les préfaces, disait déjà Nodier; je ne crois pas que cet état spirituel ait changé, et c'est ce qui m'a fait accepter un honneur que je ne dois pas à mon mérite mais à une erreur de l'amitié.

Ce livre a-t-il d'ailleurs besoin d'être présenté ? Son auteur n'est pas un inconnu pour ceux qu'émeuvent encore le charme de ces belles résidences d'autrefois dans lesquelles il nous a déjà fait pénétrer en de si intéressantes visites. Et c'est vraiment un réconfort que de constater par le succès de ses études le nombre de gens que leur culture et leur goût mettent encore à même d'apprécier cette beauté du passé. Depuis la guerre, tant d'esprits médiocres ou paresseux, tant d'intelligences trop vite écloses sont la victime des brumes venues de l'étranger qui obscurcissent par grandes vagues les clairs principes de la civilisation française!

Amoureux de la mesure et du réalisme élégant qui a dirigé notre art depuis des siècles, nous avons pourtant subi le cubisme et les gratte-ciel, importés chez nous par des peuples encore sauvages sous le vernis d'une éducation de surface.

Aussi en faisant mieux connaître ces demeures, qui se dissimulent avec l'effacement de la politesse dans l'ombre des frondaisons, M. Leenhardt a écrit non seulement un beau livre, mais encore un bon livre. Que la leçon du passé nous garde des égarements futurs!

Malgré une origine parfois lointaine, les résidences dans lesquelles va nous conduire M. Leenhardt ont été tellement remaniées, tellement reconstruites, qu'on y chercherait vainement une salle où évoquer leurs anciens maîtres, du temps où la soie des bliauds frôlait l'acier des hauberts. Leurs bâtiments ont été élevés pour la plupart au XVIIe ou au XVIIIe siècle et toutes portent les dernières livrées de la monarchie.

Il ne faut point chercher à cette époque un style languedocien. La mode, aussi bien pour l'architecture que pour le mobilier et le costume, venait de Paris. Cependant la société élégante, malgré la pureté de son français, n'arrivait jamais à assourdir complète-

ment, sous les gracieuses gypseries des salons, le roulement des r *et la sonorité des diphtongues nasales ; et les styles eux-mêmes gardaient un accent provincial qui donne plus de saveur à leur charme.*

C'est ainsi que ces belles constructions produisent en nous une sensation neuve que nous n'éprouverions pas, si elle nous apparaissaient seulement, sous un ciel de Languedoc, comme une demeure d'Ile-de-France.

*Il faut bien reconnaître encore que le style du XVIII*e *siècle semble inventé pour cette région. Les façades bâties de calcaire blond découpent sur le fond sombre des pins un rectangle de lumière dorée dont la ligne se brise agréablement sous le fronton, fier souvent, d'un blason récent de cour souveraine. La décoration sobre est constituée par des chaînages, des cordons ou des cadres dont le relief souligne à peine le dessin de l'édifice et des agrafes profondément fouillées qui attachent leur bouquet d'ombre aux clefs d'arc.*

Tous ces éléments se retrouvent ailleurs mais l'accent local s'y traduit par une insistance dans le profil des moulures et des reliefs, qui épaissit le trait et renforce l'ombre. Et cet accent s'explique, car une des parures de ces édifices, c'est le soleil. Il les drape somptueusement et, suivant les heures du jour, jette négligemment sur cette robe lumineuse la guipure légère et mauve tissée par les grands arbres.

Par les chaudes après-midi d'été, lorsqu'une odeur capiteuse de résine et de fleurs flotte en lourdes effluves sous l'ombrelle des pins et que l'orchestre éperdu des cigales domine la houle du vent parmi les cimes, l'on sent peut-être mieux la parfaite adaptation de cette architecture toute ajourée, qui n'est point faite pour l'intimité dans la pénombre des pièces closes, mais pour une vie que la douceur du ciel et la beauté de la lumière appellent sans cesse hors la maison.

Aussi le parc qui les entoure se fait-il particulièrement accueillant. Sans doute n'en voyons-nous plus que des vestiges. La nécessité et la vigne ont réduit peu à peu le réseau de ses allées ; les massifs ont disparu ; les grands arbres, dont les troncs une fois abattus étonnaient par leur grosseur, ont emporté avec eux un peu d'histoire ; mais il reste encore quelques-unes de ces fontaines monumentales qui étalent sur le fond des bosquets l'opulente richesse de leur brocart de pierre et mirent dans les eaux vertes leurs Amours

morts ou leurs Dieux déchus. Çà et là, au détour des allées, un rayon de soleil vient caresser la courbe fuyante d'un vase de marbre ou les reliefs sensuels d'une belle corbeille de fruits.

Il ne faudrait point croire pourtant que ces belles résidences, parce qu'elles s'ouvrent au grand jour de toutes leurs fenêtres, n'ont pas eu d'histoire. Des hommes y ont vécu dans le rire ou les larmes. Que l'austérité janséniste ou le scepticisme libertin ait régné sous leur toit, suspendant aux murs des Christs implacables ou des bacchantes dévergondées, il est bien certain que toutes les passions, l'orgueil, l'avarice, l'amour et la haine y ont animé des cœurs.

Mais les ombres qui rôdent dans le silence des pièces sont invisibles et qui sait quels souvenirs frôlent de leur aile les glaces ternies.

C'est pourtant le mystère que M. Leenhardt est arrivé à percer. Les lecteurs, qui le suivront dans ses évocations, auront tôt fait sans doute, d'expliquer son procédé. Les vieilles maisons sont femmes ; elles lui ont confié leur secret.

Ses lectrices, les plus jeunes, car les jeunes filles, ayant l'avenir devant elles, n'ont point peur du passé, penseront peut-être qu'il a retrouvé dans les grimoires quelque magique formule d'incantation et qu'il peut à son gré arracher au silence de l'oubli les âmes qui ont cessé de goûter la douceur de vivre.

Et leur divination féminine sera bien près de la vérité. Car les vieilles demeures ne font pas de confidences, il faut les leur arracher.

C'est bien dans les grimoires des archives que M. Leenhardt a trouvé le secret d'interroger les morts. Mais de même que la magie exige une laborieuse initiation, il a fallu des jours, des semaines et des mois pour trouver ce secret.

Il a dû explorer les réduits où les maires entassent avec le matériel des illuminations, les papiers d'autrefois. Parmi les carnets de taxe sur les chiens ou de déclarations d'accidents, il a exhumé péniblement les registres paroissiaux où quelque lointain pasteur notait au jour le jour les baptêmes, les noces ou les décès de ses ouailles.

Force lui a été d'escalader le grenier des notaires où sous le linceul des toiles d'araignées et des poussières séculaires dorment

les vieilles minutes qui content les mariages, les testaments, les partages ou la vente des propriétés ancestrales.

A ses instances, les chartriers de famille se sont entr'ouverts avec méfiance ou étalés avec orgueil. Mais quelle prudence ne faut-il pas avoir pour échapper à leurs pièges! Les générations s'y confondent parfois dans la mémoire des descendants, qui écrasent sous la perruque de Versailles, des chevaliers qui n'ont connu que le catogan de Trianon. Des ancêtres manquent à l'appel parce que leurs papiers se sont perdus. Mais il y a aussi des étrangers, des morts qui ont été dérobés pour enrichir de leur renom une modeste lignée.

Tout cela n'est pas encore assez, M. Leenhardt a dû devenir un habitué ponctuel de cette immense nécropole, où, sur l'enchevêtrement de catacombes emplies d'ossements, s'élèvent, dans l'alignement des grands cimetières, des travées contenant des milliers de registres et de liasses pleins de l'histoire des morts.

Les renseignements y sont malheureusement épars. Chacun de ces documents ne donne qu'un instant d'une vie qui sera reconstituée phase par phase. Il faut souvent aller chercher la suite dans les feuillets innombrables des justices ordinaires ou des cours souveraines, dans l'infini de papiers des administrations financières de l'intendance. Le fil d'Ariane suffit à peine pour se reconnaître en ces dédales. Cependant ces investigations ne donnent pas encore le dernier mot. Il reste à entreprendre de patientes recherches dans le fatras des pièces griffonnées pendant la Révolution ou dans l'amoncellement des séries modernes.

Et le lecteur ne se doute pas qu'une petite phrase claire, jetée négligemment du bout de la plume, est la solution de problèmes qu'il a fallu parfois poursuivre pendant des semaines et jusqu'en des départements voisins.

Mais toutes ces explications ne peuvent qu'exaspérer la curiosité de ceux qui ont eu la distraction de lire cette préface et qui préfèrent à bon droit, au lieu de s'attarder sur le seuil, entrer en ces demeures à la suite de M. Leenhardt. Je m'en excuse sans trop de remords, persuadé qu'ils oublieront aussitôt le tribut d'ennui qu'ils ont dû payer avant d'entrer.

M. DE DAINVILLE.

AUMELAS

Sur le Causse, aujourd'hui presque désert, s'étendant à gauche de la route qui de Montpellier mène à Gignac, sait-on qu'il existait autrefois une grande et puissante seigneurie, longtemps rivale en importance de celle de Montpellier, mais infiniment plus ancienne ?

Les premières fortifications d'Aumelas sont-elles dues aux Romains, alors qu'ils occupent la Gaule narbonnaise ? Sont-elles l'œuvre des Visigoths quand ils occupent la Septimanie ? Le savant abbé Delouvrier se l'est demandé (1) affirmant que, dans tous les cas, elles existaient au VIIIe siècle. La Septimanie, une fois délivrée des Maures, Pépin le Bref, Charlemagne, puis Louis le Débonnaire fondèrent dans la région de nombreuses abbayes; dans l'une d'elles, à Aniane, se retira Vitiza, ce fils d'un comte de Maguelone qu'aujourd'hui on révère sous le nom de saint Benoit. Le château d'Aumelas alors aurait été donné au monastère sous réserve de l'hommage au roi de France, mais, le pouvoir royal bientôt étant devenu impuissant, les nobles s'empressèrent de dépouiller les abbayes sans défense, et une bonne part du territoire d'Aumelas fut ainsi pour un temps la propriété des vicomtes de Béziers.

Guilhem V de Montpellier devient tout au début du XIIe siècle possesseur de la seigneurie. Son fils aîné lui succède à Montpellier, son fils cadet à Aumelas et celui-ci alors épouse Tiburge, veuve et héritière de Raimbaud II comte d'Orange, lequel vient de mourir en Terre Sainte. De ce mariage naît un fils, Raimbaud, seigneur d'Orange en même temps que d'Aumelas, auteur de cette maison d'Orange qui va marquer dans l'histoire

(1) *Histoire de la Vicomté d'Aumelas et de la Baronnie du Pouget*, par l'abbé DELOUVRIER.

et dont une descendante occupe encore de nos jours le trône de Hollande.

Il serait trop long de dire comment des seigneurs d'Orange Aumelas passe à Bernard Aton puis à ses filles, comment d'elles et en 1197 il est acquis par Guilhem VIII, père de Marie de Montpellier. La seigneurie à cette date, est d'importance, comprenant avec Aumelas, Pignan, Cournonsec, Montarnaud, Montbazin, Frontignan, Mireval, Popian, le Pouget, Saint-Pons, Saint-Pargoire, Vendémian et Valmalle qui alors s'appelle Saint-Paul-de-Montcamel. Le château dont les imposantes ruines se voient encore existe certainement à cette époque; il abrite les tristes amours de la malheureuse princesse Marie et d'elle il passe à son fils, James le conquistador avec le royaume de Majorque qu'il tient de son père.

Les rois de Majorque, résidant d'ordinaire en leur domaine espagnol, se désintéressent un peu d'Aumelas qu'ils inféodent à divers et les rois de France leurs suzerains guettent l'occasion de s'en emparer. Quand Philippe IV de Valois a en 1349 et pour cent vingt mille écus d'or acquis Montpellier, il confisque simplement Aumelas et longtemps en est le seigneur direct. Le gouverneur de Montpellier à cette époque est toujours dit gouverneur des villes et baronnies de Montpellier et d'Aumelas.

Au XVIe siècle Aumelas passe aux mains des engagistes; on appelle ainsi ceux qui possèdent en vertu d'un acte de vente mais d'un acte contenant un pacte toujours valable de rachat; et parmi ces engagistes nous voyons figurer Louis de Bucelli, seigneur de La Mosson, puis Timothée de Montchal, qui va être seigneur d'Assas.

En 1595 pour quatre mille trois cent dix-neuf écus et dix-sept sols, le domaine est adjugé à un sieur de Bonnet dont les descendants ou héritiers vont le posséder durant plus de deux cents ans. C'est le premier de ces Bonnet sans doute qui, abandonnant le vieux château inhabitable que Richelieu va démanteler, fait d'une ferme existant près de la très vieille église de Notre-Dame de Montcamel et près aussi d'une ancienne verrerie, l'actuel château, celui qu'aujourd'hui on appelle le château bas.

L'acquéreur de 1595 est le neveu d'un chevalier de Bonnet, mort en mer en 1573 au cours d'une expédition contre les Turcs;

il venait d'adresser au roi Charles IX un mémoire sur les moyens d'abattre la puissance turque; et dans un livre reproduisant ce mémoire, qu'édite en 1611 Guillaume de Bonnet, sieur et baron d'Aumelas, trésorier général de France, intendant des gabelles du Languedoc, nous trouvons sur le domaine quelques renseignements intéressants. « J'habite, dit l'auteur, en une espèce de désert dans le diocèse de Béziers et à quatre lieues de Montpellier. Là est un mont pareil au mont Carmel, à la vue de la mer du Levant et à un mille d'un fort qui est le château d'Aumelas. Il y croît un des meilleurs et des plus odorants herbages du bas Languedoc. Il ressemble fort en fruits, en air, en température et en tout à la Terre Sainte ».

Les Bonnet, vicomtes d'Aumelas, qui durant quatre générations se transmettent de père en fils le domaine, sont tous trésoriers généraux de France en la généralité de Montpellier, comme l'est Claude de Guérin de Flaux, neveu et héritier de Jean de Bonnet le dernier d'entre eux. Jean de Bonnet en effet avait testé (1) le 28 décembre 1734. Léguant à ses fils naturels, Joseph et Saint-Paul, de quoi apprendre un métier et se marier, il laissait son hérédité à son neveu dont le fils Guillaume bientôt était fait aussi vicomte d'Aumelas. Il avait pour obtenir ce titre invoqué sa noblesse, sa fortune et l'existence depuis cent cinquante ans déjà du fief d'Aumelas dans la famille. Il avait en novembre 1744 et devant Péridier notaire, vendu à Barthélémy Lajard sa charge de trésorier de France.

Ce sont les Guérin de Flaux surtout qui soutiennent l'interminable procès qui si longtemps met aux prises les seigneurs d'Aumelas et ceux du Pouget, et ces derniers alors sont les descendants de noble Jean Daudé, seigneur de La Valette, lieutenant du roi et maire du Vigan, subdélégué de l'intendance au diocèse d'Alais, qui en septembre 1714 (2) est devenu seigneur d'abord puis bientôt vicomte d'Alzon, achetant cette seigneurie de Joseph-Antoine de Reding, baron et gouverneur de Meyrueis, colonel suisse, chevalier de Saint-Michel, stathalter du canton

(1) Reynés, notaire.

(2) Bissez, notaire.

de Schwitz. C'est un vicomte d'Alzon, dont les descendants encore possèdent au Pouget le beau domaine de l'Estang, qui en 1788 terminera par une transaction avec Olivier de Castillon, marquis de Saint-Victor, neveu ou petit-neveu du dernier Guérin de Flaux, ce procès resté célèbre dans les fastes du palais et pour lequel, en cent soixante-quinze ans de débats il est vrai, il avait été dépensé, dit-on, près de cinq cent mille livres.

Les Castillon de Saint-Victor étaient originaires du Gard. Seigneurs de Castillon de Gagnères où se voient encore quelques ruines d'un château féodal datant du XIe siècle, ils étaient devenus, par un mariage, seigneurs de Saint-Victor qui, sous Louis XIII, avait été pour eux érigé en marquisat.

Un Castillon en 1724 avait épousé une Guérin de Flaux et ses descendants durant un siècle possèderont Aumelas, que, après la Révolution ils se sont partagés certainement, puisque nous voyons sous la Restauration deux Castillon vendre chacun la moitié de l'ancien domaine.

Quand en effet Adolphe, marquis de Saint-Victor, en juin 1823 et devant Alicot notaire vendait à Jean-Albin Parlier, le futur maire de Montpellier, et à ses deux frères mineurs sa part des terres d'Aumelas, son frère cadet, Louis-Eugène-Emilien de Castillon, comte de Saint-Victor, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Ribaute près Alais, avait depuis deux ans déjà (1) vendu à David Petit, ancien négociant à Toulouse, demeurant à Montpellier son domaine d'Homelas (sic) deux cent quatre-vingt-neuf hectares avec le château, la ménagerie... et deux cents gros chênes en réserve.

David Petit, qui avait à Boutonnet une belle habitation, décédait en 1835 sans enfant. Ses héritiers étaient ses neveux : MM. Jules et Henri Pagézy, leur sœur et leurs cousines Barrau; et, puisque le nom de Jules Pagézy vient ici sous notre plume, il nous est doux d'évoquer la belle figure de celui qui dix-huit ans durant fut maire de Montpellier et, au corps législatif sous l'Empire, au Sénat sous la troisième République, défendit avec autant d'autorité que de talent les intérêts de notre région.

(1) Grasset, 5 mars 1821.

AUMELAS. — LE CHATEAU BAS.

CAUNELLE. — LE CHATEAU VU PAR-DESSUS LA MOSSON.

C'est à l'administration Pagézy que notre ville dut les plus belles, les plus importantes de ses transformations et tous ces travaux furent accomplis avec un souci de l'économie que nous souhaiterions voir exister semblable aujourd'hui.

Il nous avait paru qu'une rue de notre ville, la rue Plan-d'Agde, qu'il avait toujours habitée, pourrait en témoignage de reconnaissance porter le nom de ce grand administrateur, et nous en avions, d'accord avec les généraux Pagézy, petits-neveux comme nous de l'ancien maire, témoigné le désir à la municipalité. Nous regrettons qu'elle n'ait pas crû devoir nous donner encore une satisfaction qui l'eût honorée.

Les nombreux héritiers de Daniel Petit ne pouvant rester dans l'indivision vendaient le 12 août 1837 (1) et pour cent dix mille francs à Jules-Maurice-Barthélemy Renouvier, avocat, le domaine qui toujours comportait les deux cent quatre-vingt-dix hectares acquis des Castillon de Saint-Victor.

Dans la vente était compris un troupeau de trois cent quatre-vingt brebis et vingt béliers.

Ces Renouvier étaient de Loupian. L'un d'eux, au milieu du XVIIIe siècle, géra longtemps le greffe de la juridiction de l'endroit, pour compte du marquis de Malleville d'abord puis de M. Fesquet de Sesquier qui en 1764 achetait le dit greffe au marquis de Malleville.

Le nouveau propriétaire d'Aumelas, époux d'une demoiselle Crassous, était père de deux fils. Charles, le philosophe, est assez connu pour que nous n'ayons pas à parler ici de lui; son frère Louis, démocrate comme lui, commissaire général pour l'Hérault lors de la Révolution de 1848 et ensuite député, fut également inspecteur des monuments historiques. Doué d'une large érudition, d'un sens critique très sûr, il a fait des anciens monuments de notre région des études du plus puissant intérêt. Aucun des deux frères n'avait de postérité et c'est ainsi qu'Aumelas, comme d'ailleurs aussi la maison sise au numéro 20 du boulevard Jeu-de-Paume, devint après eux la propriété de leur sœur, Mme d'Albenas.

(1) Charamaule notaire à Méze.

Les d'Albenas sont une des plus anciennes familles de notre Midi. Originaires d'Aubenas sans doute — leur nom le fait supposer — ils sont installés à Nîmes dès le XIVe siècle. Le baron de Tourtoulon parle d'un Raymond d'Albenas, professeur ès lois en 1349, et Laroque dit qu'il avait aussi servi aux chevau-légers. Les archives du Gard (1) ne le nomment pas mais elles mentionnent au compois de 1400 un d'Albenas licencié ès lois, et en 1459 nous voyons Poldo d'Albenas donner sur « Ce que doit être un avocat des pauvres », une remarquable consultation qu'il signe « de son sceau qui porte trois étoiles ». Un autre Poldo, conseiller au sénéchal et seigneur de Gajan, est en 1560 l'auteur du « Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes en la Gaule narbonnaise ». Les d'Albenas, souvent consuls de Nîmes, semblent avoir été surtout des légistes mais certains embrassent la carrière des armes, comme ce Pierre, docteur et avocat, qui, le 26 août 1616 et devant Guiran, notaire à Nîmes, fait à sa mère, Esther de Barrière, dame de Vestric, reconnaissance d'un équipement complet et d'un cheval fournis « pour s'en aller à la guerre pour le service du roi, où il va par l'avis et le conseil de ses parents et amis ».

Une Diane d'Albenas avait en 1565 épousé Guillaume de La Croix, baron de Castries et la fille de cette Diane, tout à la fin du XVIe siècle, était par son mariage avec Guillaume de Bonnet devenue châtelaine de cet Aumelas, qui trois siècles plus tard devait être la propriété de sa famille.

Dans la liste des nobles du diocèse de Nîmes en 1668, figurent quatre d'Albenas. Ce sont d'abord deux frères : Claude, capitaine viguier de la ville, et Céphas, puis viennent deux autres frères : Jean, coseigneur de Gajan et Jacques, seigneur de Prunairon; ce dernier est dit domicilié à Sommière. Les premiers nommés appartiennent à la branche protestante de la famille. Avec le marquis d'Aubais, avec les sieurs de Vignolles, de Vestric et de Mirman, ils figurent en 1686 au rôle des protestants de Nîmes passés à l'étranger pour religion.

La branche des seigneurs de Gajan s'éteint en 1738 avec

(1) Archives du Gard E.

Blaise d'Albenas; il fait héritier son petit-neveu, François-Alexandrin d'Albenas, fils de Jean-Joseph décédé maire perpétuel de Sommières, et le 23 avril 1739 devant Bellonnet notaire à Montpellier; nous voyons ce d'Albenas, habitant Sommières lui aussi, épouser Charlotte Philibert de Montlaur de Murles, fille, nous l'avons dit en traitant de Restinclières, de Philibert de Montlaur, seigneur de Murles et de Lucrèce Michel.

Alexandrin d'Albenas en 1757 vend à un sieur de Serviés la moitié qu'il possède de la seigneurie de Gajan et, en 1766, il acquiert de Mlle de Malleville — elle est dite fille de feu François-Gabriel de Cellier, marquis de Malleville — la baronnie de Loupian.

François-Laurent, son fils, est dit baron de Loupian quand en 1786, il épouse Marie-Thérèse Barral, fille de Jean, auditeur aux Comptes, et de Gervaise Rochard. Il est le père de François-Désiré, chef de bataillon d'infanterie, dont nous avons dit que la femme née Renouvier était devenue propriétaire d'Aumelas.

Le domaine après elle va passer à son fils aîné, Albert, époux Marés, puis au troisième des quatre fils de celui-ci, à ce Jules d'Albenas qui, juriste distingué comme l'avaient été tant de ses ancêtres, était, quand il mourut il y a deux ans seulement, président du Conseil d'administration du journal l'*Eclair*. Aumelas aujourd'hui appartient au fils aîné de Jules d'Albenas, au baron Philippe d'Albenas aviateur de la guerre comme son frère et à ce titre chevalier de la Légion d'honneur, président aussi de l'Aéro-club de l'Hérault.

CAMBOUS

De la route qui de Montpellier mène à Ganges, et à hauteur à peu près du pic Saint-Loup, un chemin se détache sur la gauche, qui conduit à Viols-le-Fort. Et, aux yeux de qui suit ce chemin, un donjon bientôt apparaît, aux créneaux duquel une ancienne couleuvrine semble vouloir interdire encore l'accès du château.

Ce château semble dater du moyen âge, mais avoir subi, lors de la Renaissance, de notables transformations. Il se présente sous l'aspect d'un quadrilatère flanqué aux angles de quatre tours carrées, avec un donjon muni d'échauguettes. Au centre du quadrilatère et au milieu d'une cour ornée de portiques, un beau puits subsiste encore.

Mais ce qui surtout frappe à Cambous l'attention du visiteur, c'est la porte d'entrée du château et elle se remarque d'autant mieux que la prodigieuse richesse de son ornementation contraste avec la simplicité de la façade. Des inscriptions y sont gravées dont les caractères sont parfaitement nets, mais dont le sens encore n'a pas été bien établi. Le puzzle, peut-être, est d'origine plus ancienne qu'on ne croit.

C'est tout au début du XVIe siècle que pour la première fois, mention est faite du domaine de Cambous. Le 28 avril 1504 en effet (1) Pierre et Dominique de Vallée rendent hommage pour leur métairie sise « pro manso et juxta puteum de Cambonis ». Puis, en 1584, nous voyons (2) Antoine Subjet, évêque de Maguelone, céder à Antoine de Cambous tous les droits qu'il a sur le domaine en se réservant seulement l'hommage. Cet Antoine, mourant célibataire ou tout au moins sans enfants, laisse son hérédité à sa sœur Marguerite qui a épousé Jean de Ratte, lieute-

(1) G IV 147.

(2) Barbut, notaire à Cournonterral.

nant du viguier de Gignac, et père de ce Guitard de Ratte que nous verrons en 1597 évêque de Maguelone.

Guitard avait été à Toulouse, lors des premiers troubles de la Ligue, un des plus ardents défenseurs du roi et les ligueurs, alors triomphants, avaient pillé sa maison qu'il avait pu fuir et l'avaient peu après condamné à mort par contumace. Henri IV, à son avènement, lui faisait, pour le dédommager, une pension de douze mille livres. Evêque, nous l'avons dit, il mourait d'une chute de cheval, en se rendant à Toulouse en 1602. Son tombeau se voit encore dans la cathédrale de Maguelone et porte cette inscription qui rappelle les origines de l'évêque : « De Cambous materna dedit, de Ratte paterna ».

Un autre Jean de Ratte est gentilhomme ordinaire de la chambre du roi quand, le 8 juillet 1620 (1), il fait hommage pour sa seigneurie de Cambous à Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier, lui « promettant fidélité contre qui appartiendra, excepté contre le roi de France notre souverain seigneur ».

Jean de Ratte a épousé Jeanne de Roquefeuil. Il a un fils, Marc-Antoine, qui, en 1649, épouse une de Beauxhostes d'Agel, qui en 1656 achète à Montpellier l'hôtel qui, donnant d'un côté sur la rue Aiguillerie a une autre façade sur le cul-de-sac qui d'abord impasse de Cambous, puis en 1815 impasse des Alliés, est aujourd'hui l'impasse Broussonet.

Le domaine est bien agrandi quand Marc-Antoine, baron de Cambous, dénombre le 1er avril 1673, quand devant Faucillon, il teste le 15 février 1675. A son fils aîné, François, capitaine de cavalerie, il laisse la seigneurie qui comprend avec toutes les acquisitions faites aux terroirs de Casevieille, de Viols et des Matelles, le château de la Rouquette. Il possède avec cela les onze douzièmes de la seigneurie de Vic, et il doit y avoir d'autres possessions encore, puisque François est dit baron de Pégairolles, quand en 1690 (2), il épouse Marie de Grefeuille, sœur du futur président d'Aigrefeuille.

Mais la situation de fortune bientôt semble être fort diminuée

(1) Leblanc, notaire.

(2) Bellonet, 30 avril 1690.

et nous voyons à plusieurs reprises se porter garant vis-à-vis des créanciers de François de Ratte, son beau-frère, François de Roquefeuil qui, époux de Marguerite de Ratte, est dit seigneur de Vic et est conseiller aux Comptes.

François de Ratte avait-il, en échange des sacrifices par eux consentis, cédé Cambous aux Roquefeuil ? Ou, mourant sans enfants, les avait-il faits ses héritiers ? Toujours est-il que nous voyons après lui le domaine appartenir à sa nièce, Françoise de Roquefeuil, épouse de Rigol de Larret.

Et ces Rigol de Larret, devenus Rigol de Cambous, ont une fille seulement, Marguerite, qui au château de Cambous et le 26 février 1753 (1), passe contrat de mariage avec Joseph de Jullien, comte et seigneur de Vinezac, capitaine de cavalerie alors au régiment de Lusignan. Françoise de Cambous est veuve et donne à sa fille tous ses biens meubles et immeubles, se réservant seulement un logement au château. Tous les Roquefeuil signent au contrat.

Joseph de Vinezac est originaire du diocèse de Viviers; quarante ans il vit sur le domaine qu'il agrandit des châteaux de Sangras et de Cantagrils, acquis des Montlaur de Murles. Il a eu un fils Pierre, mort après avoir été marié deux fois, avec une du Puy-Montbrun d'abord, puis avec une du Vivier de Lansac et laissant de son second mariage une fille; c'est à cette enfant que Joseph de Vinezac, mourant le 14 mai 1792, charge sa veuve de remettre après elle son hérédité. Et Sophie de Vinezac, devenue grande, épousera Charles Florimont de Voguë, de la très ancienne maison dont le marquis Melchior de Voguë, académicien et diplomate, dans son beau livre : « Une famille vivaroise », a si bien conté les fastes.

Charles Florimont était fils d'un Florimont Innocent Anet de Voguë, marquis de Montclus, colonel de carabiniers, époux de Marie-Anne de Cadolle, petit-fils de François Elzéar, marquis de Voguë, inspecteur de la cavalerie et des dragons, commandant en chef en Provence. Cet Elzéar était l'aîné de dix-neuf enfants, que son père avait eus de deux femmes il est vrai.

(2) Claparède notaire.

Charles Florimond, maréchal de camp, pair de France, chevalier de Saint-Louis, meurt en 1839 à Montpellier, laissant Cambous à son fils Gabriel-Félix-Elzéar, qui meurt lui-même, au château le 29 août 1881 et dont les enfants, le 6 août 1889 (1), vendent à Alexandrine Berthier, princesse de Wagram, devenue par son mariage marquise de Turenne d'Aynac.

La marquise de Turenne était la petite-fille du major général des armées de l'Empire, de celui dont l'absence à la veille de Waterloo fut peut-être la cause première du désastre : Grouchy par lui sans doute eût été mieux orienté et eût tenu tout au moins Blücher éloigné de la bataille. Et les souvenirs de la prestigieuse épopée n'étaient pas moins vivants chez les Turenne. Le marquis était le petit-fils du colonel, chambellan de l'Empereur, de la dame du Palais de Joséphine. Marin comme son père, mais sorti de l'école navale alors que son père était passé par l'école polytechnique, il avait au feu et tout jeune officier, gagné sa croix de la Légion d'honneur.

Les Turenne à Cambous retrouvaient d'anciens souvenirs. La grand'mère du marquis, née de Brignac Montarnaud était fille d'une Julien de Vinezac, qui durant toute sa jeunesse avait habité Cambous. Et les nouveaux propriétaires maintenaient les traditions d'hospitalité de jadis. Nous nous souvenons des belles réceptions dont le château fut de leur temps le théâtre; nous nous souvenons surtout de l'omnibus à caisse jaune attelé de quatre chevaux gris, qui, les amenant de Cambous, à grande allure, faisait toujours sensation sur nos boulevards.

Le marquis de Turenne était mort en 1905; sa veuve vendait en 1914 le domaine à Pierre Leroy-Beaulieu, qui, depuis huit ans alors, représentait à la Chambre la première circonscription de Montpellier.

Petit-fils par sa mère de Michel Chevalier, l'apôtre du libre échange, qui longtemps avait présidé sous l'Empire le Conseil général de l'Hérault, Pierre Leroy-Beaulieu était fils de l'éminent économiste dont on disait qu'un article secret de la Constitution le faisait inéligible. Candidat aux élections législatives à Lodève,

(1) Coste notaire.

Cambous.
La porte d'entrée du chateau.

Cambous. — Façade principale du chateau.

proclamé plusieurs fois élu si nos souvenirs sont exacts, il échouait régulièrement en effet devant la commission de recensement de l'Hérault qui toujours attribuait le siège à son concurrent.

Pierre Leroy-Beaulieu en 1906 — il avait trente-cinq ans à peine — entrait à son tour dans l'arène électorale et de haute lutte enlevait le siège de Montpellier; ses adversaires n'avaient pu le battre, ils le firent invalider. Au revoir, Messieurs, à l'année prochaine !, disait-il en quittant la Chambre, le 31 décembre, à ceux qui venaient de le priver de son siège et de fait, il était en 1907 triomphalement réélu, comme il devait l'être en 1910.

Pendant les huit années qu'il passait à la Chambre, Pierre Leroy-Beaulieu défendait avec énergie nos finances; il était de ceux aussi qui estimaient que, en présence du danger toujours grossissant à l'Est, notre pays ne pouvait rester désarmé. Et la besogne parlementaire ne l'empêchait pas de professer avec éclat à l'école libre des sciences politiques. Il avait, après être sorti de l'école polytechnique, après avoir été deux ans officier d'artillerie, fait deux très longs voyages autour du monde et tous les problèmes qu'il avait sur place étudiés étaient exposés par lui avec une incomparable maîtrise.

Quand se produisit l'agression allemande, Pierre Leroy-Beaulieu, père de six enfants, avait quarante-trois ans. Son âge, sa situation de famille le désignaient pour faire dans les dépôts l'instruction; son tempérament combattif, son ardent patriotisme lui firent de suite demander et obtenir un commandement au front. Il y arrivait assez tôt pour prendre part à la bataille de la Marne.

Au début de 1915, Pierre Leroy-Beaulieu commandait à Crouy, sur la rive droite de l'Aisne, une batterie de 90. La position en flèche était très exposée et quand, le 13 janvier, les Allemands déclenchèrent dans ce secteur une attaque, une crue subite de l'Aisne empêcha l'arrivée de nos renforts. Quand, après une belle résistance, l'infanterie qui couvrait nos pièces, eut été annihilée, l'ordre arriva : « Déculassez et repliez-vous en bon ordre ». Pierre Leroy-Beaulieu fit d'abord tirer tout ce qu'il avait de munitions; ensuite il déculassa ses pièces et alors seulement, il ordonna la retraite en disant à ses hommes : « Je vous suis ». Le dernier

artilleur resté près de lui le vit remonter aux pièces... puis on l'attendit en vain au cantonnement.

Nous avons lu avec bien de l'émotion — ayant connu et aimé Leroy-Beaulieu — tout le dossier que sur cette belle fin sa veuve a pieusement constitué. Allemands et Français prisonniers sont d'accord pour dire que, surpris par l'ennemi à sa batterie et sommé de se rendre, Pierre Leroy-Beaulieu refusa et le revolver au poing se défendit avec une énergie farouche jusqu'au moment où un feldwebel agile, grimpant sur un canon derrière lui put l'abattre d'un coup de crosse qui lui fracassa la tête.

Nul ne connaîtra jamais les raisons pour lesquelles se sacrifia ce beau soldat. Peut-être dans une suprême révolte..., a écrit le commandant de son groupe, et le lieutenant Le Moyne, son second, a écrit de son côté : « Semblable au capitaine qui se laisse engloutir avec son navire, peut-être a-t-il voulu demeurer quand même auprès de ses canons... »

Le témoignage des infirmiers français prisonniers, celui dn maire français de la commune d'Anizy, où Pierre Leroy-Beaulieu fut inhumé, disent, autant que les témoignages allemands que nous avons lus aussi, combien profonde fut devant la fin de ce héros, l'admiration de nos ennemis. Ils le citèrent en exemple à leurs propres troupes, et quand furent célébrées ses obsèques, officiers et soldats allemands suivirent le cortège, portant deux couronnes de lierre qu'ils avaient eux-mêmes ornées de nos trois couleurs. Le fait peut sembler incroyable à qui sait avec quelle sauvagerie l'Allemagne a mené la lutte; il ne peut être contesté.

Peu d'années après la guerre, Cambous, dont nous nous sommes bien écartés, était par la veuve et par les enfants de Pierre Leroy-Beaulieu vendu à un marchand de biens M. Meyer. Le domaine est par une prompte revente devenu la propriété de M. Paul Pépin, propriétaire éleveur et maire de Viols-le-Fort.

CASTRIES

C'est vouloir écrire une longue page de notre histoire locale, c'est presque toucher à l'histoire tout court que prétendre raconter ce que pendant bien des siècles ont été et le château de Castries et les familles qui l'ont le plus longtemps possédé. Nous parlerons de ces familles d'abord, nous réservant de dire ensuite avec la création du parc et de l'aqueduc les transformations successives du château.

C'est tout au début du XIIe siècle que pour la première fois le château de Castries est nommé et c'est à l'occasion d'un partage que en 1114 font entre eux Dalmas et Elzear, frères et coseigneurs de l'endroit.

En 1159 nous voyons Gaucelin de Claret (il a épousé Agnès, fille d'Elzear) rendre hommage à Guilhem de Montpellier pour son château de Castries.

En 1280 et le 17 juillet, Pons de Saint-Just, évêque de Béziers achète à titre privé le château de noble Guigues de La Roque et de noble dame Jordane sa mère, héritière de Pons de Montlaur; elle est dite dame de Castries. Le château alors relève des rois de Majorque et leur paye annuellement à Noël vingt-cinq livres melgoriennes (1).

En 1313, c'est l'hommage rendu par l'héritière de Pons de Saint-Just, Simone, femme de Bernard de Saint-Just; en 1331 l'hommage encore que pour son château de Castries, Guillaume de Pierrefort rend à Jacques, roi de Majorque et seigneur de Montpellier; et les hommages se succèdent, rendus en 1435 par Louis de Pierre, seigneur de Pierrefort, puis en 1482 par Jean de Pierre, baron de Pierrefort, Ganges, Brissac et la Hierle.

En 1495 enfin, le 19 avril, date capitale dans l'histoire du

(1) Jean de Favars, notaire à Montpellier.

château, ce Jean de Pierre vend à Guillaume de Lacroix, gouverneur de Montpellier sa baronnie de Castries, et les Lacroix qui sont d'abord barons, puis en 1645 marquis, puis en 1783 ducs de Castries, posséderont pendant quatre cents ans, avec une courte interruption durant la tourmente révolutionnaire, ce château qui, aujourd'hui encore, appartient, sinon à leurs descendants directs, du moins à leurs alliés.

Ces Lacroix passaient pour être apparentés à la famille de saint Roch; ils auraient pris leur nom et leurs armes du signe que le saint, dit-on, portait en naissant sur la poitrine. Guillaume, l'acquéreur du château, était trésorier des guerres quand en 1493 et pour quatre mille livres tournois il achetait le gouvernement de Montpellier; son fils Louis sera président des généraux aux Aydes, député aux Etats en 1517. Jacques, fils de Louis, sera reçu aux Etats en 1565; nous le voyons la même année épouser Diane d'Albenas (1). Gouverneur de Sommières d'abord et ensuite de Montpellier, il recevra en 1574 la soumission de Pézenas (2).

Nous savons peu de chose du fils de Jacques, du père de René Gaspard. Epoux de Marguerite de La Volhe, il ne veut en 1622 prendre parti ni pour le roi Louis XIII, ni pour les religionnaires à la tête desquels est le duc de Rohan et Rohan, pour le punir de ne s'être pas déclaré, prend et démantèle son château; nous le voyons l'année suivante, premier consul de Montpellier, rouvrir au culte catholique la chapelle de l'Hôtel de Ville, fermée depuis soixante ans. Dix ans plus tard à la suite de Henri II de Montmorency il suit le parti de Monsieur, mais moins engagé dans la révolte que le maréchal qui sera décapité, il est simplement privé de l'entrée aux Etats.

Cette entrée, peu après sera rendue à son fils René Gaspard à cause des services rendus par lui aux armées. Ce René Gaspard portera très haut la fortune de la maison; il avait en 1644 épousé Isabeau de Bonzi, native de Florence (3), sœur du cardinal de

(1) Qui, veuve, devait ensuite épouser Jean de Tremolet de Montpezat.

(2) Armorial des Etats 1767.

(3) Ses lettres de naturalité sont aux archives départementales sous la rubrique B 360.

Bonzi, président des Etats du Languedoc, et sa baronnie à cette occasion avait l'année suivante été transformée en marquisat. Le cardinal, qui était homme de goût (il devait pour son amie Jeanne de Gévaudan, comtesse de Ganges, bâtir plus tard l'hôtel dont une partie subsiste encore, comprise dans l'actuelle préfecture) le cardinal donc fit bâtir pour sa sœur la marquise de Castries le bel hôtel Louis XIII qui aujourd'hui dans la rue Saint-Guilhem porte le numéro 31.

La reine-mère y logea lors du séjour que, en janvier 1660 elle fit à Montpellier et c'est là que fut, en 1678, à l'occasion de la paix de Nimègue, donnée une représentation théâtrale restée célèbre dans les fastes de la ville.

René Gaspard n'était plus là; gouverneur de Montpellier en 1660, lieutenant général du roi pour le Bas-Languedoc en 1668, il était en 1674 décédé au château de Castries. Isabeau de Bonzi, sa veuve, devait lui survivre trente ans. Mourant en 1708 seulement et âgée de quatre-vingt-deux ans, elle était ensevelie dans la chapelle du château.

Joseph-François, fils aîné de René Gaspard, lui avait, à l'âge de onze ans et grâce à la protection du puissant cardinal son oncle, succédé dans toutes ses dignités; il avait, en 1693, épousé Marie-Elisabeth de Rochechouart et d'elle il avait eu un fils, qui lui-même, était marié et venait d'avoir son premier enfant, quand il fut en même temps que sa femme et son jeune fils enlevé par nous ne savons quelle maladie, en 1716, à l'âge de vingt-trois ans. Joseph-François alors était veuf et désireux d'empêcher le nom de s'éteindre (il avait un frère seulement et qui était dans les ordres), il épousait en secondes noces une demoiselle de Levis.

Joseph-François, qui paraît comme officier avoir eu une réelle valeur et qui exerça d'importants commandements, était, quand en 1711 (1) il vendait son hôtel de la rue Saint-Guilhem, qualifié de gouverneur de Montpellier et de Sète, chevalier d'honneur de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans. A l'acte intervenait Armand Pierre de Castries, docteur en Sorbonne, aumô-

(1) Brun, notaire, 9 janvier 1711.

nier de Mme la duchesse de Bourgogne, abbé de l'abbaye du monastère de Valmagne et qui bientôt allait être archevêque d'Albi.

Les deux frères, on le voit, avaient maintenant des charges à la cour et comme hélas presque toute la noblesse de l'époque, peu à peu abandonnaient pour Versailles les installations qu'ils avaient en province. C'est à Paris que Joseph-François marquis de Castries mourait en 1728; un service funèbre était pour lui, le 6 août, célébré à Montpellier en l'église Notre-Dame.

De son deuxième mariage il laissait deux fils : Armand-François, qui né en 1725, à Castries, lui succédait à trois ans dans ses dignités, mais mourait à l'âge de dix-sept ans (1) et Charles-Eugène-Gabriel.

Ce Charles-Eugène-Gabriel était comme son frère Armand-François né à Castries, le 26 février 1727. Jeune maréchal de camp, il s'était distingué à Clostercamp, assez pour que ses concitoyens aient en son honneur élevé le monument qui durant près d'un siècle orna dans notre ville la place des Etats du Languedoc, qui depuis 1863 occupe la place de la Canourgue. Les licornes du monument rappellent le blason des Castries et l'inscription malheureusement disparue, œuvre d'un bénédictin d'Aniane « neque finis undæ, nec finis amori », devait dire aux générations futures l'affection que les Montpelliérains gardaient à la famille de leurs anciens gouverneurs.

Mais Castries n'est pas seulement le héros de Clostercamp, Appelé en 1780, quand dure encore la guerre de l'Indépendance, au ministère de la marine en remplacement de M. de Sartines, il s'y montre un remarquable administrateur. D'idées vraiment libérales (le premier il a accepté des roturiers dans le corps des officiers de vaisseau et au Conseil il a contribué à faire rendre un état civil aux protestants), Castries, qui en 1783 a obtenu le bâton de maréchal, soutient ardemment Necker contre Calonne et Loménie de Brienne. Honoré de la confiance de la reine, il ne craignait pas de lui dire son franc sentiment sur toutes

(1) Son oraison funèbre fut prononcée à Saint-Mathieu le 4 avril 1743. Baron des états, gouverneur de Montpellier et de Sète, sénéchal de Montpellier, il était officier dans le régiment du roi infanterie.

choses. La correspondance qu'il entretenait avec la souveraine infortunée existait il y a quelque vingt ans encore aux archives de Castries. Le vicomte Emmanuel d'Harcourt, alors crut devoir s'en dessaisir en faveur du général de Mac-Mahon dont la mère était la sœur du dernier duc de Castries. Quelle reconnaissance ne devrait-on pas à la famille de Mac-Mahon si cette correspondance était jamais mise au jour !

Le maréchal de Castries, de Gabrielle de Rosset de Fleury, avait eu un fils, Armand-Charles-Augustin, qui né en 1756 avait, jeune officier, pris part à la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et avait en 1778 (1) épousé Marie-Louise-Philippine de Guines, fille du duc de ce nom, ambassadeur de Louis XVI à Londres et d'une Montmorency, recevant de son père à l'occasion de ce mariage le château de Castries avec l'entrée aux Etats qui lui était attachée. Fait duc en 1783 (et le fait est bizarre, car le maréchal son père vivait alors, qui certes avait autant que lui mérité le titre), Augustin avait eu avec Alexandre de Lameth insulteur de la reine un duel resté célèbre à la suite duquel la populace s'était, le 15 novembre 1790, portée sur l'hôtel de Castries, rue de Varennes et en avait fait le sac; ç'avait été la première des journées révolutionnaires.

Quand s'était déchaînée la Terreur, le maréchal et son fils, celui-ci élu aux Etats généraux député de la noblesse, avaient dû passer à l'étranger et le château de Castries, peu après, avait été séquestré. La populace alors avait brisé les scellés, jeté dans la cour d'honneur les armoiries et les archives, en faisant un grand feu de joie, pillant et détruisant tout ce qui lui tombait sous la main (2). « Le château, quelque temps hôpital militaire, avait ensuite été mis en vente comme bien national et le 19 floréal an II, pour cinquante-huit mille livres avait été adjugé à Bruno Laval, administrateur du territoire du district, les restes des immenses possessions des Castries étant peu de jours après mis en vente en cent quarante-sept parcelles et achetés par des propriétaires du pays.

(1) Arnould notaire 12 août 1778.

(2) Voir le récit du pillage aux archives d'Alicot notaire à la date du 16 mai 1792.

Bruno Laval, l'acquéreur du château, était fils d'un Bruno de Laval que nous voyons dans un acte de Péridier, notaire (1), qualifié de notaire royal au Vigan. Lui-même, avocat, avait épousé une demoiselle Madeleine Bertrand, de Saint-Beauzille-de-Putois, et devenu administrateur du district, présidant aux ventes de biens nationaux, il ne dédaignait pas d'évincer les concurrents quand l'affaire lui semblait devoir être avantageuse. Ce sera ici le cas; acheteur pour cinquante-huit mille livres en assignats, il vendait peu après pour vingt mille livres en numéraire la majeure partie des arbres du parc, s'assurant déjà de ce fait un substantiel bénéfice.

Bruno Laval mourait, peu après avoir fait cette vente, et ses héritiers alors vendaient à un sieur Tesses, homme de loi (2), qui pratiquant encore quelques coupes dans le parc, entretenait cependant et réparait un peu le château. Tesses mort, ses héritiers vendaient au Palais et le domaine en 1828 était pour cent cinq mille francs adjugé à Edmond Hercule, marquis alors, puis duc de Castries, officier supérieur de l'Empire, général de division de la Restauration, fils de Charles-Augustin le duc de 1783.

Charles-Augustin en effet, marié deux fois, avait eu de son premier mariage avec une demoiselle de Guines ce fils Edmond, Hercule qui né en 1787, avait épousé une demoiselle de Maillé et devait mourir sans enfant; d'un second mariage, avec une demoiselle Coghlan, irlandaise, il aura un fils Armand-Charles-Henry, qui épousera lui une d'Harcourt et, de ce mariage, aura avec la maréchale de Mac-Mahon, et la comtesse de Beaumont (3), un fils Edmond devenu duc de Castries et propriétaire du château après la mort survenue en 1866 de son oncle le général.

Les hommes qui aujourd'hui ont dépassé la soixantaine se souviennent de l'élégant sportsman qu'était le dernier duc de

(1) 11 août 1770.

(2) Nous le trouvons en l'an II procureur fondé de Cambacérès alors député à la Convention, puis en l'an IX et grâce peut-être audit Cambacérès, directeur des contributions du département de l'Hérault.

(3) Est-ce cette comtesse de Beaumont ou sa fille qui est l'auteur du buste du maréchal de Castries qui se voit au musée de Montpellier ?

Castries. — La grande galerie.

Castries. L'aile Renaissance.

Castries. Propriétaire de la plus importante écurie de courses de l'époque, il gagnait deux ans de suite le grand prix de Paris, en 1883 et 1884 croyons-nous, avec Frontin et Little Duck; mais l'entretien d'une pareille écurie coûte cher et puis le duc avait d'autres sujets de dépense. Quand en 1886 il décédait sans enfant, il avait depuis longtemps vendu le château à sa femme Iphigénie de Sina de Hoyos, qui, veuve, en deuxièmes noces et en octobre 1887 épousait le vicomte Emmanuel d'Harcourt, cousin germain de son premier mari et mourant elle-même en 1914 le faisait son héritier.

Les d'Harcourt, autant que les Castries et bien longtemps avant eux, avaient tenu chez nous une grande place. Descendant d'un Turchetil, fils de Torf et petit-fils de Bernard le danois, qui en 912 était régent de Normandie, représentés sous Philippe le Hardi par Jean II, sire d'Harcourt, maréchal et amiral de France, ils jouent cinquante ans plus tard un rôle qui nous indignerait fort aujourd'hui mais qu'il faut juger seulement avec les idées du temps. Un Godefroy d'Harcourt en effet était aux côtés d'Edouard III roi d'Angleterre quand en 1346 celui-ci débarquait en France et venait gagner sur Philippe VI la bataille de Crécy. Jean le Bon quelque dix ans plus tard devait se saisir de lui et lui faire payer sa trahison de sa tête.

Un descendant de ce Godefroy d'Harcourt, Henri, cadet de Lorraine, connu sous le nom de Cadet la Perle rendait au pays plus de services quand, remplaçant à la tête de l'armée le cardinal de la Valette, il reprenait en 1640 Casal et Turin. Quelles attaches avait-il alors dans notre région ? Nous l'ignorons mais un portrait de lui, œuvre de Nicolas Mignard, existe au musée de la Faculté de médecine et nous voyons en 1645 les Etats du Languedoc envoyer une députation saluer ce comte d'Harcourt, vice-roi de Catalogne « pour qui le vaincre et le combattre a toujours esté même chose », est-il dit dans leur délibération. Un quatrain connu a consacré sa gloire :

L'honneur qu'il s'est acquis est si grand et si juste
Et l'on aura pour lui tant d'estime et d'amour
Que, comme les grands rois prennent le nom d'Auguste
Les plus fameux héros prendront celui d'Harcourt.

Un maréchal d'Harcourt à la fin du règne de Louis XIV se maintenait énergiquement sur le Rhin, permettant à Villars de faire à Malplaquet sa magnifique défense. Ses deux fils — le cas croyons-nous, est unique dans l'histoire — obtenaient après lui et comme lui le bâton de maréchal. Deux d'Harcourt aussi avaient été archevêques de Narbonne, présidents nés des Etats du Languedoc. Un d'Harcourt de nos jours a contracté alliance avec une princesse de France, et la famille, chez nous comme en Angleterre par les Fitz James est apparentée à la plus ancienne noblesse.

Emmanuel d'Harcourt, le nouveau propriétaire de Castries, était fils du marquis, successivement ambassadeur de France dans diverses capitales. Lui-même dans sa jeunesse avait été durant la guerre de 1870 officier d'ordonnance de son cousin le maréchal de Mac-Mahon et, chargé de porter aux cuirassiers de la brigade Michel l'ordre de se sacrifier pour le salut de l'armée, il avait « en amateur » et avec eux pris part à la charge légendaire de Reischoffen. La croix de la Légion d'honneur avait sur le champ de bataille même récompensé sa vaillance. Secrétaire général de la présidence de la république il avait depuis la démission du maréchal consacré surtout à la Croix Rouge sa très grande activité.

Emmanuel d'Harcourt posséda longtemps et habita souvent le château que, mourant en 1927, il laissait pour la nue propriété à son neveu, le marquis d'Harcourt et pour la jouissance à la sœur du dit marquis, Amélie d'Harcourt, devenue par son mariage comtesse de Briey.

Les Briey sont une très vieille famille de Lorraine et du Barrois. Renaud premier du nom, cousin de Godefroy le barbu, père de Godefroy de Bouillon reçut en « avouerie » la ville et le comté de Briey, de sa cousine Mathilde de Toscane, connue surtout pour avoir laissé au pape Grégoire VII la majeure partie de ses états; son frère Richer fut évêque de Verdun. Celui de la famille qui nous intéresse ici, le comte François de Briey, sorti de Saint-Cyr et aviateur des premiers jours, était jeune capitaine déjà et chef d'escadrille tout au début de la Grande Guerre. Il était officier supérieur quand peu d'années après son mariage il quittait l'armée.

Nous avons jusqu'ici dit l'histoire de ceux-là seulement qui ont été propriétaires de Castries, mais le vieux château en dehors d'eux a compté des hôtes illustres. C'était, pour ne parler que des derniers, le maréchal de Mac-Mahon, qui, chez son oncle d'abord et chez son beau-frère ensuite (la maréchale nous l'avons dit, était sœur du dernier duc), fit à Castries de fréquents séjours. On montre au deuxième étage du château les appartements qu'il occupait, pleins encore de son souvenir; c'était S. M. la reine Amélie de Portugal qui, honorant de son amitié tous les d'Harcourt et plus particulièrement la mère de l'actuelle propriétaire de Castries, venait souvent au château et Mme la comtesse de Briey nous disait comment le roi de Portugal s'était peu de jours avant notre venue et en l'absence des propriétaires, présenté lui aussi à Castries.

C'était surtout Mme la duchesse de Guise qui pendant que les 7 et 9 septembre 1926 elle recevait à Montpellier dans les salons de Mme la comtesse de Cabrières ceux des habitants de la région qui voulaient lui présenter leur hommage, logeait au château de Castries. Dans le parc, en son honneur et en celui des princesses ses filles, qui l'accompagnaient, une fête champêtre fut donnée qui réunit des milliers de spectateurs. Les cavaliers de « la nacioun gardian » y firent admirer leur maîtrise et les taureaux, comme il convient dans notre Midi, furent eux aussi de la fête.

A celle-ci manquait seulement celui vers lequel se portaient toutes les pensées, celui qui paye de l'exil l'honneur de descendre de ces rois qui, pièce à pièce, patiemment, ont fait la France. A lui seul, comme au descendant de l'Empereur est interdit le sol d'un pays, hospitalier pourtant aux hôtes les moins désirables. Il n'est pas besoin d'être royaliste, il suffit d'avoir l'âme tant soit peu française pour sentir vivement l'injustice et l'inélégance de pareilles mesures d'exception.

Le château de Castries à l'origine était une forteresse comme l'indique son nom même : « Castrum », et cette forteresse sise au sommet d'une petite colline entre les derniers contreforts des Cévennes et la mer commandait la plaine entière. A ce premier château semble au moyen âge en avoir succédé un second, fortifié comme le premier et c'est celui que le duc de Rohan détruisit

comme nous l'avons dit, en 1622, mais avec ce château, Rohan détruisit aussi l'aile est du château neuf dont Jacques de Lacroix, vers 1585 semble-t-il, avait commencé la construction. Jacques de Lacroix avait construit sur un sol rehaussé par les décombres, ce qui lui avait permis d'utiliser comme citernes une partie des anciens bâtiments. Dans une de ces citernes établie à quatre mètres sous la grande cour d'honneur se retrouvent les traces d'une ancienne entrée du deuxième château et dans un ciment rouge se lisent encore tracées avec une pointe, les longues signatures de Jacques de Lacroix de Castries « qui a establi cette sisterne », de Diane d'Albenas « sa fame », de Jean et François de Lacroix ses fils.

René Gaspard, petit-fils de Jacques de Lacroix et premier marquis de Castries fait au château de très importantes réparations. Il fait en 1656 et dans l'aile ouest surélever le plafond du premier étage pour faire la magnifique galerie de trente-deux mètres de long que nous y voyons encore, suivie du salon carré dont la coupole s'élève de quatorze mètres au-dessus du dallage. Pour accéder à ces nouveaux appartements, un majestueux escalier est construit, remplaçant les anciens escaliers tournants, tandis que les pièces principales sont décorées de belles boiseries sculptées, disparues hélas aujourd'hui.

Le château, jusque là ne comportait pas de parc, il n'avait comme ressources en eau que celles des citernes de la cour. René Gabriel alors fit appel au célèbre architecte des jardins, Lenôtre, qui avec un rare bonheur utilisa le terre-plein laissé par l'aile brûlée de 1622 pour en faire une première terrasse d'où, par deux descentes en pente légère, on arrive à la grande terrasse à deux bassins, établie sur les assises de l'ancien château. En contrebas un majestueux bassin de plus de trente mètres de diamètre est entouré de platanes. Puis c'était le jardin français de douze hectares avec ses grands arbres et sa magnifique ordonnance.

Les bassins creusés, il fallait leur donner de l'eau. Le cardinal de Bonzi, président des Etats du Languedoc, beau-frère de Gaspard René, avait lors de la construction du canal du Midi donné à Riquet l'appui de sa très grande influence. Par lui René Gaspard obtint le concours du célèbre ingénieur et sur ses plans bientôt était construit par les frères Amans, maîtres maçons, l'aqueduc

qui, partie souterrain, partie sur arches imposantes, amène de sept kilomètres au château les eaux de la source de Fontgrand. Cette source avait été cédée au marquis par l'évêque de Montpellier moyennant l'albergue d'une paire de gants à chaque mutation d'évêque.

René Gaspard, décédé en 1674, vit-il la fin de ces beaux travaux commencés, semble-t-il, dès 1661 ? Tant que sa veuve vécut, Castries semble bien avoir été habité, mais elle morte, son fils, que nous avons vu vendre aussitôt l'hôtel de la rue Saint-Guilhem, ne semble plus avoir séjourné à Castries, et quand lui-même meurt en 1728, tous les meubles du château sont mis en vente pour résoudre, semble-t-il, une difficulté de partage.

Le château, depuis lors, est inhabité; l'inventaire fait au moment du séquestre en 1790 ne mentionne en dehors de quelques meubles appartenant au gardien que les archives et une soixantaine de tableaux. Nous avons dit ce qui advint, hélas, des archives; les tableaux, tous ceux du moins représentant des Castries, croyons-nous, furent acquis par le général Pamphile Lacroix, plus tard baron de l'Empire, vicomte de la Restauration, qui, originaire de Castries, semble avoir voulu, profitant de la similitude de nom, se constituer à bon compte une galerie d'ancêtres.

Quand en 1828 le général marquis de Castries eut racheté le château, il répara et aménagea l'aile nord dont il rendit les appartements très confortables. Mais pour construire l'actuelle maison de régisseur et agrandir la cour des écuries, il dut abattre une grande tour aux murs épais de plus de deux mètres, dernier reste du vieux château fort détruit par Rohan, tandis que, forcé de refaire la toiture de cette aile, il avait la fâcheuse idée de substituer aux toits plats et aux tuiles grises du pays, des toitures à la Mansard avec ces tuiles mécaniques « dont la couleur offensante brave le temps », nous écrivait avec désespoir le comte de Briey.

C'est le vicomte Emmanuel d'Harcourt qui, peu avant 1914, a réparé la grande galerie de René Gaspard, qui longtemps avait servi de grenier à foin. Les portraits des anciens maîtres du lieu, de René Gaspard, des maréchaux de Castries, d'Harcourt et de Mac-Mahon y mettent une note imposante tandis que,

dans le salon à coupole, devenu salle des archives, s'entassent en de vastes armoires des monceaux de parchemins et de registres disant l'histoire de Castries, du duché de Guines, du comté d'Alais (1), etc...

Dans ces deux pièces, dans d'autres encore pleines d'anciens souvenirs, nous avons et à deux reprises différentes passé des heures inoubliables. Nous ne saurions assez dire à Mme la comtesse de Briey quelle gratitude nous lui gardons pour l'affabilité de son accueil. Du comte nous ne dirons rien, sinon que tout ce qui peut être bien dans ces lignes est de lui, que tout serait infiniment mieux si nous l'avions laissé parler seul, et que de lui nous espérons bien un jour avoir l'histoire complète de Castries. La connaissance parfaite qu'il a de l'histoire de son château, la largeur et la sûreté de ses vues, la façon dont il saura conter ce qu'il sait, nous sont un sûr garant du succès qu'il ne peut manquer d'avoir.

---

(1) Le maréchal de Castries avait le 27 mars 1777 et pour 600.000 livres acquis ce comté souverain de M. le prince de Conti.

CAUNELLE

On aurait quelque peine, quand allant de Montpellier à Lodève on a franchi la Mosson, à découvrir sur sa gauche le village que toutes les cartes pourtant disent exister en cet endroit. Il est des communes moins étendues et moins peuplées que celle de Juvignac; il n'en est pas, croyons-nous, dont l'agglomération centrale présente moins d'importance. Juvignac, en dépit de sa mairie, n'est guère autre chose qu'une expression géographique, mais sur le territoire de la commune il existe des domaines, dont certains, tels que Fourques, l'ancien Carescausse, tels que Fontcaude et Caunelle, ont un passé qu'il serait intéressant de faire revivre. C'est de Caunelle seulement que nous prétendons parler aujourd'hui.

Caunelle aurait-il été le siège d'une paroisse ? On le croirait à voir l'acte par lequel Bérenger de Frédol en 1263 achète de Guy cap de porc les droits que celui-ci possède « in parochia de Caunellis ». Et nous trouvons d'autre part aux archives du château des pièces montrant le domaine possédé, en 1222, par un Raymond Hélie, drapier, auquel le roi de Mayorque donne l'autorisation de planter sur le domaine sa bannière, puis en 1489 par des Cellier, qui sont dits être les héritiers de feu Bernard de Pétrone. Mais, des transmissions qui se succèdent, rien n'existe de très net avant la vente que, le 24 avril 1595, les commissaires du roi consentent à Jean Duché, recteur et chancelier de l'Université de Montpellier.

Ces Duché viennent de Picardie; ils y sont seigneurs d'Auneil. Un d'eux, Jean, capitaine de cavalerie tué en 1557 devant Saint-Quentin, est le père de cet autre Jean auquel Antoine Saporta, régent alors de l'Université de Montpellier, confie en 1570 une chaire, qui en 1582 à son tour devient régent et qui en 1595 est acquéreur de Caunelle. Des petits-fils du chancelier, l'un, Pierre, sera en 1647 premier consul de Montpellier, un autre,

Henri, aura pour fils ce Fulcrand, capitaine d'infanterie au régiment de Montbazin, dont la fille, Louise-Marie, en 1694 épousait Jean-Pierre d'Aigrefeuille.

Le 13 décembre 1703 et devant Tesses, notaire, nous voyons Fulcrand Duché, seigneur de Caunelle « pour l'amitié qu'il a pour Louise-Marie Duché de Caunelle, sa fille et en considération des bons offices qu'elle lui a rendus et lui rend journellement » faire à cette fille donation entre vifs et irrévocable de la terre et de la seigneurie de Caunelle. Le domaine ainsi passe aux d'Aigrefeuille, qui jusqu'à la Révolution vont en être possesseurs.

D'où venaient ces d'Aigrefeuille ? Le savant et vénérable Germain, historien de Montpellier et longtemps doyen de notre faculté des lettres, a consacré au président « Jean-Pierre d'Aigrefeuille bibliophile et antiquaire » une bien intéressante brochure. Il a fait un travail aussi sur le chanoine Charles de Grefeuille, auteur de l'histoire de Montpellier et cousin du président.

Les d'Aigrefeuille jusqu'à Jean-Pierre s'appelaient Grefeuille ou de Grefeuille; on trouve les deux orthographes; ils avaient très honorablement servi, le grand-père comme correcteur puis comme conseiller aux comptes, le père comme conseiller à la Cour des Comptes Aides et Finances. Jean-Pierre que Germain dit avoir été toujours « sous l'influence d'une sorte de manie nobiliaire », crut s'apercevoir un jour que sa famille se rattachait à la maison seigneuriale des d'Aigrefeuille qui, sortis d'Anduze, avaient au moyen âge, selon lui, illustré le Limousin. Il décida d'en prendre le nom. Ce fut en vain que d'Hozier, le fameux généalogiste, que Baluze, le savant auteur du dictionnaire de Moreri s'opposèrent à ses prétentions; notification fut faite de ce changement de nom le 27 avril 1702 par devant le lieutenant général de Montpellier.

Ce fut dans le monde du Palais un événement et le quatrain suivant bientôt courut la ville :

Qu'un président très roturier,
A son nom ajoutant trois lettres,
Compte en vain par ce tour grossier
Nous défigurer ses ancêtres...

Le Clos. — Un coin du parc et le chateau.

Flaugergues. — Le chateau avec son double escalier de pierre.

Jean-Pierre d'Aigrefeuille, nous lui donnerons désormais ce nom, plus de quarante ans sera seigneur de Caunelle; son activité, sans nuire en rien à son service au Palais, se partage entre l'administration de ce beau domaine et la constitution d'une bibliothèque et d'un cabinet de médailles, qui tous deux furent célèbres de son temps.

Le testament que, devant Gros, notaire, il avait fait le 16 Décembre 1734 nous dirait, si nous ne les connaissions, quels ont été les buts de sa vie et ses pensées dominantes.

Je fonde, dit-il, à perpétuité douze grandes messes en l'église paroissiale d'Anduze en Cévennes, où mes aïeux, seigneurs de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, habitaient anciennement, comme en justifient des actes de 1042 et de 1054, où mention est faite de haut et puissant seigneur Pierre d'Aigrefeuille... Je prie mon épouse, mon fils et mes descendants de conserver précieusement et d'accroître ma bibliothèque qui m'a coûté de grands soins et de grosses dépenses et je conseille à mes héritiers d'acquérir des terres importantes. C'est le meilleur moyen de fonder et d'établir une puissante maison ».

Fulcrand-Jean-Joseph-Hyacinthe, quand mourut son père, depuis vingt ans déjà était président aux Comptes. Peu après, et touchant déjà à la cinquantaine; il épousait Pauline d'Arcussia, jeune provençale d'origine napolitaine, qui devait lui donner seulement un fils. Quand, en 1754, Louis-Guillaume de Bon, marquis de Saint-Hilaire, devait vendre sa charge de premier président à la Cour des Comptes Aides et Finances, Hyacinthe d'Aigrefeuille en devenait acquéreur, payant cent quatre-vint-quinze mille trois cent quatre-vint-quinze livres la charge et le logement qui lui était attaché dans l'enceinte du Palais. Le trésor cependant payait un peu plus de cinq mille livres pour les réparations qui alors devaient être faites au dit logement.

Hyacinthe d'Aigrefeuille avait hérité des goûts de son père. Bibliophile, il complétait la précieuse bibliothèque dont tant de pièces existent ancore au château de la Mogère; numismate réputé, il achetait la belle collection de médailles du R. P. Vanière jésuite. A Caunelle nous le voyons, quand la bande noire disperse les biens de Bonnier de la Mosson, acquérir les droits de justice et autres droits seigneuriaux que le baron de La Mosson possé-

dait comme engagiste du roi; et dans la vente était compris le droit de pêche dans la Mosson.

Nous ne savons comment il se fait que, quand en 1771 mourut Hyacinthe d'Aigrefeuille, le roi ait refusé, malgré l'avis unanime de la cour, d'autoriser son fils Toussaint, qui était conseiller, à le remplacer dans ses importantes fonctions. Toussaint plus tard acheta de son petit cousin Duché la charge de procureur général. Il la paya (1) cent trente mille livres.

On sait quelle fut après la Révolution sa carrière et comment, ruiné, il devint le secrétaire de Cambacérés, l'archichancelier d'empire, qui autrefois avait été son collègue à Montpellier. Dans le très intéressant volume que le regretté Pierre Vialles a consacré à Cambacérés, on peut voir l'image de Toussaint d'Aigrefeuille, dans son fameux habit bleu de ciel de velours ras, à boutons de strass, avec son ventre énorme, ses yeux à fleur de tête et sa ronde figure luisante. A cette caricature nous préférons le superbe portrait attribué à David que Mme la comtesse de Saporta possède au château de la Mogère avec celui que Rigaud avait fait du premier président Hyacinthe.

Toussaint d'Aigrefeuille, décédé célibataire — il était chevalier de Malte — a-t-il vécu à Caunelle ? Affermant en 1780 le domaine à un sieur Deleuze de Saint-Georges, il s'était réservé le château. Est-ce le besoin d'argent ou la peur de l'expropriation qu'il sent proche qui lui fait le 18 novembre 1790 racheter droits féodaux, albergues et censives et le lendemain (2) vendre à Antoine-Jean Coste habitant de Montpellier « les domaines et fief de Caunelle et Lafosse aux taillables de Juvignac et de Saint-Georges avec château, terrasse, pigeonnier, etc... Le prix est de trente-neuf mille livres seulement et le paiement sera fait à Duché, auquel est encore due la plus grande partie du prix de sa charge de procureur général. »

Jean-Antoine Coste, à peu près en même temps qu'il se rendait acquéreur de Caunelle, achetait d'autres importants domaines et parmi ceux-ci était Fréjorgues dont il ajoutait à

(1) Ricard, notaire, 1er octobre 1776.

(2) Vézian, 19 novembre 1790.

son nom le nom. Il avait seulement une fille Clémentine qui épousait un sieur Jullien et c'est une fille de ces Jullien — une autre épousera César de Fesquet et décédera sans postérité — que nous voyons au château de Caunelle et le 4 janvier 1821 (1) passer contrat de mariage avec Charles de Barbeyrac, comte de Saint-Maurice, auquel en considération de ce mariage son père fait donation de ses domaines de la Prunarède et du Castelet.

Ces Saint-Maurice longtemps ont été des Barbeyrac, et ces Barbeyrac, d'après les preuves faites en 1786 pour l'admission aux Etats de l'un d'eux, étaient seigneurs de Saint-Martin de Castillon en Provence. Un d'eux, Banquo, aurait été un des meilleurs compagnons de guerre d'Henri de Navarre, mais serait, lors de l'abjuration du roi et en désapprobation de celle-ci, passé à l'étranger. Leur qualité de protestants aurait empêché ses descendants de poursuivre leur carrière aux armées et c'est ainsi que nous trouvons l'un d'eux, Charles, fils de Henry écuyer et seigneur de Saint-Martin, qualifié de docteur en médecine à Montpellier, quand, le 1er mai 1656 et chez Pélerin, notaire, il passe contrat de mariage avec Catherine de Brueys. Le marié est au contrat assisté de son frère, Antoine de Barbeyrac, ministre, est-il dit dans l'acte, de l'église prétendue réformée de la ville de Béziers. Nous le verrons émigrer en Prusse quand trente ans plus tard sera révoqué l'Edit de Nantes.

Charles de Barbeyrac est seigneur de Saint-Aunés; son fils Henry, président des trésoriers de France, épouse en 1691 Charlotte de Paul et d'elle a un fils, Antoine qui, président des trésoriers de France comme son père, épouse en 1719 Gabrielle de Benoit de la Prunarède. Celle-ci est la fille unique de Philippe de Benoit seigneur de la Prunarède, de la Cisternette et du Castelet, il commande le régiment de Broglio, quand en 1704 il est tué à Hochstoedt, laissant trois frères à sa survivance. Par sa mère, fille unique de Pierre de Ginestous, elle est dame de Saint-Maurice. Et tous ces titres par elle passent chez les Barbeyrac.

Quand Antoine, le fils aîné de Gabrielle de Benoit, épouse

(1) Caizergues, notaire.

en 1751 (1) Mlle de Saint-Auran, il est assité de deux de ses frères qui, capitaines au régiment de Brissac infanterie, signent Barbeyrac de Saint-Maurice et Barbeyrac du Castelet; un troisième est absent, Barbeyrac de la Prunarède capitaine au régiment de Flandre et pensionnaire du roi. Et c'est en marquisat de Saint-Maurice que sont en 1753, érigées toutes ces seigneuries, dont chacune, dit le rapport de l'intendance (2), possède un château avec toutes marques seigneuriales.

De Mlle de Saint-Auran, le marquis de Saint-Maurice doit avoir entre autres enfants une fille, qui épousera Jean-Jacques Durand, le futur et infortuné maire de Montpellier, alors président aux Comptes, un fils aussi, qui, député de la noblesse aux Etats généraux et époux de Longpré, sera le père de cet Adolphe de Saint-Maurice que nous venons de voir en 1821 à Caunelle épouser Mlle Jullien.

Les très vieux Montpelliérains peuvent garder le souvenir encore de cette marquise de Saint-Maurice, qui vécut jusqu'en 1885, habitant tantôt Caunelle et tantôt son bel hôtel de la rue Aiguillerie. Caunelle à sa mort restait indivis entre ses enfants : Edmond, marquis de Saint-Maurice, époux de Sarret et Amélie, vicomtesse de Bonald. Mme de Bonald, à la mort de son frère, se chargeait de l'entier domaine que en 1900 elle laissait à sa nièce et fille adoptive, Jeanne de Saint-Maurice qui en 1874 par son mariage était devenue comtesse de Kergorlay.

Les Kergorlay, de très vieille race bretonne, et toujours restés en Bretagne jusqu'à la Révolution, s'étaient ensuite fixés en Normandie, où l'un d'eux, par sa femme, avait hérité de domaines qu'ils y possèdent encore. Le comte Jean de Kergorlay, héritier à la mort de sa mère de la majeure partie de Caunelle, décédait l'année dernière, laissant sa part à sa sœur Yvonne, femme du baron Joseph d'Hélie qui déjà possédait une part du domaine, et de ce fait en possède la presque totalité.

Ces Hélie, qui, quand au XVIIe siècle fut établi le catalogue des gentilshommes du Languedoc, étaient fixés dans l'Aude dans

(1) Davranche, notaire, 15 novembre 1751.

(2) Archives intendance, dossier 1977.

le Rasés sont depuis la Révolution fixés dans le Carcassez, à Rustique, sur un domaine qui, chose curieuse, leur est venu d'une aïeule, Marie-Christine de Lasset, dont un ancêtre sous François Ier était président aux Comptes et possesseur à Montpellier de l'hôtel qui fait le coin des rues de l'Aiguillerie et de la Carbonnerie. Peut-être, mais rien ne nous autorise à le croire, auraient-ils aussi quelque très lointain rapport avec ce Raymond Hélie que nous avons vu en 1222, il y a plus de sept cents ans, devenir propriétaire de Caunelle. La similitude des noms nous a paru devoir être signalée.

Le château, vaste bâtisse carrée et dont les soubassements semblent être anciens, ne présente pas grand caractère mais un superbe parc existe à Caunelle, qui, sur une longueur de mille cinq cents mètres au moins et jusqu'à Juvignac, longe la Mosson. Et dans ce parc, qu'arrosent quelques sources, quantité de beaux pins, de chênes plusieurs fois séculaires font au château un cadre qui ne manque pas de charme, tandis que sur les coteaux caillouteux la vigne allonge ses pampres qui vont à l'automne produire un vin réputé, digne des meilleurs crus de Saint-Georges.

LE CLOS

Le Clos de Boutonnet est certainement un des plus importants domaines qui existent dans la proche banlieue de Montpellier, et, bien qu'inhabité et quelque peu négligé de ce fait depuis plus de cinquante ans, il garde cependant des traces d'un passé qui ne fut pas sans éclat.

Mlle Guiraud, dans ses « recherches topographiques sur Montpellier au moyen âge », nous dit que le Clos, le 13 mars 1256, fut en libre alleu et par deux commerçants donné aux frères de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui, sur ce terrain construisirent une église avec divers bâtiments. Ces religieux semblent au début du XIVe siècle avoir abandonné le Clos que son éloignement de la ville fait alors peu sûr et nous perdons la piste à ce moment pour la reprendre seulement en 1544, trouvant à cette date au compoix le domaine au nom de Raulin du Moys, receveur général du pays de Languedoc.

Raulin vend à Balthazar Aventurin, médecin, après lequel vient un sieur de Bargeton qui bientôt vend aux Clausel.

Nous avons parlé plusieurs fois déjà de cette famille dont certains membres ont été ou vont être seigneurs de la Lauze, d'autres seigneurs de Fontfroide. Est-ce François, 1er Consul de Montpellier en 1613, ou est-ce son fils Guilhaume qui est acheteur du Clos ? Nous l'ignorons mais durant un siècle le domaine au compoix est aux Clausel jusqu'au jour où, devant Garimond notaire et le 27 décembre 1719, Gabriel de Clausel, conseiller à la cour des comptes aydes et finances, vend à Louis Despioch trésorier général de France en la généralité de Montpellier sa métairie de Clauzel. Le prix en est de vingt mille livres. L'acquéreur absent est dans l'acte représenté par sa femme, Marguerite de Laval; nous voyons Mme de Clauzel recevoir pour ses épingles cinq cent livres tandis que Louis de Louet de Calvisson d'Orneson, seigneur de Boutonnet et d'Orneson,

reçoit mille neuf cent livres « à quoi il a réduit et modéré le droit de lods ». Il donne à l'acquéreur pleine et entière investiture.

Louis Despioch, avant d'être trésorier général de France, avait été receveur du tabac du département de Montpellier (1); le compois d'autre part le dit : ancien commissaire des guerres. Son fils, Antoine, lui succède aussi bien comme trésorier que comme propriétaire du Clos. Nous le voyons le 20 octobre 1749 (2) affermer pour sept ans et pour mille deux cent cinquante livres par an le domaine, tout ce qui du moins est hors du Clos, à Pierre Cardaire ménager. François Parlier, procureur au sénéchal apparaît dans l'acte comme témoin.

Antoine Despioch est célibataire ou tout au moins n'a pas d'enfants; nous le voyons en 1760 vendre à M. de Rives, de Béziers, sa charge de président, grand voyer trésorier de France, et, mourant en 1765, laisser son hérédité à son neveu Jean Fages d'Auzière, fils de sa sœur Antoinette Despioch et du président seigneur de Saint-Martial.

Les Fages depuis un siècle déjà marquaient à cette époque dans la robe.

Un Noël Fages, correcteur aux comptes en 1652, avait acheté dans le quartier du palais la maison qui aujourd'hui appartient au professeur Estor. Son fils, François, époux de Farges avait été receveur des tailles et du taillon du diocèse de Saint-Pons et avait en 1708 vendu sa charge à cet Isaac Poitevin, que nous avons vu à la même époque se rendre acquéreur du domaine de Mézouls.

Noël, fils de François — il s'appelle Fages d'Auzière maintenant — épouse en 1713 (3) Anne de Mariotte et à cette occasion reçoit de Jacques Fages son grand oncle, abbé et contrôleur général des finances de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, petit-fils de France, la seigneurie de Saint-Martial et la charge de conseiller aux comptes, dont celui-ci vient d'hériter de son frère décédé. Président en 1716, M. de Saint-Martial meurt

(1) Bellonnet, septembre 1700.

(2) Davranches, notaire.

(3) Brun, 2 janvier 1713.

en 1737; son fils Jean lui succède aux comptes; il a épousé Antoinette Despioch et c'est leur fils Jean d'Auzières que nous venons de voir hériter du Clos.

Ce Jean, durant plus de trente ans, sera président aux comptes; en 1767, il cède sa charge à son fils, Jean-François qui, le 15 janvier 1770 et par devant Granier, notaire, passe contrat de mariage avec Jeanne de Beausset, fille du comte de Beausset, seigneur de Sauvian et nièce de l'évêque de Béziers. Jean-François, dans cet acte, reçoit le Clos de son père qui cependant s'y réserve un appartement avec ses meubles, une écurie, une remise et la moitié de tous les fruits, légumes et herbages du jardin.

Jean-François meurt après quelques mois de mariage seulement en 1770; sa veuve se remarie peu après avoir accouché d'un fils et c'est Antoinette Despioch, veuve elle aussi quatre ou cinq ans plus tard, qui, tutrice de son petit-fils, a l'administration du domaine. De cette administration nous avons trouvé plusieurs traces; c'est l'inventaire complet du Clos qu'elle fait faire sitôt après la mort de son mari; c'est le bail que le 13 novembre 1775 (1) elle consent du domaine à Joseph Cambon et Cie, négociants à Montpellier.

Le fils posthume de Jean-François a-t-il jamais habité le Clos ? Nous ne savons rien de sa vie; en nivose an IX cependant nous le trouvons qualifié de officier du génie. Epoux d'une du Vivier de Lanzac, il décédait en septembre 1806 et le 18 juin 1808 (2) Jean-Jacques-François de Belleval, beau-frère du défunt et tuteur de ses deux enfants, vendait à Jean-Joseph Raymond Martin-Portalès, receveur des domaines de la nation, le grand clos muré de 551 ares, le parc, le jardin chinois, l'orangerie et les 1223 ares de terres existant en dehors du clos. Le prix était de 66.000 francs dont 5.142 pour le mobilier.

Raymond Martin est un important négociant auquel un oncle Portalès, commerçant à Saint-Hipolyte, a laissé sa fortune et son nom; il possède avec un gros domaine à Mauguio, Saint-

(1) Granier, notaire.

(2) Alicot, notaire.

Antoine de Cadoule et, dans les environs de Castries, le Moulinas que, en 1809 il vend à Durand-Fajon. Il est à Montpellier président du tribunal de commerce.

Martin-Portalès décède en 1834, laissant la jouissance du Clos à ses trois filles, Mmes Bouché, Salvan et Durand, la nue propriété à son petit-fils Charles Bouché. Celui-ci, nous ne savons pourquoi, cède ses droits à son père et c'est à la mort de Bouché père que le domaine est mis en adjudication et le 29 juin 1860, passe à Mme veuve Salvan, une des usufruitières. Mme Salvan, mourant en 1868, fait son héritière Mme d'Astanières, sa nièce, mais sa fille d'adoption, et c'est alors pendant vingt ans la belle époque du Clos, Mme d'Astanières et les siens partageant leur temps entre cette résidence et le beau château d'Assas et dans l'un comme dans l'autre domaine affichant le plus grand luxe.

Mme d'Astanières, le 4 mai 1886, vendait le clos au vicomte Pierre d'Adhémar et le domaine sans être alors habité était, nous nous en souvenons, le théâtre d'une fête que dix ou quinze jeunes gens, dont bien peu survivent, offraient dans ses salons à l'élite de la société montpelliéraine. Pierre d'Adhémar en juin 1893 vendait le domaine à la société du clos Boutonnet qui, au mois de décembre de la même année cédait ses droits au comte Auguste d'Espous.

Le nouveau propriétaire appartenait à une famille que nous trouvons dans les dernières années du dix-septième siècle installée dans les environs de Montpellier. Antoine Despous avait des terres à Vic et à Maureilhan; il possédait un moulin à Mireval. Jean son fils était viguier de Vic (1). Il avait un fils, Michel, qui de Vic allait s'installer à Frontignan et qui sans doute était le père de ce Claude que nous verrons venir habiter Montpellier et très vite y conquérir une situation de toute première importance.

Le 31 janvier 1773 en effet et devant Péridier, notaire, Claude Despous, avocat au parlement, citoyen de Frontignan achetait de Lucrèce Margouet, héritière de son frère Jean,

(1) Bertrand, notaire. 1679. Durranc, décembre 1685.

les deux tiers de la charge de receveur alternatif des tailles et du taillon pour le diocèse de Béziers. Il semble avoir occupé jusqu'à la révolution cette charge à laquelle il avait ajouté celle achetée en 1781 (1) de receveur des tailles et du taillon aussi pour le diocèse du Puy. Il l'occupait du moins encore quand, le 26 octobre 1786, il achetait des héritiers de M. de Girard l'hôtel qui, sis au numéro 4 de la rue Montpelliéret, appartient aujourd'hui à M. Sicard son arrière-petit-fils.

La révolution venue, Claude Despous semble s'être installé à Paris et y avoir suivi la fortune de Cambacérés; il est dit : domicilié à Paris quand, le 11 messidor an VII, il acquiert des Duché le domaine de la Madeleine aux environs de Villeneuve-les-Maguelone, domaine qui comme l'hôtel de la rue Montpelliéret appartient encore à la famille Sicard.

Nous avons dit, en parlant de la Piscine, comment grâce à la protection de Cambacérés, à sa valeur sans doute aussi, car il avait derrière lui vingt ans de finances, Claude Despous l'emporta sur Bimar et fut en l'an IX croyons-nous, nommé receveur général de l'Hérault; il allait dans ces fonctions qu'il exerça quinze ans, considérablement accroître encore la fortune qu'il avait faite dans les tailles et durant la révolution.

Claude Despous avait épousé Madeleine Durand de Lyon et d'elle il avait eu, avec une fille, qui le 1er pluviôse an XII (2) épousait M. Sicard, juge suppléant au Tribunal Civil de Montpellier, un fils Eugène qui, receveur général du département comme l'avait été son père, épousait Mlle Creuzé de Lesser, fille du baron, préfet de l'Hérault, du généreux Mécène qui donnait au musée de Montpellier deux de ses plus beaux joyaux : les statues de Houdon, l'Hiver et l'Eté. C'est de son grand-père sans doute que le comte Auguste d'Espous tenait les goûts artistiques que sa très grosse fortune lui permit de satisfaire, qui de son hôtel de la rue Salle-l'Evêque firent un véritable musée. Passionné de musique, président depuis la mort du comte de Cadolle de cette société de Saint-Jean, créée pour encourager

(1) Fromental, notaire, à Lyon 4 février 1781.

(2) Péridier, notaire.

l'art chrétien, il avait à ses frais restauré les belles orgues de la cathédrale. Et ce fut une des moindres marques d'une générosité que son extrême discrétion voulut toujours laisser ignorée.

Son fils, le comte Etienne d'Espous est aujourd'hui le propriétaire du Clos.

FLAUGERGUES

Le promeneur, suivant autrefois la route qui de Montpellier mène à Mauguio, ne pouvait, quand il arrivait à hauteur à peu près de Montauberou, manquer d'avoir son attention attirée par la superbe allée d'oliviers, dont la perspective, coupée bientôt par les grilles enfermant la cour d'un joli château Louis XIII, s'étendait ensuite à perte de vue.

Le niveau de la route a été en cet endroit abaissé pour diminuer la raideur de la pente, et de la route, encaissée entre deux talus, on ne voit plus rien aujourd'hui; mais la belle allée d'oliviers subsiste, qu'un état des lieux de 1671 nous montre existant alors déjà et le château n'a pas moins belle apparence, vu du parterre auquel mènent des rampes à balustres de pierre, du plus harmonieux effet.

Une grande cour le précède, que ferment deux très belles grilles de fer forgé, mises en place en 1728 par le serrurier Catoix et payées 2.152 livres. Des corbeilles de pierre en surmontent les pilastres; les statues de la Paix et de l'Abondance sont aux deux bouts du perron. Sur la toiture quatre boules vernissées se voient encore, qu'accompagnaient autrefois douze vases de même nature.

Mais l'intérieur du château surtout présente de l'intérêt; les financiers, les magistrats, les soldats, qui depuis 1696 et toujours en ligne directe, se sont transmis le domaine, se sont transmis avec lui bien des belles choses, amassées par ces générations de maîtres de culture raffinée. L'impression première est donnée par un escalier vraiment unique par ses proportions, par la beauté de ses ferronneries, par les magnifiques tapis tendus aux murs de sa cage, et cette impression ne fera que s'accentuer chez ceux qui, sous la conduite du plus aimable et du plus érudit des propriétaires, auront le privilège de visiter le château.

Le domaine, à la fin du XVIe siècle, appartenait à Timothée

de Montchal, trésorier de France et seigneur d'Assas. De la petite-fille de celui-ci il passait à un sieur Bruguière, puis à un chanoine nommé Trial pour appartenir enfin à Jacques Marcha, docteur et avocat, duquel le 11 septembre 1696 et pour dix mille livres (1) l'achetait Etienne Flaugergues.

Du Rouergue et vers le milieu du XVIe siècle, un Flaugergues était venu s'installer à Viviers en Vivarais. Un de ses descendants, Antoine, vers 1650 se fixait à Montpellier, où, la même année, il épousait Jeanne de Manuel. Nous le voyons, sur la fin de sa vie, acheter une charge d'audiencier au Parlement de Toulouse. Son fils aîné, Pierre, receveur des gabelles — il a épousé Gaillarde de Ramel — retourne en Vivarais; il y sera l'auteur de la branche à laquelle appartient l'astronome bien connu.

Etienne, son cadet, employé d'abord à la recette de l'abonnement des gages intermédiaires, épouse en 1690 Jeanne Plauchut et en 1694 devient receveur des tailles du diocèse. Nous venons de le voir acheter en 1696 le domaine qui aujourd'hui porte son nom; nous le verrons en 1710 (2) acheter des créanciers de Pierre et de Jean Sartre et pour quarante mille livres le bel hôtel qui, est-il dit dans l'acte d'achat, est sis dans la rue qui va de l'Hôtel de Ville à la porte de Lattes, hôtel qui aujourd'hui sur la rue de la Loge porte le numéro 20.

Etienne Flaugergues, durant les quarante-cinq ans qu'il possède le domaine, l'agrandit et l'embellit sans arrêt, restaurant le château et sa toiture, élargissant la cour, mettant en place les grilles et aménageant l'accès du parterre. Il meurt en 1741; son fils Joseph lui succède; il a épousé Marie d'Aigrefeuille, fille du premier président, seigneur de Caunelle et est conseiller aux Comptes, mais conseiller non résident semble-t-il. Il est le plus souvent à Paris, où il mène joyeuse vie, et où bientôt, après avoir vendu sa charge à M. de Chapel d'Espinassoux, il se fixe tout à fait, abandonnant sa famille. Son beau-père en vain tente d'obtenir du roi des lettres de cachet; il reste à Paris où il mourra en 1794 seulement, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans.

(1) Devant Castaing, notaire.

(2) Vernet, notaire.

De sa possession, nous avons un document : le bail que le 15 août 1769 et devant Péridier, notaire, il passait de « son domaine sis au tènement de Montaubérou ». Le domaine alors comportait quatre cent soixante sétérés et le prix de la ferme était de deux mille quatre cents livres, en vingt-quatre muids de vin « du cru et non d'ailleurs », est-il dit dans l'acte. Le propriétaire, avec le château, se réservait parterre, fruitier, potager, le fermier devant nourrir le jardinier et une mule tourner le puits deux heures durant chaque dimanche. Une clause existe encore dans ce bail, qui nous montre le confort relatif dont devaient jouir les gentilshommes que la tenue des Etats attirait à Montpellier; le fermier doit chaque année fournir la paille de blé nécessaire à vingt-deux paillasses pour lits à une place, la porter à Montpellier à l'hôtel du Cardinal et la reprendre après la tenue des Etats.

Joseph de Flaugergues avait eu deux fils; l'aîné, officier de marine, était mort avant son père et sans laisser de postérité; le deuxième, Jean-Pierre, dit : le chevalier de Flaugergues, recueillait la succession paternelle. Célibataire, fortement original, il mourait en 1811 et le domaine alors passait à sa sœur Gillette — elle avait soixante-treize ans déjà — épouse du président Jacques-Joseph de Boussairolles, possesseur déjà du château tout voisin de la Mogère.

Nous avons dit, en parlant de la Mogère ce qu'avaient été ces Boussairolles, quelle avait été l'énorme situation de Jacques-Joseph, celle après lui, de son fils Fulcrand, comme lui président à la Cour d'appel et époux d'une demoiselle de Campan. Fulcrand de Boussairolles n'habita jamais Flaugergues, auquel il préférait la Mogère, et le domaine ainsi fut longtemps quelque peu à l'abandon; mais, quand Fulcrand mourut en 1847, sa veuve, laissant la Mogère à son fils Charles, s'installa dans le domaine qui, depuis 1811, n'avait pas été habité. Réparant les bâtiments négligés, elle construisit chapelle et orangerie, créant aussi le grand et beau parc, qui maintenant existe en contre-bas de la célèbre allée d'oliviers. Charles, le dernier baron de Boussairolles, avait épousé Mlle de Bosquat et d'elle avait eu deux filles, dont l'une, Claire, épousant en 1859 le baron de Saizieu, avait eu dans sa dot le domaine de Flaugergues.

Ces Saizieu avaient été des Barthélemy, parents du fameux abbé de ce nom, du marquis de Barthélemy aussi, qui en 1795 négocia la paix de Bâle. L'un d'eux, entré comme son cousin aux affaires étrangères, secrétaire du duc de Choiseul, avait été par lui anobli en 1771, puis fait baron de l'Empire. La Restauration avait confirmé ce titre. Son petit-fils avait épousé une demoiselle de Calvière, sœur du propriétaire du château de Marsillargues. C'est son arrière-petit-fils, qui par son mariage devenait en 1859, propriétaire de Flaugergues.

Ce Saizieu, officier d'infanterie, avait, dès sa sortie de Saint-Cyr et presque toujours, servi en Algérie. Il était africain dans l'âme et c'est à lui que Flaugergues doit tous les arbres, toutes les plantes exotiques qui se rencontrent si nombreux dans ses parterres, sans pouvoir, certes, entrer en balance avec la double rangée d'oliviers centenaires qui demeure l'orgueil du domaine.

Quand Claire de Boussairolles, baronne de Saizieu mourait en 1905, le domaine devenait la propriété de son fils Henri. Sorti comme son père de Saint-Cyr, officier de cavalerie, le baron de Saizieu avait épousé Mlle de Villèle, arrière-petite-fille du ministre de la Restauration et d'elle il avait eu six enfants. Ses quatre fils devaient donner aux Saizieu leurs plus beaux titres de gloire, des titres devant lesquels il faut s'incliner très bas, mais qui furent chèrement payés.

Nous avons dit, en parlant de Marsillargues, comment, au cours de la Grande Guerre tombèrent deux des fils de M. Eugène de Saizieu, comment se conduisit le troisième.

Avec l'actuel baron de Saizieu qui, chef d'escadrons de cavalerie d'abord, colonel ensuite, servit brillamment au front durant toute la durée de la guerre, deux de ses fils étaient aux armées dès le début de la tourmente. L'aîné d'entre eux, Raoul, sous-lieutenant au 11e cuirassiers à pied, tombait le 5 mai 1917 à l'attaque du Moulin de Laffaux, abordant une ligne d'abatis à la tête de son peloton. Le deuxième, Charles, brigadier de cuirassiers, demandait à la mort de son frère à passer dans l'infanterie. Caporal au 107e il tombait le 18 octobre 1917, au cours d'un coup de main de son bataillon sur le chemin des Dames. De leurs deux jeunes frères jumeaux, l'un Joseph, engagé en 1917 et placé sur sa demande au 20e bataillon de chasseurs

était au front les derniers mois de la guerre et blessé devant Rethel au cours de la retraite allemande; l'autre, René, entré en 1916 à Saint-Cyr en sortait aspirant au 1er d'infanterie. Deux fois blessé, la seconde fois relevé par les Allemands devant Soissons où sa compagnie de mitrailleuses couvrait la retraite du régiment, le 28 mai 1918, il passait après la guerre dans l'armée coloniale. Commandant une section de méharistes, puis capitaine à l'état-major du corps colonial, il est aujourd'hui élève à l'école de guerre.

Et la glorieuse liste n'est pas close; le gendre du colonel de Saizieu, le commandant de Lobit, qui aujourd'hui sert à Grenoble à l'état-major de la 27e division, accusait, quand se termina la guerre, deux blessures et cinq citations. Ce sont choses qu'il ne faut pas oublier. Il convient, quand on visite Flaugergues aussi bien que Marsillargues, de donner un souvenir ému à ces jeunes hommes qui ont donné leur vie ou tout au moins un peu de leur sang pour garder à la France avec son indépendance les trésors de son passé.

FONTFROIDE

Un travail sur Fontfroide aura bien peu d'intérêt pour qui a lu l'étude si documentée que M. le Pasteur Camille Leenhardt, il y a une vingtaine d'années, consacrait au vieux domaine de famille, pour qui connaît les précieux documents contenus aux archives de Fontfroide et mis au jour par M. Robert Burnand.

Nous ne dirons du lointain passé de Fontfroide que peu de mots. Vendu en 1185 par Bérenger de Cournon à Pierre de Montferrier, le domaine pendant un siècle appartient à cette illustre famille. Une reconnaissance faite à Bérenger, évêque de Maguelone, nous le montre étant en 1293 à la veuve de Bernard de Saint-Just, coseigneur de Montferrier, qui dix ans plus tard vendait à Guillaume de Conchis; puis c'était la guerre de Cent Ans et le fief durant cette période troublée semble bien avoir été morcelé.

La partie principale, le clos de Fonfrède est en 1446 aux mains d'un Guillaume du Puy qui, le 24 janvier de cette année et pour soixante écus d'or, vend à un Secondin Bossavin, qui par des achats successifs reconstitue le domaine, qu'agrandit encore après lui son fils Jean, recteur de la part antique de Montpellier, et époux de Marguerite de Bucelly. Maur, évêque de Maguelone, en 1458, le roi François Ier en 1539 reconnaissent la nobilité du domaine.

De Guillaume Bossavin écuyer, seigneur de Pignan, Fonfrède passait à son frère Antoine puis à son neveu Charles de Montlaur, qui cédait ses droits à sa cousine, Marie du Terrail, épouse de Jean de Sanravy, sénéchal de Montpellier et celle-ci, le 1er mai 1600, vendait à Pierre de Clauzel, président aux comptes, son proche parent d'ailleurs par sa femme née Jeanne de Sanravy.

Pierre de Clauzel ne garde pas longtemps le domaine; président de chambre aux comptes, nous l'avons dit, 1er consul

de Montpellier en 1601, il meurt en 1603 croyons-nous, laissant deux fils, dont le cadet sera par son mariage seigneur de la Lauze, dont l'aîné Guillaume, époux de Lacger, sera seigneur de Fonfroide, de Fonfrède plutôt comme on dit toujours alors.

Guillaume, avocat général aux comptes le 1er septembre 1618 puis peu après la fusion, en 1629, conseiller aux comptes aides et finances sert avec tant de distinction que quand en 1667 il cède son siège à Jean l'aîné de ses fils, le roi lui accorde des lettres d'honneur « en raison des services qu'il rend à notre Cour depuis quarante-neuf ans, parce que son père, Pierre de Clauzel a aussi très dignement servi dans la charge de président à notre cour, de même que Guillaume et Michel de Sanravy, son bisaïeul et son aïeul, parce que outre le dit Jean, son fils, dont nous nous promettons à l'avenir même fidélité, affection et capacité, deux de ses autres enfants ont servi et servent avec réputation dans nos armées » (1).

Nous voyons en effet dans le catalogue des gentilshommes du Languedoc et à côté de Jean de Clauzel, seigneur de Fonfrède, figurer ses deux frères : Louis, capitaine au régiment de Piémont et Guillaume, époux d'Agoult, capitaine alors au régiment de Crussol. Guillaume de Clauzel teste le 22 janvier 1675 (2) et son testament donne une idée de sa haute valeur morale. Je donne, dit-il, ma bénédiction à mes enfants et je prie Dieu de leur donner la sienne. Je les exhorte à se souvenir toujours de la vertu et de la piété de feue dame Marguerite de Lacger, ma bien chère épouse, leur mère, afin que, puisque Dieu nous en a voulu priver, nous ayons toujours devant les yeux la mémoire d'une si haute vertu pour nous animer par son exemple. Je déclare, continue-t-il, que j'avais toujours désiré que Dieu me fit la grâce qu'un de mes enfants mâles put être capable d'être ministre de son saint évangile. Il n'a pas cru devoir me donner cette satisfaction; si un de mes petits-enfants parvenait à cette sainte profession, je lui donne et lègue...

Tous les services rendus tant par sa famille que par lui-

(1) Arch. H B 1667.

(2) Faucillon, notaire.

même ne sauveront hélas pas Jean de Clauzel quand viendront les heures sombres de la persécution religieuse. Dès 1683 il a dû vendre à Jacques de Rieu, baron du Lac, son office de conseiller aux comptes et quand en 1699 (1) sa seconde fille, Marthe, épouse Antoine de Pélissier, capitaine aux carabiniers du roi, c'est du château d'Angers, où il est détenu pour religion, que Jean de Clauzel donne pour ce mariage ses pouvoirs à son frère, Guillaume qui, dans l'acte est dit : ci-devant capitaine au régiment royal.

D'Olympe de Garrisson, Jean de Clauzel avait eu un fils, Jonathan mort tout enfant, et quatre filles. Testant le 19 mai 1698 (2), il laissait à sa femme son hérédité, qu'elle devait après elle rendre à Yolande de Vignoles, l'aînée de ses filles, mariée en 1696, l'hérédité devant, si Yolande n'avait pas d'enfant, se partager entre ses trois autres filles.

Et le partage sans doute s'est fait puisque nous voyons en 1707 ou 1708 Yolande posséder l'hôtel du plan de Fonfrède (3), tandis que Fonfroide échoit en partage à Marthe de Pélissier. Veuve de bonne heure, celle-ci n'a qu'un fils, Jean-François qui, le 9 mars 1726, épouse Marie Rouzier, fille de feu François banquier, et Marthe de Pélissier, le jour du mariage, fait à ce fils donation de sa terre de Fonfrède que dans l'acte elle estime vingt-quatre mille livres.

Mais François meurt jeune et sans enfant, et sa femme aussi sans doute puisque Marthe, testant chez Auteract notaire en 1754, est dite : veuve de Messire Antoine de Pélissier, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp des carabiniers du roi, et unique succèdante de noble François de Pélissier de Fonfrède son fils. Elle fait son héritier Daniel Hostalier seigneur de Saint-Jean de la Gardonnenque, son neveu et, à son défaut, institue Madeleine Rouzier, sœur de sa belle-fille décédée.

Et sur la renonciation de Daniel Hostalier, pour éviter

(1) Tesses, notaire, 15 mai 1699.

(2) Tesses, notaire.

(3) C'est dans cet hôtel chez Jean de Clauzel que, le 29 septembre 1685, quand seize compagnies de soldats sont venues à Montpellier pour activer les abjurations, s'est tenue l'assemblée générale des réformés.

la vente en justice peut-être du domaine qui a été à sa sœur, Madeleine Rouzier accepte de se charger de Fonfroide. Mais bientôt avec l'autorisation du roi, avec celle de l'intendant de Saint-Priest, elle vend (1) à Pierre Guiraud, négociant à Montpellier, la terre et seigneurie de Fonfrède avec justice haute moyenne et basse, droits de pêche, droits de chasse et droit à l'eau de la Lironde. Avec le château et la ménagerie sont vendues sept cents bêtes à laine, trois paires de bœufs et deux bourriques. Le prix est de quarante mille livres, dont la plus grande partie va payer les dettes et les legs des Pélissier.

Le droit à l'eau est dans la vente article de tout premier intérêt. Il faut en effet beaucoup d'eau pour alimenter l'importante manufacture que l'auteur de « Montpellier en 1768 » nous dit exister alors à Fonfroide. « C'est, dit-il, une fabrique d'indiennes, toiles de coton blanchi, où on imprime toute sorte de couleurs ou de dessins. Ces étoffes sont parures de petites gens, mais la consommation en est très considérable. Cet établissement très utile occupe beaucoup de monde ». Disons à ce sujet que c'est à tort que dans son travail M. Camille Leenhardt a pu dire que l'acte de vente consenti en 1446 à Secondin Bossavin parlait d'une blanchisserie alors installée à Fonfroide. Il n'existait pas de blanchisserie et le mot latin blancaria se traduit par blanquerie, mégisserie. C'était une fabrique de ce genre qui existait à Fonfroide, comme il en existait tant à Montpellier sur les bords du Merdanson, dans ce qui a été si longtemps le quartier de la blanquerie.

Nous avons trouvé dans les liasses de l'étude Cornier (2) un intéressant document relatif à cette manufacture de Fonfroide qui alors appartenait, semble-t-il, pour moitié au propriétaire du domaine et pour moitié à l'importante maison Cambon. « Le 20 mars 1775 et à huit heures du matin, est-il dit, sur la réquisition de la dame Guiraud dont le mari est décédé ce jour, nous avons fait l'inventaire de son appartement de la rue de la Chapelle-Neuve puis nous sommes transportés à cheval à Fonfrède où nous avons apposé les scellés ».

(1) Vézian, 10 septembre 1766.

(2) Archives H. Cornier, liasse 525.

« Et le 24 avril, à six heures du matin, ayant cité Cambon pour être à sept heures à Fonfrède, nous nous y sommes transportés dans un carrossin. A sept heures à la fabrique nous avons trouvé André Kettinger, directeur auquel nous avons demandé Cambon et Cie, pour nous représenter les effets et ustensiles de fabrique, dont la moitié appartient à la succession Guiraud. Kettinger accepte, exception faite pour les planches d'impression ou moules qu'on ne peut voir sans arrêter le travail et qui d'ailleurs sont décrits dans les registres ».

Et c'est alors l'inventaire détaillé de l'usine. Puis dans la même liasse nous trouvons les résultats de la vente à l'encan du mobilier de Fonfroide, vente effectuée le 20 mai 1779 par Rose-Marguerite Guiraud épouse d'Antoine-Guillaume Constans de Labourgade, juge viguier du marquisat de Brusques en Rouergue, donataire de Marguerite Maurin, sa mère, veuve et héritière de Guiraud, seigneur de Fonfrède. La vente produit sept mille cinq cent quinze livres et neuf sols; c'est un prix alors et le mobilier devait être d'importance. Et le 6 octobre 1791 (1) Rose-Marie Constans de Labourgade, dont le mari maintenant est président du Tribunal du district de Saint-Affrique, vend à André Méjean, professeur au collège de chirurgie de Montpellier « la terre et ci-devant seigneurie de Fonfrède avec tous les droits y attachés qui n'ont pas été supprimés par les décrets de l'assemblée nationale ». Le prix est de soixante-quinze mille francs et comprend avec le domaine tous les cabaux, trois paires de bœufs, deux mules et la provision de vin et de fourrage.

André Méjean avait en 1773 épousé une demoiselle Jeanne Bazille et d'elle il avait eu seulement une fille Marguerite-Madeleine que nous allons voir le 25 thermidor an IV (2) épouser son cousin germain Jean-Jacques Bazille « vice-commissaire de la république batave à Cette et dans les autres ports, havres, côtes et rades du ci-devant Languedoc ». Méjean, dans l'acte, donnait en dot à sa fille la moitié lui appartenant de Fonfroide et du mas du Clerc, acquis à mon nom, disait-il, mais en société

(1) Péridier, notaire.

(2) Péridier, notaire.

avec Jean-Jacques Bazille cadet, mon beau-frère; et ce Jean-Jacques Bazille à son tour et dans le même acte vendait au marié, son neveu, sa moitié de Fonfroide pour quarante-quatre mille francs.

Bazille-Méjean, sans enfant, avait une particulière affection pour sa nièce, Eugénie Castelnau, fille de sa sœur Jeanne Bazille et de Michel Castelnau qui, adjoint au maire de Montpellier lors de la restauration, devait en 1830 occuper deux mois la mairie. Aussi quand en mars 1816 cette Eugénie Castelnau épouse Nicolas Leenhardt, natif de Saint-Amarin (Haute Alsace), pouvons-nous lire au contrat (1) :

« Jean-Jacques Bazille, négociant, et Marguerite-Madeleine Méjean son épouse, voulant témoigner à leur nièce non seulement la satisfaction qu'ils éprouvent du présent mariage mais aussi leur attachement particulier lui font par donation entre vifs et à jamais irrévocable don des domaines qu'ils jouissent et possèdent conjointement et par indivis aux territoires de Saint-Clément, Montferrier et Montpellier, les dits domaines appelés Fonfrède et mas du Clerc, s'en réservant néanmoins l'usufruit jusqu'au dernier décès. »

Nicolas Leenhardt, époux d'Eugénie Castelnau, appartenait à une famille qui, originaire de Pologne, était au XVIIIe siècle fixée dans la haute Alsace. Son père, André-Chrestien, avait épousé une demoiselle Johannot de la famille des gros industriels annonéens, mais d'une branche qui avait dû quitter la France lors de la révocation de l'Edit de Nantes et qui maintenant était installée à Morges (Suisse).

André-Chrestien Leenhardt était à Wesserling avec Bourcard et Kœchlin l'un des trois directeurs administrateurs des grosses fabriques d'indiennes qui encore existent sous la raison sociale Gros, Roman et Cie quand, peu avant la révolution, des relations d'affaires avec la maison Bouscaren et Cie le firent venir à Montpellier et devenir un des trois associés de cette importante firme. Il se fixa dans notre ville et c'est de lui que descendent tous les Leenhardt, si nombreux aujourd'hui dans notre région

(1) Bonfils, 9 mars 1816.

Nicolas Leenhardt dont la femme était morte en 1853 vécut jusqu'en 1870 et c'est à sa mort que s'effectua le premier partage familial, mais par suite d'échanges ou de ventes bientôt intervenus entre ses enfants deux domaines seulement subsistèrent; M. Henri Leenhardt alors industriel à Sorgues possédait Fonfroide-le-Haut, la majeure partie du domaine étant aux mains de son frère aîné, M. Charles Leenhardt.

Beaucoup d'entre nous ont connu ce beau vieillard, ont apprécié ses remarquables qualités. Possédant avec Fonfroide le vieux château de la Lauze, un bel hôtel aussi cours Gambetta, successivement président du Tribunal puis de la Chambre de Commerce, M. Charles Leenhardt, dans notre ville, tenait une place à part.

Quand en 1900 et à l'âge de quatre-vingts ans il mourait des suites d'un accident de voiture, le vieux domaine était l'objet d'un nouveau partage. Amputée des terres attribuées à Mme Samuel Dautheville et à Mme Georges Castelnau, deux des filles de M. Charles Leenhardt, la partie principale, riche des souvenirs que nous avons dits, passait aux mains de M. Pierre Leenhardt. Les hospices de notre ville garderont longtemps le souvenir de cet homme de bien qui leur donnait le sanatorium de Bon Accueil.

A la mort de M. Pierre Leenhardt, le domaine devenait la propriété de son fils André si prématurément décédé. Il appartient aujourd'hui aux héritiers de ce dernier.

L'habitation, très ancienne, est simple et ne mérite pas de description, mais un beau parc l'entoure, que traverse la Lironde, avec une belle pièce d'eau sur laquelle nageaient autrefois des cygnes, et les grands bois de pins qui couvrent tous les coteaux enserrant le parc, lui font une superbe parure. Puis il est à travers ces bois des échappées ravissantes sur le pic Saint-Loup d'une part et d'autre part sur la ville qui, avec les étangs et la mer à l'arrière-plan, apparaît des hauteurs de Fonfroide sous un de ses plus séduisants aspects.

FONTMAGNE

La route qui de Castries mène à Sommières, avant que de franchir la Bérange, longe longtemps un beau parc dont on ne peut pas ne pas remarquer la superbe frondaison. C'est celui du château de Fontmagne. Et Fontmagne, pour nous, tout d'abord évoque ces Ranchin-Fontmagne, les derniers d'une famille qui longtemps a marqué dans les annales de la ville.

Originaire d'Uzès, ayant compté dès le début du XVIe siècle de notables magistrats (1), puis en 1564 des professeurs à notre Faculté de médecine, la famille est surtout connue par ce Jacques de Ranchin, conseiller en la chambre de l'édit, auteur du fameux triolet que Ménage proclamait être le roi des triolets :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie...

par un François de Ranchin aussi qui, chancelier de l'Université en 1609, était premier consul de la ville au moment de la peste de 1629 et faisait preuve alors d'un admirable dévouement.

Nous ne savons quelle était exactement la parenté de ce chancelier et d'un Antoine qui, d'abord avocat général, ensuite conseiller aux Aydes, épousait tout au début du XVIIe siècle Marguerite de Trinquaire de la Greffe et d'elle avait un fils Théophile-Antoine, que nous voyons, en 1637, reçu conseiller aux Comptes, puis, en 1648, épousant Yolande de Fontanon. Elle a, la veille « abjuré l'hérésie de Calvin et déclare connaître les peines portées contre les relaps ». (2)

C'est des Trinquaire de La Greffe qu'était venue aux Ranchin la maison qui sur la rue et l'impasse Ranchin, sur la rue

(1) Pierre Vialles, la Cour des Comptes.

(2) G G 216 folio 25.

Saint-Guilhem aussi (1), était une des plus belles de la ville sans doute, puisque, en 1660, durant le séjour que la Cour fit à Montpellier, y logeait le duc d'Anjou; C'est Yolande de Fontanon qui leur avait apporté Fontmagne. Fille de François de Fontanon conseiller aux Comptes, elle avait eu de sa mère Catherine Dalmas ce domaine que le président Dalmas semble avoir acquis des Lacroix, barons alors de Castries (2). Théophile-Antoine de Ranchin toujours en est dit seigneur.

Le domaine après lui en 1684 passe à son fils Gaspard de Ranchin Fontmagne, et après le décès de celui-ci, en 1707, à Guillaume, qui, comme le père et le grand-père sera conseiller aux Comptes, après avoir quatorze ans servi aux gardes d'honneur à la compagnie de Noailles comme l'atteste son congé conservé aux archives de l'hôpital.

Aux minutes de Gros, notaire, nous trouvons, relatif à la possession de Guillaume de Ranchin, un assez intéressant document. Le 9 février 1734, Armand-Pierre de Lacroix de Castries, archevêque et seigneur d'Albi, tuteur honoraire de haut et puissant seigneur Armand-François de Lacroix marquis de Castries baille et inféode à arrière fief franc noble et honoraire à noble Guillaume de Ranchin, conseiller à la Cour des Aides et Finances, la faculté de la fontaine appelée de Fontmagne et de ses francs bords, pour en jouir et user, laissant cependant le cours des eaux de la fontaine comme il est actuellement et sans pouvoir le détourner. Le sieur de Ranchin sera tenu de faire hommage et serment de fidélité à chaque mutation de seigneur ou de vassal et de payer chaque année à la Saint-Michel albergue d'une paire de gants des plus beaux. Aux archives de l'hôpital nous trouvons divers documents relatifs à la chapelle de Fontmagne, on l'appelait chapelle de Saint-Léonard et le service en était assuré par le curé de Saint-Genies.

Guillaume de Ranchin, en 1735 (3), teste, laissant à Catherine Issert, son épouse, en propriété les meubles, la vaisselle

(1) Mais cette partie fut complètement remaniée quand, sous le Second Empire on redressa la rue Saint-Guilhem.

(2) Archives hôpital B 360.

(3) Reynes, 10 mars 1735.

et les cabaux des maisons de Montpellier, de Méze et de Fontmagne, puis en jouissance et tant qu'elle vivra en viduité, son hérédité, qu'elle devra rendre à tel qu'elle voudra des enfants de noble Fulcrand de Saint-Julien, neveu du testateur (1).

Catherine Issert n'a pas eu beaucoup à se louer de l'attitude à son égard de son neveu de Saint-Jullien. Lieutenant à Metz, il ne cesse de faire des dettes de jeu et de demander à sa tante de les payer. Aussi quand elle meurt en 1754, Mme de Ranchin laisse-t-elle sa fortune propre (2) aux pauvres de l'hôpital. Léguant diverses sommes aux domestiques à son service « y compris la gouvernante de Fontmagne », elle laisse aux Saint-Julien, en fait de mobilier, les portraits des Ranchin seulement « existant tant dans la maison de ville qu'à Fontmagne » et suivant le désir de son époux, elle rend l'hérédité de celui-ci « à l'aîné des enfants mâles devant exister à mon décès de noble Fulcrand de Saint-Julien ».

Ces Saint-Julien possèdent dans la région de Lodève la seigneurie de Puech de Vaubaigne que, en 1651, ils ont acquise des Bocaud. C'est Gaspard qui hérite de Fontmagne et le domaine après lui va à sa fille unique, Gabrielle. Elle a épousé un Plauchut, chevalier de La Cassagne et, décédée jeune, n'a laissé elle-même qu'une fille. C'est pour le compte de cette enfant que son oncle, Pierre-Gabriel Plauchut, chevalier de La Cassagne, le 24 mars 1790 et pour 3.000 livres par an afferme le domaine à Louise-Victoire Grimoard de Beauvoir du Roure, marquise de Chambonas. La propriétaire, qui avec le château cède la jouissance du mobilier se réserve seulement dans le bail le moulin à blé, une carrière de pierres et le cabaret attenant au château.

La marquise de Chambonas ne paraît pas avoir habité Fontmagne; le bail passé est deux mois après et d'un commun accord résilié et le 7 novembre de la même année, devant Darlhac, notaire à Nîmes, le domaine est pour 72.000 livres vendu à un sieur Pagan par Plauchut qui ce jour là signe : le ci-devant chevalier de La Cassagne. Pagan, l'acquéreur — originaire de

(1) Fils d'une Jeanne de Ranchin sœur de Guillaume.

(2) Vézian, 5 décembre 1754.

Nîmes, il est dit négociant à Londres — ne peut garder longtemps le domaine. Fontmagne, saisi sur sa tête, est l'an II de la république (1793) et le 15 mai vendu aux enchères, et, par devant Bonfils, notaire, est à l'extinction des feux adjugé au citoyen Jacques Durand, plus offrant et dernier enchérisseur. Celui-ci devra exécuter le bail à mi-fruits consenti le 8 septembre 1790 à Etienne et Barthélemy Lafon père et fils; c'est aux créanciers de Pagan qu'il payera les 144.000 livres montant de l'adjudication.

L'acquéreur de Fontmagne, Jacques Durand appartenait à une famille qui depuis plus de deux siècles maintenant occupe dans notre ville une place de toute première importance. Un de ses ancêtres, François, était né en 1682 à Pompignan, au cœur de ces Cévennes que devaient bientôt, peu après la révocation de l'Edit de Nantes, ensanglanter le soulèvement des camisards et la répression terrible à laquelle ce soulèvement donna lieu. Profondément catholique et mal vu de ce fait par la population en grande majorité protestante de Pompignan, François Durand tout jeune quittait le pays natal et venait s'installer à Montpellier. Il y fondait une maison de commerce qui prospérait rapidement et à tel point que bientôt il avait des comptoirs ou des représentants dans l'Europe entière. Consul de Montpellier, trésorier des hospices, il rend à ce dernier établissement les plus grands services, comme plus tard le fera son fils Raymond. Le portrait de ce dernier est encore à l'hôpital dans la salle du Conseil et au-dessous figure la mention suivante, si flatteuse : « M. Durand et son père ont soutenu cette maison dans les temps les plus difficiles ».

François Durand avait acheté et habitait à la Saunerie, une vaste propriété, séparée jusqu'en 1790 de la ville par les remparts et englobant avec les terrains que traversent aujourd'hui les rues Durand et de la République la plus grande partie des jardins de l'actuel quartier général. Il y mourait en 1764 laissant quatre filles et trois fils.

Raymond l'aîné de ceux-ci — il était né en 1719 — devient alors le chef de la maison, dont il était l'associé depuis vingt-trois ans déjà, et donne aux affaires paternelles une nouvelle impulsion. Il est prieur de la bourse du commerce, et, quand en 1773, la récolte de blé ayant presque totalement manqué, la

disette menace Montpellier, c'est à lui que font appel le gouverneur et l'intendant.

Raymond Durand a prévu les conséquences de cette mauvaise récolte; il a dans ses entrepôts de Montpellier et de Sète vingt mille setiers de blé qu'il a fait venir d'Italie et que, chargé du ravitaillement, il distribue à prix coûtant, puis de partout il fait venir d'autres grains que naturellement il paye plus cher mais que toujours il vend au prix du début. Le roi, informé de cette généreuse conduite, offre à Durand une grosse indemnité et sur son refus veut lui donner le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse.

Mais un noble alors ne pouvait faire du commerce et François Durand n'entendait pas abandonner les affaires. Il refuse, et c'est seulement en 1788, quand voyant qu'aucun de ses enfants ne prendra la suite de la maison, il se décide à prendre sa retraite, que le gouverneur peut le faire anoblir. Le 30 avril 1789 une ordonnance royale le fait noble et écuyer « lui permettant de porter armoiries telles que seront timbrées et blasonnées par le sieur d'Hozier, juge d'armes de France », et ces armoiries : un navire équipé et habillé d'argent avec la devise « fert patriæ facilem annonam », toujours rappelleront aux descendants de François Durand le généreux sacrifice de leur ancêtre.

Raymond Durand, mourant en 1789, laissait avec une fille issue d'un premier mariage et devenue Mme Estorc, deux fils dont un, malade, mourait jeune, dont l'autre, Jean-Jacques-Louis, devait connaître le plus tragique destin. Né à Montpellier le 4 mai 1760, élevé chez les Oratoriens de Lyon et ayant ensuite fait de brillantes études de droit, il était à vingt-trois ans conseiller et six ans plus tard président à la Cour des Comptes Aides et Finances. Il avait le 2 juillet 1785 épousé Marie-Pauline de Barbeyrac, fille du marquis de Saint-Maurice, et auprès de cette femme d'élite, des jeunes enfants qu'elle lui avait donnés, dans l'hôtel que, se mariant, il avait reçu de son père (1), dans ses domaines aussi de Valflaunés et plus tard de Lunel-Viel, avec son immense fortune dont il faisait le plus généreux usage, le prési-

(1) Grand'rue N° 53.

dent Durand pouvait, quand survinrent les événements de 1789, se considérer à bon droit comme particulièrement heureux.

Avec presque tous ses collègues de la Cour des Comptes Aides et Finances, il adopte alors les idées nouvelles. Voulant réformer les abus mais sans ébranler le trône, il prend la tête du mouvement, d'un mouvement qui alors paraît être si anodin que le premier maire élu à Montpellier est M. de Ballainvilliers, intendant encore de la province. Celui-ci, par malheur, ne peut accepter à cause des conflits qui peuvent se produire entre l'intendance et la ville, et c'est Durand qui est à sa place nommé le 25 janvier 1790; sa popularité alors est immense mais bientôt les événements se précipitent et dès 1791 les extrémistes le combattent violemment. Quand après les journées de mai-juin 1793 il a rompu publiquement avec la Convention, s'élevant contre « la tyrannie du crime, la plus dure des tyrannies », la Convention mande à sa barre le maire de Montpellier. Il part, avec l'admirable compagne de sa vie, qui, enceinte, veut cependant avec lui faire ce pénible voyage. Elle aussi dès son arrivée à Paris est l'objet d'un mandat d'arrêt; l'enfant seul qu'elle porte dans son sein l'empêchera de subir le sort de son époux et la fin de la Terreur la fera libre après son accouchement. Jean-Jacques Durand, lui, accusé de fédéralisme, de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République montera sur l'échafaud le 22 janvier 1794. Il n'avait pas encore trente-quatre ans.

Nous n'avons pu lire sans émotion les lettres, que, de la Force d'abord, où il était détenu, puis de la Conciergerie, il avait adressées à sa femme. « Le Maître, lui disait-il, m'aura dispensé du travail du soir », et quelques heures avant de comparaître devant ses bourreaux, ce dernier billet : « J'ai bon courage, ma défense est prête, mes défenseurs aussi et Dieu par-dessus tout. Que veux-tu, ma chère, tant de bons citoyens sont à la tranchée ou sur la brèche. J'y vais à mon tour; adieu; aie confiance, ton ami fidèle ».

Et plus admirables encore sont les lettres que peu d'années après ces événements la veuve du martyre adressait à ses enfants pour leur demander de ne jamais chercher à venger la mort de leur père. Elle leur disait comment, dans ces époques troublées,

des hommes peuvent être entraînés à faire ce qu'ils n'auraient pas voulu faire et les suppliait de s'en remettre à Dieu qui, seul, sonde les cœurs et peut demander des comptes.

Nous avons rarement entendu plus noble langage et il nous est particulièrement agréable de remercier ici M. François Durand, arrière-petit-fils de Jean-Jacques Durand et de Pauline de Barbeyrac, qui a bien voulu nous laisser prendre connaissance de ces lettres et de ses papiers de famille, du journal en particulier tenu par Paulin Durand son grand-oncle, fils du maire infortuné.

L'arrêt qui envoyait à l'échafaud Jean-Jacques Durand déclarait également ses biens acquis à la République. Maisons et terrains à Montpellier et à Sète, domaines à Saint-Just, à Lunel-Viel et à Saint-Georges, en ventôse et fructidor an II étaient, comme biens nationaux, vendus près de deux millions. Les enfants de Jean-Jacques Durand ne conservaient que quelques bribes de cette immense fortune. De ces enfants, de la branche aînée donc, dont le père du malheureux maire était le chef, ne subsistent dans la ligne masculine que M. François Durand et M. Raymond Durand son fils. La façon dont M. François Durand s'est pendant la Grande Guerre, et sans arrêt depuis lors, voué avec tant de cœur et de compétence à l'œuvre de la Croix Rouge dont il est pour la seizième région le délégué régional, montre le souci du bien public toujours existant chez les descendants de Raymond Durand.

Raymond Durand, nous l'avons dit, avait deux frères. L'un d'eux, François vivait à Perpignan où il dirigeait une filiale de la maison de Montpellier. Epoux d'une demoiselle Lassalle, il avait pour fils ce Jacques Durand que nous avons vu se rendre acquéreur de Fontmagne, auquel nous revenons enfin après un bien long détour.

Jacques Durand, quand son oncle Raymond avait quitté les affaires, était venu à Montpellier prendre la suite de la maison de commerce, que son cousin germain, le président, lui avait cédée avec toutes sortes de facilités de paiement. Il avait, en avril 1791 (1) « régnant très chrétien prince, Louis XVI, par la

(1) Aurès, notaire 12 avril 1791.

grâce de Dieu et la constitution de l'Etat, roi des Français », épousé une demoiselle Fajon, fille de feu François et de Catherine Ferrier sa veuve, l'épouse étant au mariage assistée de Joseph Cambon, son oncle paternel, père de celui qui devait être le membre de la Convention, le créateur du grand Livre de la dette publique.

Dans les anciennes affaires de la maison François Durand, dans l'entreprise qu'il prend bientôt des lits militaires et des fournitures aux armées, Jacques Durand fait durant la Révolution, une très grosse fortune. Dès 1795 nous le voyons doubler l'étendue de son domaine de Fontmagne et faire à Sète d'importants achats d'immeubles.

En 1803 (1), il achète de M. de Reversat de Celes, petit-neveu et héritier de M. de Girard, l'hôtel que ses descendants directs possèdent encore rue de la Salle-l'Evêque; en 1810, gros créancier du marquis de Calvisson, il se charge, dans la liquidation des biens de celui-ci, de l'important domaine de Tamerlet. Juge au tribunal de Commerce en 1806, conseiller général pour le canton de Castries, Jacques Durand pendant tout l'Empire a dans notre ville une situation vraiment hors de pair.

On sait comment, en mars 1815, quand il débarqua de l'île d'Elbe, l'Empereur fut acclamé par les troupes envoyées pour le combattre, comment toutes, sans une seule exception, se déclarèrent en sa faveur. Le duc d'Angoulême, qui devait à Lyon, lui barrer la route, eût, quand l'Empereur parut devant la ville, à peine le temps de s'enfuir. Il gagna la région de Pont-Saint-Esprit et put y fomenter une insurrection, tandis qu'il écrivait au roi d'Espagne : « Je prie votre Majesté au nom du roi, mon oncle, de faire entrer ses troupes dans le royaume comme auxiliaires du roi de France ». L'autorité militaire n'eût pas de peine à triompher des volontaires royaux et le duc d'Angoulême, le 9 avril, devait signer la capitulation de La Palud. Aux termes de la capitulation il pouvait quitter librement la France et le 15 avril il partait pour Sète, où il devait s'embarquer.

Jacques Durand, conseiller général, nous l'avons dit, obtint

(2) Péridier, pluviôse an XI.

alors du préfet d'aller présider au départ du prince. Pour lui il fréta la Scandinavia, navire danois de quatre cents tonnes, et très noblement offrit au prince, alors dénué de ressources, une somme très importante, une part notable, a-t-on dit, de sa fortune. Le prince accepta, mais quand, après Waterloo, les Bourbons furent remontés sur le trône, il jugea qu'il ne pouvait, en rendant seulement l'argent, acquitter sa dette de reconnaissance et par ordonnance du 3 janvier 1816 le roi donnait à Jacques Durand le titre de baron et lui attribuait des armes dans lesquelles figurait la Scandinavia.

Et ceux qui voient ainsi un navire dans les armes de tous les Durand prêtent généralement à ces armes une origine commune, ce qui est absolument inexact. Le navire figurant dans les armes de la branche aînée est celui qui en 1773 ravitaillait Montpellier; celui qui figure dans les armes des descendants de Jacques Durand est celui qui en 1815 emportait en Espagne le duc d'Angoulême.

Le baron Durand, qui partout, au Conseil municipal, au Conseil général, au tribunal de Commerce, à la Chambre, est désigné sous le nom de Durand-Fajon, va pendant quinze ans être député de l'Hérault. Par six fois ses électeurs lui renouvellent l'expression de leur confiance, tandis que le roi le fait, en 1821, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur.

Jacques Durand laissait trois fils; l'aîné, marié à une de ses cousines, une demoiselle Durand, décédait sans laisser d'héritier mâle; il est l'auteur des Sabatier d'Espeyran; le plus jeune, Achille, devenait le chef de la maison de commerce. Il était le père d'Elie, le grand-père de cet Henry Durand si prématurément décédé et si regretté de tous ceux qui l'ont connu. Mais c'est le second fils de Jacques, Frédéric qui devenait le propriétaire de Fontmagne. Il avait en décembre 1818 épousé Mlle Dax d'Axat, fille du marquis de ce nom, maire alors de Montpellier et d'elle il avait eu un fils, Gaston qui, épousant en 1851 à Lyon, Mlle Louisa Guimet, devait être le père de l'actuel baron Durand de Fontmagne. Celui-ci dont la verte vieillesse fait l'admiration de tous a presque constamment vécu dans le vieux domaine familial, au milieu de ces populations qu'il aime et dont il doit

être aimé puisque depuis cinquante-quatre ans et sans interruption aucune il fait partie du conseil municipal de Castries et depuis vingt-quatre ans occupe la mairie de la commune. Et le fait est à l'éloge des électeurs tout autant que de l'élu.

JACOU

HAS ÆDES
ROLIN BOCAUD IN SUPREMA SUBSIDIORUM
CURA PROCURATOR GÉNÉRALIS REGIUS
EMIT ANNO 1460
PETRUS BOCAUD, EJUS PRONEPOS, SACRI CON
SISTORII COMES, EJUSDEM CURIÆ PRINCEPS
INSTAURAVIT, ADORNAVIT ANNO 1618

Cette inscription qui subsiste encore dans le parc du château de Jacou nous renseigne sur ceux qui furent si longtemps les maîtres de céans; elle nous montre le domaine acheté par les Bocaud en 1460 et le château bâti en 1618 par Pierre de Bocaud, qui alors est président aux Aydes, mais fait passer avant ce titre celui de membre du consistoire protestant. Arrière-petit-neveu de Rolin, le procureur général aux aydes et l'acquéreur de Jacou, ce Pierre était, croyons-nous, le petit-fils de Jean, régent de la faculté de médecine, qui déjà habitait l'hôtel de la rue Salle-l'Evêque et qui, mourant en 1561, demandait expressément à être inhumé « à la façon de l'église réformée ». (1) Les convictions du petit-fils paraissent avoir été moins solides; protestant zélé, l'inscription nous le montre — quand en 1618 les religionnaires sont maîtres de Montpellier, il abjure en 1624, quand la prise de la ville par Louis XIII a fait des protestants des vaincus; et il doit être considéré comme bon catholique, puisque dans le bel hôtel de la rue Salle-l'Evêque qui, dans la famille déjà en 1560 y restera jusque bien après la Révolution (1), il loge en 1632 le cardinal de Richelieu qui, dix ans plus tard en 1642, revenant

(1) Par un testament du 6 mai 1569, et dont nous avons connaissance seulement au cours de l'impression de ces lignes, Jean Bocaud, écolier en médecine et fils du régent décédé, léguait à sa mère Catherine de Perdrier sa métairie « assise au terroir de Jacou ».

de Perpignan et traînant après lui Cinq-Mars qu'il va faire exécuter à Lyon, logera encore à la rue Salle-l'Evêque, pouvant de ses fenêtres presque surveiller le prisonnier qu'il a fait enfermer à la citadelle. A Pierre succède Philippe, qui, en 1646, est fait président aux Comptes, qui lui-même est père d'Hercule, président aux Comptes aussi et propriétaire aussi de Jacou, que nous voyons en 1694, dans un état des domaines affermés ou payant albergue, inscrit pour une albergue de cinq livres quatorze sols.

Cet Hercule paraît avoir été un magistrat de valeur; souvent dans des affaires délicates nous l'avons vu choisi comme arbitre et toujours nous avons été frappé de la clarté de ses vues, de la netteté de ses conclusions. A son titre de seigneur de Jacou il joint ceux de seigneur aussi de Teyran, de Clapiers et de Vivier.

Jean, fils d'Hercule, est en 1712 nommé président à la Cour des Comptes Aides et Finances lui aussi; il épouse une de Baschy du Cayla et d'elle il a avec deux filles, Mmes de Nigry et de Masclary, deux fils, François et Thomas-Marie-Catherine.

François a, le 20 juin 1749, passé acte de mariage avec Marie-Anne-Marguerite de Pascal de Saint-Félix et le 1er juillet 1751 seulement (1), fait enregistrer ce mariage. Il meurt quelques mois après sans enfant, et en même temps que son père Jean, lequel laisse à sa femme son hérédité.

Thomas-Marie-Catherine se trouve être alors le seul mâle de la famille; il est chevalier non profés de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mais doit maintenir le nom et le 16 janvier 1754 (2), il épouse Jeanne-Marie-Emilie de Guignard de Saint-Priest. Sa mère à cette occasion lui rend l'hérédité qu'elle a reçue de son père mais sous réserve de six mille livres de pension avec la jouissance de son logement de ville et des terres de Teyran, Jacou et Clapiers, des remises et écuries avec les carrosses et les chevaux et aussi « des petites maisons qui sont au-dessous du jardin de la grande maison des seigneurs de Bocaud du côté de la porte du pila Saint-Gély (3) ».

(1) Vézian, notaire.

(2) Vézian, notaire.

(3) Ces maisons existent encore de nos jours.

Thomas-Marie plus de trente ans sera seigneur de Jacou et président à la Cour des Comptes Aides et Finances aussi, comme l'ont été tous les siens; en 1788 il décédera sans laisser d'enfant; son testament enregistré le 27 juillet de cette année (1) laisse à sa femme en pleine propriété les rentes et les bijoux, en jouissance les terres, domaines, seigneuries et autres immeubles qui, à la mort de l'usufruitière, devront aller par égale part aux deux sœurs du testateur Mmes de Nigry et de Masclary; mais Mme de Nigry n'a pas d'enfant, et la part qui lui est ainsi laissée devra après elle revenir au jeune Marie-Thomas de Masclary, qui ainsi aura l'entier héritage de son oncle (à charge de payer à sa sœur soixante mille livres).

Je prohibe, dit en terminant Thomas-Marie de Bocaud, à Masclary mon beau-frère la jouissance des biens que je donne à ses enfants.

Et dans l'inventaire qui est fait alors (2) du riche mobilier des Bocaud nous trouvons bien des choses intéressant un domaine qui nous est cher; c'est du 9 mars 1503 un partage entre trois frères dont un, Pierre, a pour sa part la métairie de Vivier avec des terres à Teyran et à Jacou, c'est du 10 mars 1783 un bail consenti pour huit ans et moyennant mille trois cents livres par an à Claude Duvergier du domaine de Vivier, c'est en 1781 le mas du Pont affermé mille cinquante livres à Fulcrand Reboul (3).

La veuve de Thomas-Marie de Bocaud devait honorer sa mémoire. On peut en l'église Saint-Mathieu à Montpellier lire sur une plaque portant le nom, les titres et la date de la mort de Thomas-Marie « la tendresse conjugale s'est honorée de lui offrir ce témoignage de respect, d'attachement et de reconnaissance » et au-dessous, une inscription rappelle les qualités de son épouse Marie-Emilie Guignard de Saint-Priest, décédée le 25 mars 1802.

Thomas-Marie-Catherine de Masclary est maintenant propriétaire de Jacou. Il est fils de Renée de Bocaud et d'Amédée

(1) Vézian, notaire.

(2) Vézian, notaire.

(3) Ces domaines de Vivier et du Mas-du-Pont appartiennent aujourd'hui et depuis plus d'un siècle à la famille Pagézy, aux deux généraux de ce nom et à leurs cohéritiers.

de Masclary conseiller à la Cour des Comptes Aides et Finances, fils lui-même de Pierre et de Catherine Faure de la Roue.

Thomas-Marie, capitaine alors de cavalerie au régiment Royal-Champagne, a le 20 janvier 1791 épousé Charlotte de Guignard de Saint-Priest, fille de Marie-Joseph-Emmanuel, premier tranchant de S. M., porte cornette de France et de Catherine de Manissy de Ferrières. Sa tante, tante aussi de la mariée, lui a à cette occasion remis, Mme de Nigry étant morte, l'entier héritage des Bocaud.

Que deviennent, pendant la Révolution et l'Empire et Thomas-Marie de Masclary et Jacou ? Nous l'ignorerions si par un acte fort intéressant, passé par devant Me Bordarier notaire à Nîmes (1), et dont nous parlerons plus loin, nous ne savions que l'Empereur avait par lettres patentes du 19 juin 1813 érigé en majorat avec le titre de baron les domaines de Masclary, que la dotation du majorat avait par lettres patentes de Louis XVIII du 30 juin 1819 été restreinte à Jacou pour être à la mort de Thomas-Marie et pour faciliter le partage qui suivait, annulée à la demande des héritiers par ordonnance royale du 31 mai 1841.

Les Masclary sont nombreux encore à Montpellier comme à Béziers quand le 24 février 1829 (2) ils font à la ville de Montpellier donation de l'église Saint-Mathieu et du presbytère que le 26 juillet 1826 leur avait rendus ou revendus un sieur Clauzel, menuisier, qui semble durant la Révolution l'avoir comme bien national acquis pour leur compte. La famille existe encore à Montpellier en 1870 puisque le 16 mai de cette année nous voyons se disperser aux enchères le « cabinet » réputé du marquis de Masclary. Le comte René de Forton et M. Georges d'Albenas achètent la presque totalité des objets dont beaucoup encore aujourd'hui se voient chez leurs héritiers. Deux vieilles demoiselles de Masclary ont, croyons-nous, survécu au marquis, puis, la famille éteinte, le nom aurait été relevé par un colonel Bailloud qui à son nom aurait ajouté celui de Masclary.

C'est aux cinq ou six enfants de Thomas-Marie-Catherine,

(1) 16 avril 1847.

(2) Bonfils, notaire.

décédé en 1836, que le 21 avril 1842 (1) Camille Cambon, époux Auteract achète pour cent quarante mille francs le domaine que le 16 avril 1847 (2) il revend pour trois cent quarante mille à Guillaume-Daniel-Henry, baron Grand d'Esnon. Celui-ci, d'une famille vaudoise mais établie dans l'Yonne avant la Révolution, a été attiré dans le Midi par sa femme une demoiselle de Boileau dont les ancêtres depuis le début du XVIIe siècle possèdent dans le Gard ce beau château de Castelnau qui aujourd'hui appartient à leur descendant, le marquis de Valfons. Trente ans les Grand d'Esnon habitent Jacou que le 17 janvier 1878 (3) ils vendent à Mme Dussol de Cette. Mme Dussol en 1898 vend à Mme Solanet, qui le 24 février 1917 vend à son tour à M. Barthélemy Tous dont les héritiers possèdent aujourd'hui le domaine.

Le château relativement moderne ne semble pas être l'ancien château des Bocaud mais la belle et célèbre allée de cyprès subsiste et aussi la grotte tapissée de coquilles et aménagée en salle de bains qui est une des curiosités du parc. Et dans ce superbe parc l'eau coule plus abondante que jamais, permettant l'arrosage de la majeure partie des terres et faisant de Jacou l'un des domaines les plus favorisés à cet égard de nos environs.

---

(1) Bonfils, notaire.

(2) Bordarier, notaire à Nîmes.

(3) Un des fils du vendeur de 1878 a été conseiller de préfecture de l'Hérault. Un autre, le général Grand d'Esnon, tombait en 1914 à la tête de sa brigade presque en même temps que deux de ses fils.

JARDIN AZAÏS

Cette étude est-elle bien à sa place dans un travail sur les résidences des environs de Montpellier ? Nous ne saurions l'affirmer. Mais nous avons traité de tant d'autres résidences bien éloignées de Montpellier, qu'il nous sera permis peut-être, ne serait-ce que pour rétablir l'équilibre, de parler de la belle demeure qui, lorsque Haguenot la fit construire, séparée de la ville par les remparts et par les fossés, pouvait plus qu'aujourd'hui sembler être une maison des champs.

Et l'histoire de cette maison nous permettra de parler un peu du Peyrou, la magnifique promenade dont s'enorgueillit Montpellier, d'évoquer aussi la figure d'un des plus insignes bienfaiteurs de nos hôpitaux.

Du Peyrou nous ne dirons que ce que savent la plupart de nos lecteurs :

C'est au marquis de La Trousse, commandant pour le roi en Languedoc, que paraît être due l'idée première de transformer en promenade l'aire à blé qui alors existait au sommet de la butte, aujourd'hui devenue le Peyrou. C'est au successeur du marquis de La Trousse, au comte de Broglio et à son beau-frère, l'intendant de Basville, que revient le mérite de l'exécution. Sous la direction de Daviler, architecte alors de la province, et de 1689 à 1691, furent effectués les travaux de nivellement et de soutènement, fut faite la première promenade, que reliait à la ville le superbe arc de triomphe terminé en 1693. Daviler le construisait sur les dessins de Dorbay, Bertrand sculptait les quatre médaillons qui en ornent les deux faces.

Quand, le 10 février 1718, eut été mise en place la statue équestre du grand roi (1), la promenade, qui, déjà paraissait

(1) Cette statue n'était pas celle que nous admirons aujourd'hui. Démolie le 2 octobre 1792, elle était en 1838 seulement remplacée par l'actuelle statue, œuvre de Debay.

n'être pas à la taille de sa porte triomphale, parut être plus exiguë encore, et les Etats du Languedoc en 1731 décidèrent de la transformer, en élargissant surtout les deux côtés de la place et en créant autour d'elle un large fossé.

L'acquisition des terrains nécessaires, les grosses dépenses ensuite que de 1753 à 1765 exigea la construction de l'aqueduc, retardèrent longtemps l'exécution des travaux et c'est de 1766 seulement à 1784 que, sous la direction et sur les plans de Jean-Antoine Giral, furent avec les promenades basses exécutés les remaniements qui font du Peyrou l'une des plus belles promenades qui soient.

Quand, de la terrasse de ce château d'eau, construit par Giral en 1767 et qui comme un temple grec s'enlève sur le ciel à l'extrémité du Peyrou, on a pu contempler l'horizon, l'impression en demeure inoubliable. C'est d'un côté la double ligne argentée de la mer et des étangs, de l'autre la ligne plus sombre de la Sérane, le Saint-Loup, la garrigue pierreuse semée de bouquets de pins et, sur le plan le plus rapproché, les tours de notre vieille cathédrale. Il n'est pas d'endroit d'où se puisse mieux comprendre le charme si prenant de notre Midi.

Ce bref résumé des transformations du Peyrou nous a moins qu'il ne semble éloigné du jardin Azaïs, dont maintenant nous allons aborder l'histoire.

L'ordre, dit de la Merci, ou de la Rédemption des captifs, avait été créé en 1218 et à Barcelone par Pierre de Nolasque. La commanderie de Montpellier sitôt après avait été établie par Jacques, fils de Marie de Montpellier, et sous le patronage de Santa Aularia aujourd'hui sainte Eulalie, elle avait, durant tout le moyen âge, été le principal établissement de l'ordre. La Réforme l'avait saccagée et les religieux pendant près d'un siècle avaient quitté Montpellier; revenus en 1651, logeant ailleurs pendant que se rebâtit leur couvent, ils reprennent leur place en 1663 seulement; mais le couvent déjà n'occupe plus tout le terrain qu'il occupait autrefois puisque, en 1690 et après une longue enquête, la ville accorde aux Révérends Pères une indemnité pour la partie qui leur a été enlevée pendant leur absence; d'où il faut conclure que le couvent à ses débuts occupait la plus grande partie de la butte qu'occupe aujourd'hui le Peyrou.

Il en occupe une part notable encore quand, en 1731 et comme nous l'avons dit, les Etats décident de transformer la promenade. Il faut pour ce, démolir le couvent de la Merci et le roi le 7 juillet 1731 ordonne cette démolition, du consentement des Révérends Pères et à charge par les Etats de bâtir pour ceux-ci un autre couvent.

On bâtira dans l'enclos de Trinquère appartenant à Bonnier de la Mosson, qui consent à céder le dit enclos au prix d'achat de son père, augmenté des frais, soit au total à vingt-cinq mille livres.

Bonnier donc, le 15 septembre 1740 (1), vend aux Pères de la Merci, l'enclos que son père le 20 novembre 1719 (2), avait acquis de dame Elisabeth de Trinquère, épouse de noble André Deprats, capitaine au régiment de la reine « et qui était entré dans la famille, acheté par André de Trinquère, juge mage le 19 novembre 1631, à peu près en même temps que lui était inféodé le chemin de don bona nioch ».

Les religieux ont pour bâtir quarante mille livres et les matériaux rendus à pied d'œuvre de l'ancien couvent; ils devront avoir achevé l'église dans sept ans et le couvent dans les quatorze ans qui suivent. Il leur est interdit de bâtir aucun bâtiment « dont la hauteur y compris le couvert soit au-dessus du niveau du pavé de grande pierre qui joint les marches du piedestal de la statue équestre, afin que les dits bâtiments ne puissent nuire à la vue de la place du Peyrou ».

L'église sans doute est bientôt bâtie (3), puisque le 26 septembre 1747, les Révérends Pères de la Merci, capitulairement assemblés, décident de donner à locaterie perpétuelle et aux conditions les meilleures les terrains restant disponibles entre la nouvelle église et le Peyrou. Ces terrains arides, sablonneux, et de nul rapport, leur sont, disent-ils, à charge, et, de fait, avec l'approbation du sénéchal et par le Révérend Père Pierre Montagnac, commandeur du couvent, divers actes de vente sont

(1) Bellonnet, notaire.

(2) Bellonnet, notaire.

(3) Elle semble avoir été ouverte au culte le 5 mars 1748.

passés avec Estève frères, maîtres menuisiers, d'abord puis avec Armingaud-Boyer, liquoriste, avec Jean Salze enfin, conseiller à la Cour des comptes Aides et Finances; mais d'autres terrains restent encore disponibles quand Henri Haguenot offre de prendre le lot sis d'une part entre Salze et Armingaud, d'autre part entre une olivette et le chemin allant de l'église nouvelle au Peyrou. Il y a là dix-huit toises et cinq pieds sur vingt, soit trois cent soixante-seize toises et Haguenot offre de payer pour ce, rente annuelle et perpétuelle de quarante-sept livres, soit deux sols six deniers par toise. L'offre est acceptée en considération des grands services que Haguenot a rendus et rend journellement au couvent en qualité de médecin et gratuitement, mais il est dit que, après son décès et après celui de sa femme, la rente sera portée à cinq sols par toise, prix qu'ont payé tous les autres acquéreurs. Et l'acte est ainsi passé le 28 septembre 1751 (1). Un autre acte suivra, passé en 1757 et qui accroîtra la superficie des terrains acquis.

L'acquéreur, Henri Haguenot, a alors largement dépassé la soixantaine. Descendant, dit-on, d'un chirurgien militaire venu à Montpellier lors du siège de 1622, il est fils de Jean-Henri Haguenot, contrôleur des finances et de Marguerite Astruc. Veuf en premières noces de Marie Artaud — elle est morte en donnant le jour à un fils mort avec elle — il a en deuxièmes noces épousé Marguerite Imbert, fille d'un receveur des fermes, et d'elle il a eu une fille qu'il a perdue aussi toute jeune. Médecin de grande valeur, professeur et doyen de l'Université, il est aussi depuis 1740 conseiller à la Cour des Comptes Aides et Finances, comme l'ont été la plupart des doyens ses prédécesseurs.

Sitôt propriétaire du terrain, Haguenot fait appel au concours de Jean-Antoine Giral, qui alors bâtit l'élégant hôtel Saint-Côme et va faire, avec le plan général du Peyrou, le château d'eau, et par les soins de Giral bientôt est bâti l'hôtel, tel à peu près que nous l'admirons encore aujourd'hui. Sans doute il ne possède à cette époque ni les deux pavillons qui donnent sur la

(1) Vézian notaire.

rue de la Merci, ni la belle grille en fer forgé mise en place trente ans plus tard en même temps qu'étaient plantés les cyprès dont certains demeurent, mais le pavillon central semble être bientôt terminé. Il est achevé certainement avant la fin de 1760, puisque, dans les archives de la société royale des sciences, nous trouvons à la date du 8 janvier 1761 « monsieur Haguenot ayant offert à la compagnie un appartement dans la maison qu'il a près de la porte du Peyrou, et sans prétendre exiger aucune rétribution, il a été délibéré d'accepter cette offre ».

L'académie, dont Haguenot est membre depuis l'âge de vingt ans, tiendra quinze ans chez lui ses séances; elle avait espéré davantage et ce lui fut une profonde désillusion quand Haguenot, mourant en décembre 1775, âgé de quatre-vingt-huit ans, la coucha sur son testament pour une modeste somme de deux mille livres et légua l'hôtel, qu'il semble bien un temps avoir eu l'intention de lui laisser, à M. Jean Belot, fils aîné de son cousin germain, M. Belot, receveur des domaines et des bois. Le défunt semble n'avoir pas laissé de plus proche parent; son cousin Jacques Haguenot, receveur des tailles du diocèse de Béziers, propriétaire du mas de Farges et de l'hôtel du Cheval Blanc était mort sans laisser de descendance mâle et le nom n'est plus porté que par deux maîtres apothicaires, dont un figure comme témoin quand est ouvert le testament du défunt mais ne reçoit de lui aucun legs.

Haguenot en effet avait testé le 24 octobre 1775 (1). S'élevant très fort contre les inhumations qui alors se faisaient souvent dans les églises, du fait, disait-il, de la vanité des uns et de l'avarice des autres, il demandait à être enseveli dans le cimetière des pauvres de l'hôpital général. Quelques legs étaient faits par lui à des serviteurs ou à des amis; à Bousquet procureur à la Cour des Comptes Aides et Finances il léguait la maison qu'il avait surtout habitée, sise à l'angle de la rue du Puits-des-Esquilles et de la descente Saint-Pierre, mais surtout il réglait minutieusement l'existence et l'avenir de la magnifique bibliothèque, que de son vivant il avait donnée à l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi.

(1) Testament enregistré chez Auteract, notaire, le 19 décembre 1775.

Aux pauvres du dit Hôtel-Dieu il laissait le reste de son importante fortune.

Le couvent sur l'emplacement duquel Haguenot avait fait bâtir son hôtel avait été démoli, nous l'avons dit, pour permettre l'agrandissement du Peyrou mais les énormes travaux faits de 1753 à 1764 pour la construction de l'aqueduc avaient longtemps retardé l'exécution du plan fait en 1732. C'est de 1766 à 1774 que s'effectueront les travaux de la promenade. Ce sont des arrêts du Conseil du roi en date des 14 février 1775 et 31 octobre 1779 qui régleront les servitudes toujours existantes. Limitées d'abord à la hauteur du cordon de soutènement de la promenade haute, les maisons voisines ne peuvent depuis le dernier arrêté dépasser la hauteur de la banquette des promenades basses; mais Haguenot avait construit avant 1779 et ainsi s'explique le fait, étonnant à première vue, d'une terrasse dominant les habitations voisines, construites postérieurement et soumises à la nouvelle servitude.

Le légataire d'Haguenot, Jean Belot, avocat au Parlement de Toulouse vendait, le 4 juin 1776 (1) et pour vingt-huit mille livres, à Pierre Roche, bourgeois, la maison et le jardin de la Merci; dans la vente étaient comprises les glaces, tapisseries et encoignures de l'hôtel, compris aussi les vases, les orangers et les statues du jardin. L'acquéreur devait à l'avenir payer aux Révérends Pères les cinq sols par toise convenus.

Pierre Roche, l'acquéreur, était l'époux d'Agathe Crassous, sœur du futur sénateur et nièce du savant physicien Romieu. L'hôtel après lui passera à sa veuve, puis quand il se mariera, à son fils Arthur, qui, adjoint au maire de Montpellier, secrétaire général ensuite de la Préfecture de l'Hérault, devait après sa mise à la retraite en 1830 s'intéresser à diverses entreprises de travaux publics, et sous la raison sociale : Roche et Cambon, bâtir avec la cité industrielle le pont qui sur la route de Montpellier à Nîmes franchit aujourd'hui le Lez aux abords de Castelnau.

Arthur Roche, dont les deux fils, que les vieux Montpelliérains ont connus, dont le petit-fils, fixé pour l'instant à Paris

(1) Péridier, notaire.

mais resté passionnément attaché à notre ville, furent tous des hommes d'une remarquable valeur, Arthur Roche donc vécut longtemps dans l'hôtel de la rue de la Merci. Les balustrades des terrasses portent encore des encoches, points de repère d'alignements astronomiques servant aux observations de son fils aîné, Edouard, qui, élève d'abord du savant abbé Peytal, professeur ensuite à la faculté des sciences de notre ville, devint en 1873 correspondant de l'Institut.

L'hôtel, dont la belle grille en fer forgé se remarque sur la rue de la Merci, était en 1861 et par Arthur Roche vendu à M. Azaïs-Marés, que son mariage avait fait quelques années auparavant s'installer à Montpellier; il venait des confins de l'Hérault et du Tarn et son père ou son grand-père avait sous la Restauration été député de Saint-Pons, M. Roger Azaïs dont le souvenir est resté si vivant à Montpellier possède après son père l'hôtel qui aujourd'hui encore appartient à ses héritiers.

Nous ne pouvons pas, dans une étude qui parle surtout d'Haguenot, ne pas dire un mot de la jolie villa, que, selon la légende universellement admise, il aurait fait construire par Giral aux portes de la ville et à l'extrémité de la rue qui porte son nom.

Que la villa soit l'œuvre de Giral, nous n'y contredirons pas, mais rien n'autorise à croire qu'elle ait été construite pour le doyen. Celui-ci, dans son testament parle de ses maisons de la Merci et de la descente Saint-Pierre, il aurait parlé de la villa aussi si il en avait été possesseur. Et pas plus qu'elle ne figure dans ses legs particuliers la villa ne figure dans le legs qu'il fait aux pauvres de l'hôpital de toute la partie de sa fortune dont il n'a pas spécialement disposé.

Mais toutes les légendes ont un fondement et un Haguenot a bien possédé la villa. Le 2 messidor an VI en effet et devant Bonfils notaire un sieur Etienne Clément domicilié 9, faubourg Montmartre à Paris — vend à Jean-Louis Haguenot, maître apothicaire demeurant 127, rue Saint-Guilhem, une métairie sise section G de Celleneuve entre Saint-Dominique et le faubourg Figuerolles. La vente comprend avec le maisonage, le clos et les

pièces de terre de la métairie; le prix est de 16.000 en numéraire métallique.

Etienne Clément était directeur des vivres à Montpellier quand en 1785 (1) il acquérait le domaine de Pierre-André de Giraud de Lagarde, chanoine en l'église cathédrale et celui-ci le tenait lui-même (2) de Louis Deveze prêtre, ancien prieur de Castelnau au diocèse d'Uzès. Le domaine alors était sous la directe des dames religieuses dominicaines dites de Sainte-Catherine de M. et c'est des héritiers d'un sieur Burgues dont elle portait le nom que la métairie avait été acquise par l'abbé Deveze en 1759. Haguenot, l'acquéreur de l'an VI est un cousin du doyen, un cousin éloigné sans doute. Témoin dans des actes notariés que passe Henry Haguenot, il ne figure pas cependant parmi ses nombreux légataires.

Jean-Louis Haguenot meurt sans enfants et l'héritage sous réserve de l'usufruit en faveur de sa veuve née Gay, passe à son frère Jean David, pharmacien à Pézenas. C'est un héritier de Jean David, Polynice Haguenot qui le 10 mai 1852 (3) vend à Germain Gaubert époux Catrix de la succession duquel achète au tribunal M. Emile Ferté que nous voyons en février 1911 vendre à son tour à M. Auguste Jullien, alors avoué près la cour d'appel de Montpellier. M. Jullien, maintenant fixé à Paris, a tenu à conserver à Montpellier cette installation qui lui permet de faire chaque année un court séjour dans la ville où il a gardé de nombreux amis.

La villa, de style Louis XVI, date sans doute du temps du chanoine de Giraud; elle est charmante dans sa simplicité extérieure; un salon de l'époque est orné de belles gypseries; un portail de fer forgé est à l'entrée du jardin, tandis que dans le fond se dresse une fontaine monumentale, semblable à celles dont nous avons, traitant de l'Engarran et de la Mogère, donné des reproductions.

---

(1) Vézian, 26 mars 1785.

(2) Granier, 23 janvier 1772.

(3) Grasset, notaire.

LAVANET

On chercherait vainement de nos jours dans ce domaine, sis aux portes de la ville, entre la route de Ganges et l'avenue Chancel, les noisetiers qui, il y a deux mille ans sans doute lui avaient donné son nom. Lavanet en effet vient de Avellanetum, lieu planté de noisetiers, et rien n'illustre mieux l'ancienneté des origines du domaine que la découverte qui, le 15 janvier de l'an 1800, y fut faite d'une sépulture à auge contenant une belle urne cinéraire, une aiguière et une patère d'albâtre, une coupe, une lampe en bronze, des dés à jouer, des flacons de verre et des médailles de Domitien et de Trajan. Les trois objets d'albâtre ont été acquis par le musée de Lyon et figurent en bonne place dans ses collections; la société archéologique de l'Hérault possède deux petits flacons de verre.

Lavanet, au XIe siècle, aurait été selon Berthelé, chef-lieu de paroisse, et c'est à la même époque à peu près que, pour la première fois nous voyons mentionnée l'église Saint-Côme, qui existait sur un terrain appartenant au domaine aussi, le dit terrain appelé aujourd'hui la Pile, faisant bec entre la route de Ganges et la route de Grabels.

Saint-Côme était l'église des chirurgiens; ceux-ci la fréquentaient aux fêtes de saint Côme et de saint Damien et c'est là qu'ils nommaient leur consul et leur prévot. Un important cimetière a très longtemps existé en cet endroit.

Lavanet longtemps appartient à l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem, comme on peut le constater en consultant aux archives départementales de l'Hérault le bel atlas des domaines fiefs et directes de la commanderie de Montpellier, atlas qui, H. de Piolenc étant commandeur de l'ordre, fut en 1750 édité par Bezombes et Baudon, et c'est de l'ordre sans doute que le domaine, à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe passe aux mains de cette famille Fizes dont tant de membres ont été des magistrats, des savants et des médecins de valeur.

Le premier de la maison et le plus connu avait été Simon Fizes qui, d'une assez humble famille de Villemagne, secrétaire d'abord du garde des sceaux, puis du roi, était devenu baron de Sauve, gouverneur de Montpellier où il possédait le bel hôtel aujourd'hui connu sous le nom d'hôtel Lunaret. Les Etats du Languedoc l'avaient reçu en leur sein « à cause du bien et soulagement que le pays peut ressentir par son moyen et sa faveur »; sa femme, le belle madame de Sauve, appartenait au fameux escadron de Catherine de Médicis et fut, dit-on, successivement ou en même temps aimée des trois Henri : Guise, Alençon et Navarre. Quand Henri de Navarre, en 1576, quitta le Louvre pour se réfugier en Béarn, ce fut, dit-on, sur l'avis que Mme de Sauve lui fit parvenir de ce qui se tramait contre lui.

Daniel de Fizes, acquéreur de Lavanet, était l'arrière-petit-neveu du baron de Sauve, le petit-fils de Moïse son neveu. Lui-même était né en 1629 à Montagnac, quand la cour des Comptes y faisait séance. Receveur et payeur plus tard de cette Cour, ayant en 1682 acheté un office de receveur des tailles, mais n'ayant pu être pourvu « à cause que fait profession de la religion prétendue réformée », il avait abjuré et acheté alors une charge aux Comptes. Nous le trouvons à cette époque intéressé au bail des domaines et droits de S. M. dans les généralités de Toulouse, Montpellier et Montauban. Il avait épousé Suzanne de Sarret et était en 1702, malgré ses antécédents protestants, prieur des Pénitents Blancs.

Daniel Fizes avait eu deux fils qui tous deux se nommaient Pierre. L'aîné avait le 23 novembre 1689 (1) passé pacte de mariage avec Catherine de Chicoyneau, fille du chancelier de l'Université; il mourait jeune et sans enfant et sa veuve alors épousait Louis de Beaulac, baron de Pézenes, trésorier général de France qui bientôt d'ailleurs la laissait veuve pour la seconde fois.

Le cadet, le 1er juin 1702, épousait Marie Destaniol de Béziers, fille d'une de Grefeuille; il devait avoir plusieurs enfants. C'est sans doute à ce deuxième Pierre qu'il faut appliquer le

(1) Adam, notaire.

quatrain qui dans un manuscrit anonyme conservé à la Société Archéologique, raille assez indiscrètement ses mœurs :

Que des naturelles amours
Dédaignant les communes rades
Lavanet cherche les détours
Connus à nos Alcibiades...

Pierre de Fizes décède en juillet 1744; il avait le 2 du même mois testé (1) en ces termes : Je soussigné Pierre Fizes, seigneur de Lavanet, confirme la donation faite en faveur de son mariage à Mme de Lirou, ma fille, lègue à ma fille, Suzanne de Fizes de Lavanet, sa légitime, mon héritage à Jean Gabriel, mon fils et à Pierre Espic de Lirou mon petit-fils et filleul qui, par préciput et au-dessus de sa moitié, aura la grande maison que j'habite (aujourd'hui l'hôtel Kühnholtz, rue Puits-du-Temple).

Ce testament de Pierre de Fizes était après sa mort attaqué pour cause de captation et par son fils et par sa fille Suzanne, mais une transaction le 18 juillet 1746 intervenait qui approuvait les ventes faites jusque là de la charge et des domaines paternels. Lavanet donc avait été vendu déjà sans que nous ayons pu savoir à qui. Peut-être était-ce à ce Marc-Antoine Gras, marchand de laine qui, époux de Marie Valedeau teste en 1774 possédant alors le domaine. Marc-Antoine Gras meurt le 31 janvier 1784 laissant seulement un fils, Guillaume-Pascal qui le 13 pluviôse an XII (2) épouse une demoiselle Laget, fille d'un métayer de Nyons (Drôme). Elle ne possède rien et déclare ne savoir pas signer. L'acte est passé dans le jardin Gras dit Lavanet.

Gras, le 8 août 1826 et devant Alicot et Bonfils notaires, vend à une demoiselle Caizergues demeurant place Brandille et possédant déjà le reste de l'île dans laquelle est comprise Lavanet. Mlle Caizergues bientôt donnait aux religieuses de Saint-Vincent-de-Paul le jardin qui fait face à l'octroi de la Pile, puis devant Bonfils notaire et le 6 février 1840, vendait

(1) Chaleil, notaire.

(2) Péridier, notaire.

aux Voguë, possesseurs alors de Cambous — nous parlons d'eux en traitant de ce beau château — et c'est Gabriel-Félix Elzear, comte de Voguë qui le 9 juillet 1847 (1) et pour quarante-cinq mille francs vendait Lavanet à M. Henri Cazalis, important industriel bien connu dans notre ville, qui dans les communs du domaine, installait une usine de produits chimiques qui fonctionna durant près de quarante ans.

M. Gaston Cazalis après son père posséda longtemps le domaine passé après lui à sa fille, Mme Charles Auriol qui en est aujourd'hui propriétaire.

De l'habitation rien n'est à noter que le salon voûté fait au-dessus du canal souterrain qui réunit les deux puits à roue du domaine; d'un de ces puits nous possédons l'extrait de naissance avec le contrat qui pour sa construction fut en 1718 passé entre Pierre de Fizes et un fontainier de Toulouse. De beaux vases de pierre sculptés se remarquent à l'entrée du parc et le Merdanson qui traverse en entier le domaine, y est sur tout son parcours bordé d'une double rangée de beaux arbres dont ses crues rares mais violentes détruisent malheureusement trop souvent quelqu'un.

---

(1) Grasset, notaire.

LAYRARGUES

Tous ceux qui, en chemin de fer, ont circulé entre Montpellier et Lunel, connaissent la belle résidence qui, aux environs immédiats de Baillargues, au sud de la voie ferrée dont elle est distante à peine de cinquante mètres, s'élève au milieu d'un parc composé surtout de pins d'Alep. De lignes simples et sobres mais parfaitement harmonieuses, elle se distingue surtout par son large perron en hémicycle, par le beau portail de fer forgé qui ferme la cour d'honneur.

A la place à peu près où s'élève aujourd'hui cette résidence, il existait autrefois une église consacrée à saint Barthélémy et nous voyons en 1280, Bérenger de Frédol, évêque de Maguelone, assigner au chapelain de Saint-Blaise huit setiers de froment et huit setiers d'orge, à fournir par l'église de Aleyranicis (1).

Le domaine, au milieu du XVIIe siècle appartient à la famille de Massane qui l'a longtemps possédé et dont pour beaucoup encore il a de nos jours gardé le nom. La famille, venue, dit-on, de Sumène vers 1590 et ayant donné aux Aydes plusieurs généraux, était alors représentée par l'un d'eux, Louis, époux de Grefeuille, seigneur de Layrargues, dont deux fils seront comme lui seigneurs de Layrargues, dont un autre fera la branche des magistrats, seigneurs par les Solas de Grabels où encore existe une tuilerie dite de Massane.

Daniel de Massane, seigneur de Layrargues, est né en 1643; il a épousé Françoise de Durant. Testant en 1685 (2) — son père Louis est mort récemment et il vivra, lui, trente ou quarante ans encore — il demande à être enseveli en la forme de ceux de la R. P. R. dont il déclare faire profession; il laisse à sa femme son hérédité qui, après elle, devra passer à Jean, leur fils.

(1) Arnaud de Verdale.

(2) Adam, 11 janvier 1685.

Ce Jean, capitaine général des garde-côtes au département de Mauguio, a épousé Judith Eustache, qui dans cette union ne semble pas avoir trouvé le bonheur : nous la voyons (1) faire à son époux une pension annuelle de mille livres et déclarer que, ayant dissipé son bien, il la violente et la persécute sans cesse pour que elle teste en sa faveur, que, faible et malade, elle pourrait céder mais déclare expressément que tout autre testament qu'elle pourrait faire serait nul. Avec Jean, Daniel a une fille, Marguerite, qui, vers 1715 et n'étant plus toute jeune, croyons-nous, épouse un André d'Autrivay, seigneur de Fesq. Elle a déjà de lui un fils et dans un acte passé chez Garimond notaire le 11 mars 1715, on peut lire le récit complet de cette aventure.

André Dautrivay y déclare que, sous promesse de mariage, il a longtemps fréquenté Marguerite de Massane, fille du seigneur de Layrargues, que, enceinte de ses œuvres, elle est accouchée d'un fils, que, chassée par ses parents, elle a porté plainte contre lui et obtenu avec un arrêt de prise de corps vingt mille livres pour elle et six mille pour l'enfant; que les parents d'Autrivay alors ont conseillé le mariage, que pour sa part il avait toujours eu dessein de conclure. Voulant, dit-il, réparer l'honneur d'une jeune fille dont il avait toujours reconnu la vertu, incité d'ailleurs par des amis casuistes, il a quitté la prison, est allé chez elle, la priant de lui permettre de la conduire à la métairie de son père pour demander pardon de l'affront fait à la famille et, tout étant oublié, pour que lui soit accordée sa main. La demoiselle consentant, ils ont pris de suite une litière, et sous l'égide de Philippe de Massane, conseiller au présidial et cousin de la jeune fille, se sont rendus à Layrargues. Le père a pardonné et un contrat a été passé, M. de Massane donnant à sa fille trente mille livres en raison de son mariage.

Fait et récité, est-il dit dans l'acte, en la métairie de Layrargues, avec pour témoins MM. de Capon, seigneurs du Bosc.

Jean de Massane était-il mort avant son père ou ruiné avait-il cédé ses droits à sa sœur ? Toujours est-il que c'est

(1) Garimond, 28 octobre 1724.

celle-ci qui hérite de Layrargues. L'acte de vente que ses enfants passent en fait foi.

Devant Me Garimond et le 18 juin 1747, Louis-Daniel Dautrivay, seigneur du Fesc, ancien capitaine d'Infanterie, demeurant à Capestang; André Dautrivay, lieutenant au royal Roussillon infanterie, demeurant à Metz, et la demoiselle Anne Dautrivay, tous trois succédant à feue Marguerite Dautrivay, leur mère, épouse de André Dautrivay, seigneur du Fesc, capitaine d'infanterie, vendent à Claude-Etienne, chevalier de Rousses de Malassaigne, seigneur d'Estable en Gévaudan, le domaine et le fief de Layrargues au taillable de Mauguio, le dit domaine au compois au nom de noble Daniel de Massane leur aïeul maternel et en dernier lieu à leur mère. Le prix est de quinze mille neuf cent livres.

Etienne d'Estable, lieutenant du roi en Languedoc, donnait dès le 20 septembre 1749, le domaine à mi-fruit à Jean Bertrand de Castries (1). Celui-ci devait, avec les terres données à bail, cultiver les vignes dont le vin appartiendrait en entier au seigneur et pour ce travail il recevrait seize livres dix sols par muids de vin rouge récolté et trente livres par muids de vin muscat, le propriétaire touchant en plus diverses redevances en nature.

D'Estable, peu d'années après, mourait à peu près ruiné. Le sénéchal de Montpellier le 20 août 1760 rendait un décret à poursuivre contre son hoirie et le domaine alors, avec la justice haute moyenne et basse, était acquis par Jean Pomier négociant et par son frère Jacques, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Les acquéreurs étaient les fils d'un André Pomier que, dès 1697 (2) nous trouvons qualifié de marchand et associé à un sieur Marc-Antoine Deloche qui, quelques mois auparavant, était dit marchand parfumeur. Originaire de Lacaune, croyons-nous, André Pomier avait à Montpellier épousé une demoiselle Angélique Couve.

Jean Pomier, lui, avait, le 15 février 1740 et devant Vézian

(1) Gros, notaire.

(2) Gimel, notaire.

notaire, passé contrat de mariage avec Marguerite Davidjean. Il avait avec Philippe Jullien, son associé, pris la suite de l'importante maison de commerce paternelle et avait ses magasins dans la maison d'une demoiselle Garlet, épouse Goudard. Peu après son mariage, il achète dans la rue Argenterie trois petites maisons qu'il démolit et sur l'emplacement desquelles il élève le gracieux hôtel qui, toujours resté dans la famille, appartient aujourd'hui au colonel Pomier-Layrargues, un de ses arrière-petits-neveux.

Jean Pomier avait, en plus de son frère Jacques que dans la famille toujours on appelait le chevalier, un deuxième frère, Jean-Pierre, qui épousa une demoiselle Mourgues et une sœur aussi devenue la femme d'un Sabatier, important négociant de la place, auteur des Sabatier d'Espeyran. De sa femme, née Davidjean, ce Jean Pomier avait eu deux filles. L'aînée, Angélique, avait en 1764 épousé noble Antoine Allut et nous voyons au contrat le chevalier « en témoignage du singulier plaisir qu'il a de ce mariage » faire à sa nièce un don de trois mille livres. L'autre, Marguerite, en 1776, épousait Pierre Vialars, négociant qui dans sa dot avait de ses parents la maison que au numéro 10 de la Grand'rue possède encore son arrière-petite-fille, Mme Jules Pagézy. Et avec ces deux filles il avait un fils André auquel en 1778 (1) autorisé le 10 juin par S. M., il donnait la moitié lui appartenant du château, fief et domaine de Layrargues avec justice haute moyenne et basse, avec les droits aussi à exercer contre son frère Jacques, coseigneur et propriétaire de l'autre moitié, qui lui devait pas mal d'argent; et de fait Jacques, pour une assez modique rente viagère, cédait sa part de Layrargues à son neveu qui ainsi possédait l'entier domaine.

André Pomier, depuis plus de vingt ans déjà, possédait Layrargues et il avait dépassé la cinquantaine quand, aux environs de l'an 1800, il épousait une demoiselle de Paul, veuve depuis dix ans de Pierre Barthélemy Farel, seigneur de la Valette. Il mourait en 1830 seulement âgé de quatre-vingt-trois ans et était inhumé à Layrargues.

(2) Vézian, 26 août 1778.

Sans enfant, il laissait à Eugène Vialars, son petit-neveu (1) son hôtel de la rue Argenterie et son domaine de Layrargues avec la presque totalité de sa fortune mobilière, mais cela sous la condition expresse qu'il prendrait son nom, son prénom et toujours signerait Eugène-André Pomier-Layrargues.

Eugène Vialars, ainsi devenu Pomier-Layrargues, épousait en 1839 Antonie Leenhardt, la fille aînée de M. et Mme Nicolas Leenhardt, les propriétaires de Fontfroide, et d'elle il avait de nombreux enfants. L'un d'eux, Emile, après lui géra longtemps pour compte commun le domaine qui aujourd'hui par suite de divers arrangements de famille, appartient à ses quatre enfants et pour la majeure partie à son fils aîné, Marcel Pomier-Layrargues le si compétent et si dévoué président de la fédération méridionale des distilleries coopératives, un des meilleurs défenseurs des intérêts de notre Midi viticole.

---

(1) Eugène était fils de Frédéric Vialars, fils lui-même de la sœur d'André Pomier que nous avons vue en 1776 épouser Pierre Vialars.

MARSILLARGUES

C'est au tout premier rang des belles résidences que sans conteste il faut placer le château de Marsillargues, et cette primauté que Marsillargues exerce, il la doit autant à l'ancienneté de ses titres qu'à la beauté de son architecture, qu'aux trésors de toute sorte qui depuis tant d'années se sont accumulés dans son sein.

On sait quels services avaient rendus à Philippe le Bel ces professeurs ès lois dont le plus célèbre fut Guillaume de Nogaret. Ils avaient contre les grands féodaux, contre l'Eglise, donné à la monarchie la conscience de son pouvoir, professé que le roi était la loi vivante, que ce qu'il lui plaisait de faire devait être tenu pour loi. Pour avoir joué un rôle dans la cession que Bérenger de Frédol, évêque de Maguelone, fit au roi de Montpellieret, pour avoir joué le principal rôle surtout dans le différend qui s'éleva entre Philippe le Bel et le pape Boniface VIII, Nogaret reçut du trésor royal une rente de huit cents livres par an, rente qui en 1304 fut assise sur Marsillargues et sur Calvisson, sous condition, était-il dit dans l'acte, que si les terres valaient après expertise plus de 800 livres de rente, G. de Nogaret en devrait rendre une part; il aurait au contraire à recevoir d'autres domaines si le revenu était inférieur à ce chiffre.

De fait, le sénat de Beaucaire chargé d'informer, évaluait à 536 livres seulement le revenu des domaines concédés et le 3 janvier 1305 pour représenter les 264 livres qui manquaient, de nouvelles lettres patentes attribuaient à Guillaume de Nogaret Tamerlet, Desport, Manduel, Saint-Vincent et Saint-Laurent. Marsillargues était le chef-lieu de ces importantes possessions (1). Nous ne saurions affirmer que du château existait déjà la partie :

(1) Archives de l'Intendance, cote 1295.

le donjon et les deux tours qui passent pour avoir alors existé; le fait toutefois n'apparaît nullement invraisemblable.

Il faut lire les très intéressantes études du savant professeur Thomas : « L'héritage de Guillaume de Nogaret », « La vie privée de Guillaume de Nogaret »; nous pillons effrontément ces ouvrages; on y verra comment Raymond II, petit-fils de Guillaume, resté veuf et sans enfant, épousa en deuxième noces Marie de Beaufort, nièce et sœur des papes Clément VI et Grégoire XI, veuve elle-même de Pierre d'Apchier, dont elle avait eu un fils Raymond et comment Raymond de Nogaret fit son héritier ce Raymond d'Apchier, auquel croyons-nous, il avait fait épouser sa nièce, Thiburge de Narbonne. Mais alors commencent les procès auxquels l'héritage va durant des siècles donner lieu. Le domaine royal est inaliénable, dit-on, et ce qui en a été détaché doit à défaut d'héritier mâle faire retour à la couronne.

Raymond d'Apchier avait eu gain de cause quand, en 1420, il mourait laissant seulement une fille, Blanche, mariée au vicomte de Murat; sur celle-ci le domaine, de nouveau, était saisi en vertu du même principe et un nouveau procès s'engageait auquel, en 1449 seulement, mettaient fin des lettres patentes de Charles VII, enregistrées en Chambre des Comptes. Ces lettres confirmaient la donation de Philippe le Bel en faveur de Louis de Louet, chevalier qui avait épousé Marguerite, fille de Blanche de Murat. Les biens disputés devaient appartenir à perpétuité aux hoirs mâles de Louis de Louet et à défaut d'hoirs mâles devaient faire retour au domaine royal. Le Parlement de Paris, auquel en 1565, et après nous ne savons quel décès, le cas sera encore soumis, confirmera cette manière de voir. Il dira en même temps que les biens provenant de l'assise ne sont pas soumis à la taille à laquelle doivent être soumis les biens postérieurement acquis.

Louis de Louet était fils du fameux « président de Provence ». Sa sœur avait épousé Dunois, « le bâtard d'Orléans » qui, pour bouter l'Anglais hors de France fut un des meilleurs lieutenants de Jeanne d'Arc. C'est de Louis de Louet que descend directement la lignée de ces Louet de Murat de Nogaret, barons d'abord puis en mai 1644 marquis de Calvisson, qui dans notre Languedoc et durant quatre siècles ont tenu si grande place.

Presque toujours ils habitent leur château de Marsillargues et de papiers décrits dans un inventaire fait en 1781, il semble bien résulter que c'est en 1576 qu'aurait été faite l'admirable façade Renaissance de l'aile nord. Prosper Falgairolle dans une très intéressante étude place cette réfection, il est vrai, en 1629, disant qu'alors fut entièrement réparé le château très endommagé par le siège que, du 1er au 3 août 1622, en avait fait Montmorency, mais les deux hypothèses ne s'excluent pas et, en 1629, sans doute furent réparés les dommages que les boulets de Montmorency avaient causés aux constructions de 1576.

Louis XIII, entre temps, avait séjourné au château de Marsillargues, venant de signer la paix de Montpellier. Le cardinal alors logeait au château voisin de Teilhan, qui aujourd'hui appartient au comte d'Adhémar. Les Calvisson dès cette époque étaient de puissants seigneurs; l'un d'eux fait en 1631 premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, avait à la vérité, pour avoir pris part aux conspirations de celui-ci, été un moment exclu des Etats, mais des lettres patentes d'avril 1642 — le roi était alors à Narbonne — le rétablissaient « en raison des services rendus par lui » « dedans et dehors le royaume » en son titre de baron des Etats et deux ans après, nous l'avons dit, nous le retrouvions marquis.

C'est le fils, Jean-Louis, de ce premier marquis de Calvisson qui en 1669, succédant au comte de Grignan qui passe en Provence, sera lieutenant général du Languedoc comme après lui le seront ses successeurs, qui plus tard, en l'absence du duc du Maine, recevra du roi commission pour présider les Etats. C'est lui qui du château déjà fort important veut alors faire une demeure princière. Le 12 janvier 1679 il traite avec Dardailhon et Cubissol entrepreneurs, quelques mois après avec Philippe Maurice, sculpteur, pour faire « sur l'aile où sont à présent les greniers une façade de même architecture et de même ordre que celle qui est du côté du château ». Et par ce traité nous savons que si des deux belles façades Renaissance, l'une, celle dite du donjon, est véritablement de l'époque, l'autre en est une copie, postérieure de cent ans. Ce Jean-Louis avait un fils qui, colonel d'infanterie, épousait le 28 mai 1688, Agnès de Gontaut-Biron, fille d'honneur de Mme la Dauphine et fille

de François de Gontaut, premier baron du Périgord. Ce fils, quelques mois après son mariage, était tué à Fleurus et Jean-Louis sans héritier mâle alors, mariait une de ses filles à son propre frère Hannibal qui, après lui, devait être l'héritier des biens substitués.

Hannibal en effet, quand son frère décédait en 1700, devenait lieutenant général en Languedoc et marquis de Calvisson, mais lui-même décédait bientôt le 31 décembre 1706 ayant perdu deux fils en bas âge et ne laissant à sa survivance que des filles. Quelques mois s'écoulent pendant lesquels tout semble rester en suspens. Un fils posthume pourraît naître de la veuve d'Hannibal; puis Hannibal a un frère François, abbé de Saint-Gilles, qui à défaut d'enfant posthume, hérite comme étant le mâle le plus proche. Fin 1707 cependant, l'abbé de Saint-Gilles est mort et aucun enfant n'est venu au monde; la branche aînée des Calvisson est bien éteinte. Mais une branche cadette existe qui a été longtemps protestante et dont le chef est Louis de Louet de Murat de Nogaret, marquis d'Aujargues. Il invoque les droits reconnus par les lettres patentes de 1449 et le 24 septembre 1709 il est mis en possession de tous les biens substitués, épousant en même temps la fille d'Hannibal, du dernier propriétaire de Marsillargues.

Le nouveau marquis de Calvisson, colonel d'infanterie, commandant pour le roi à Marsillargues semble comme le feront ses fils avoir habité presque toujours le château. Comme ils le feront, ils mènent un train, dont toutes les belles choses subsistant à Marsillargues permettent de se faire encore une idée. Ce sont au pied du bel escalier à rampe de fer forgé les magnifiques torchères, c'est la chambre de parade avec le lit Louis XIV derrière la balustrade, avec son plafond à caissons peints et ses glaces de Venise, c'est la pièce tendue d'étoffes de la Compagnies des Indes; tout, jusqu'au coin le plus discret du château respire le luxe le plus raffiné.

Quand en 1767 il refaisait la grande galerie qui sur sa décoration Renaissance montre de si remarquables gypseries, le marquis de Calvisson avait eu de grands projets. Il avait voulu relier les deux ailes existantes par une transversale fermant la cour d'honneur et sous laquelle seraient passés les carrosses.

LAYRARGUES. — LE CHATEAU PAR-DESSUS LA COUR D'HONNEUR.

MARSILLARGUES. — L'AILE NORD AVEC LE DONJON DE G. DE NOGARET.

La dépense, le devis fait, dut lui paraître un peu forte, le plan ne fut jamais exécuté.

L'avant-dernier marquis de Calvisson, Anne-Joseph, décédait en son château de Marsillargues le 22 février 1781. Il avait eu d'un premier mariage trois filles. De Pauline du Cheyla, sa seconde femme il laissait un fils et une fille. Celle-ci devait être la comtesse de Cadolle, grand'mère de ce marquis de Cadolle que nous avons vu mourir l'an dernier. Mourant en 1840, elle demandait qu'on l'ensevelît en ce château de Marsillargues qui l'avait vu naître.

La Révolution, nous l'avons dit, vit en Languedoc moins d'excès que dans bien d'autres régions; à peine trouvons-nous pour Marsillargues, en juillet 1791, une tentative d'invasion du château, vite réprimée par la municipalité, puis, le 13 octobre 1793, à l'occasion d'une taxe frappant les « personnes oisives dont l'incivisme est notoirement connu » voyons-nous « la citoyenne Nogaret » imposée pour dix mille francs. Mais si Marsillargues échappa à la confiscation et au pillage, la situation des Calvisson fut, du fait de l'abolition des privilèges, singulièrement diminuée et nous voyons à la fin de 1808 le marquis de Calvisson forcé de mettre à la vente les nombreux domaines qu'il possède dans la région de Marsillargues. La marquise, née d'Espreménil, a demandé la séparation de biens et pour ses reprises s'est fait attribuer (1) avec le château de Marsillargues le domaine de Cogul. Un sieur Affourtit, banquier à Nîmes, croyons-nous, acquiert Desports, un Narbonne-Lara Tamariquière, tandis que les banquiers de Montpellier, créanciers se chargent des autres domaines, Jacques Durand payant Tamerlet cent quatorze mille cinq cents francs, Dunal se chargeant pour cent quarante mille deux cents francs du mas des Demoiselles, des Bressolles et des « terres du château ».

Le marquis de Calvisson bientôt décédait en laissant seulement une fille, Marie-Eugénie, qui par son mariage devenait baronne de Calvière et les Calvière de ce fait, remplaçaient à Marsillargues ces Calvisson qui durant quatre cents ans en avaient été les seigneurs.

(1) Astruc, 2 juin 1809.

Le baron de Calvière était le descendant direct de ce Gaspard de Calvière, baron de Saint-Cosme, qui, membre du consistoire réformé de Nîmes, comme l'avaient été son père et son grand-père (1), avait peu avant la révocation de l'Edit de Nantes abjuré et s'était fait contre ses anciens coreligionnaires l'exécuteur des plus violentes mesures. Son meurtre avait été l'une des premières manifestations du soulèvement des Cévennes.

Le baron de Calvière, gendre du marquis de Calvisson avait un fils qui, capitaine d'état-major, était, après avoir fait la guerre contre la Prusse, tué par les communards en avril 1871; les biens de la famille de ce fait, passaient aux mains de ses sœurs, Mmes Jules de Brignac et de Lascours. Mais ces dames alors sont prises de scrupules peut-être excessifs. Elles ne possèdent en somme Marsillargues, se disent-elles, que parce que Guillaume de Nogaret autrefois a traité sans trop de ménagements le pape Boniface VIII. Il y a 600 ans de cela, il est vrai, mais cette pensée leur demeure insupportable et les deux pieuses femmes vont à Rome se prosterner aux pieds du saint Père et implorer un pardon que Pie IX, cela va sans dire, leur accorde sans aucune peine.

Une plaque de marbre noir, en l'église de Marsillargues, rappelle cette démarche et dit qu'une messe, chaque année, sera célébrée le 7 septembre en réparation de l'attentat sacrilège du 7 septembre 1303. Et n'est-ce pas pour expier mieux encore que quelques années après, veuves toutes deux et sans enfants, ces dames entraient en religion, l'une d'elles se soumettant à la règle austère du Carmel? Elles cédaient dans des conditions avantageuses leurs domaines à deux de leurs cousins. Cogul allait au marquis de Cadolle qui, comme elles, descendant des marquis de Calvisson, était leur cousin issu de germain. Marsillargues allait à M. Eugène de Saizieu dont la mère était la sœur du baron de Calvière, père des deux religieuses.

Nous disons ailleurs, en parlant du château de Flaugergues qui appartient au chef de la famille, ce qu'ont été les Saizieu.

(1) Au château de Boissière qui jusqu'à la Révolution appartint à la famille de Calvière et sur la cheminée de la grande salle sont encore gravés les commandements de Dieu.

Le nouveau propriétaire de Marsillargues, marié dans notre ville — il avait épousé une demoiselle de Fesquet — avait fait à la banque de France une très belle carrière, il avait fini directeur de la succursale de Marseille puis, durant plus de quinze ans et jusqu'à sa mort, survenue en 1926, il avait consacré à l'exploitation de son beau domaine les loisirs de sa retraite.

La guerre lui avait pris deux de ses trois fils. Albert, officier de cavalerie passé dans l'aviation, était tombé le premier, fin août 1914, tué en combat aérien dans la région de Briey; Antoine, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, s'était en mai 1916, perdu en mer avec son dirigeable sur les côtes de Sardaigne. Le plus jeune seul, Louis, avait survécu. Marin comme son frère aîné, aviateur comme ses deux frères et affecté au centre de Port-Saïd, il avait brillamment pris part à la défense du canal de Suez, effectuant au-dessus du désert d'audacieuses reconnaissances. Tombé dans la région de Gaza, il avait mis le feu à son appareil pour ne pas le voir aux mains de l'ennemi et avait, avant d'être emmené par les Turcs comme prisonnier, vu tuer devant lui son observateur anglais.

Démissionnaire comme capitaine de corvette, officier de la Légion d'honneur, le baron Louis de Saizieu est aujourd'hui propriétaire du château de Marsillargues.

MÉRIC

Tout à l'extrémité de la ligne de hauteurs que dessinent à l'est de la ville les pittoresques coteaux de l'Aiguelongue, à l'endroit précis où la colline semble plonger dans le Lez tout proche et en face de Castelnau, il est une résidence aux murs de laquelle une plaque commémorative ne serait pas déplacée. C'est à Méric en effet que, en l'automne de 1622 et durant cinquante jours, le roi Louis XIII eut son quartier général; c'est des terrasses de Méric que chaque jour il venait contempler la ville, que défendait contre lui la bravoure de ses habitants.

Le poignard de Ravaillac n'avait pas frappé seulement Henri IV; il avait atteint les protestants avec lui. Ceux-ci, le roi vivant, n'auraient eu crainte de se voir enlever les droits que par l'Edit de Nantes leur avait garantis leur ancien compagnon d'armes. Quand, malgré le testament du feu roi, Marie de Médicis eut été investie de la régence, quand elle eut remplacé par d'indignes favoris les vieux et fidèles serviteurs du roi, les protestants alarmés commencèrent à craindre pour ces droits; ils prétendirent les défendre, ce qui n'était que légitime; ils eurent le tort de le faire en constituant dans le royaume un pouvoir qui semblait devoir entrer en lutte avec le pouvoir royal.

Réunis en 1621 à La Rochelle, les protestants avaient divisé la France en huit cercles ou circonscriptions militaires. A la tête de l'organisation était le duc de Bouillon; les chefs des circonscriptions étaient le prince de Soubise, le duc de La Trémouille, le duc de Caumont la Force, le duc de Rohan, ce dernier commandant en Languedoc et en Guyenne, c'est-à-dire dans la région où la Réforme avait ses principaux centres. Le roi, relevant le défi, avait déclaré criminels de lèse-majesté tous ceux qui avaient adhéré à l'assemblée de La Rochelle et contre eux il était entré en campagne. Après quelques succès

dans l'ouest il avait échoué devant Montauban, que durant trois mois Caumont la Force avait défendu avec autant de talent que d'énergie. Le typhus décimant avec cela son armée, le roi avait dû lever le siège et se porter sur Montpellier; mais avant de tenter à nouveau le sort des armes, Louis XIII avait essayé d'obtenir en négociant une soumission qu'il sentait ne pouvoir que difficilement imposer. Lesdiguières, en échange de son abjuration, avait eu l'épée de connétable et de suite avait essayé d'amener Rohan à traiter aussi. Les pourparlers assez avancés avaient été rompus lors du conseil de guerre qui, le 29 août, s'était tenu au château de Lavérune et dès le lendemain l'investissement de la place commençait.

Les Montpelliérains avaient prévu l'attaque, ils s'étaient mis en mesure d'y parer. Un conseil de défense avait été nommé, dont l'âme était un sieur d'Estienne d'Aymeric, conseiller du roi au présidial et premier consul de la ville. D'Aymeric n'avait pas, comme Guiton l'allait faire à La Rochelle, planté son poignard dans la table du conseil en jurant d'en percer la gorge du premier qui parlerait de se rendre, mais il avait très ostensiblement, à l'Hôtel de Ville et au palais, fait installer des potences sur lesquelles était écrit : ici seront pendus les porteurs de mauvaises nouvelles et les escambarlats. On appelait de ce nom à Montpellier ceux qui flottaient entre les deux camps.

Mais surtout Aymeric avait détaché du service du duc de Guise et fait venir à Montpellier un ingénieur militaire, d'Argencourt, dont la réputation déjà était grande, et qui de façon remarquable, releva et mit en état les défenses de la place. Les principaux ouvrages étaient au Puy Arquinel (Peyrou) et au bastion Saint-Denis (actuelle citadelle), puis au débouché de la Blanquerie et à cheval sur le Verdanson avaient été élevés le bastion blanc, le bastion noir et la demi-lune d'Argencourt. Tous ces ouvrages étaient occupés par de nombreuses troupes dont les chefs appartenaient à la meilleure noblesse du pays; nous voyons parmi les colonels commandant les régiments figurer M. de Calvière, seigneur de Saint-Côme et M. de Ricard, seigneur de Saussan.

Le roi, dès le 31 août, avait pris position près de Castelnau, sur la hauteur dominant la ville et son logement, nous l'avons

dit, avait été fait en la métairie de Méric, qui précisément appartenait au premier consul d'Ayméric, au chef de la résistance. On avait de suite abattu les oliviers qui gênaient la vue et la métairie, dit-on, avait été rehaussée d'une tour permettant de mieux dominer la ville; on ne peut aujourd'hui découvrir la moindre trace de cet ouvrage.

M. le prince, on nommait ainsi Henri II de Bourbon, prince de Condé, occupait un peu en avant du roi, le mas du conseiller Mandronet, puis sur l'Aiguelongue et tirant vers l'ouest, s'échelonnaient les tentes de M. de Montmorency, gouverneur du Languedoc, du duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie, de Bassompierre, colonel général des Suisses et du connétable de Lesdiguières. Tout ce qui marquait dans l'armée était réuni pour venir à bout de Montpellier, les troupes du roi ne comptant cependant pas au début du siège beaucoup plus de douze mille hommes.

La première et la plus importante affaire fut l'attaque du bastion Saint-Denis. Ce bastion, dans la nuit qui suivit l'investissement, fut enlevé par surprise aux assiégés, mais une contre-attaque vigoureusement menée par M. de Saint-Côme, fut bien près de réussir. Les royaux déjà fuyaient quand des hauteurs de Méric on vit le tumulte du combat. Tous les gentilshommes présents y coururent mais dans un désordre tel que la lutte, malgré ce renfort, resta longtemps indécise. Le jeune duc de Fronsac fut tué, Montmorency blessé de deux coups de piques; il fallut pour rétablir le combat l'arrivée des Suisses de Bassompierre. La butte finalement resta aux mains des royaux, mais les travaux de campagne que, en hâte, fit établir d'Argencourt, les empêchèrent sur ce point de pousser jamais plus avant.

Les bastions de la Blanquerie plus tard furent aussi l'objet de violentes attaques. L'artillerie royale, très supérieure à celle de la défense, tira, dit-on, plus de neuf mille coups de canon, mais aux ouvrages démolis par le feu se substituaient toujours d'autres ouvrages et les assaillants finalement ne faisaient aucun progrès. Les raisins verts, le vin nouveau, une forte crue du Merdanson succédant à un épouvantable orage avaient fait parmi eux bien des malades et la lassitude était grande, comme aussi parmi les défenseurs de la ville. Chacun attendait

impatiemment des renforts, les royaux, ceux que Lesdiguières, dès le début du siège, était allé rassembler, les protestants, ceux que Rohan tentait de lever pour eux dans les Cévennes.

Mais entre ces deux chefs, les négociations qui, avant le siège déjà, avaient failli aboutir, reprenaient et la cavalerie de Saint-Georges surtout entrait en action. Le 10 octobre, une trève était conclue et le 19 était signé le traité qui, dans l'histoire, porte le nom de paix de Montpellier. Les protestants conservaient les droits que leur avait garantis l'Edit de Nantes; ils avaient pour places de sûreté La Rochelle et Montauban, leurs autres forteresses devant être démolies. Montpellier ouvrait ses portes au roi mais conservait les consuls qui avaient mené la lutte; Aymeric devait représenter la ville aux Etats qui allaient se tenir à Beaucaire.

Et Rohan, dit-on, traitant pour la place ne s'était pas oublié. Pour son duché de Valois, pour son gouvernement de Poitiers il touchait huit cent mille livres. Une pension de trente mille livres pour son frère, le prince de Soubise, une autre de quarante-cinq mille pour lui-même récompensaient en plus ses bons offices.

Le roi cependant, qui le 20 était entré dans la ville, montrait la plus grande tolérance. Il autorisait les ministres à prêcher librement durant son séjour en ville et le consistoire reconnaissant lui disait dans son adresse : Vous imitez, sire, le grand roi des rois, qui de tout temps a pris beaucoup plus de plaisir à effacer le péché par sa grâce que le pécheur par sa vengeance. » Le roi refusait également, toutes les églises catholiques étant détruites, de faire célébrer dans un temple le service d'action de grâces; il faisait célébrer ce service en la loge des marchands.

Et Méric, le 27 octobre 1622, le roi parti pour Beaucaire, retombe dans l'obscurité dont le siège l'a fait un moment sortir. Le domaine appartenait à une dame de Chaumont, quand il fut, en décembre 1678, acquis par un de ces Clausel que nous avons vus possesseurs de la Lauze, de Fonfroide et du Clos. Clausel en 1715 vendait à Antoine Sablier, marchand, et c'est au nom de Sablier que le domaine toujours figure sur les cartes de Cassini. Mais, le 8 décembre 1741, Sablier, fils de l'acquéreur de 1715, venant de perdre sa femme née Vialars, et ne pouvant rendre la dot qu'il avait reçue, cède en échange de cette dot à

PLAN DU SIEGE DE MONTPELLIER en 1622 *Gravé par le* Sr Villaret

MÉRIC. — MONTPELLIER PENDANT LE SIÈGE.
Méric est en A (Logis du Roi).

MERIC. — « LA RÉUNION DE FAMILLE ».
Tableau de Fréd. Bazille (Musée du Louvre). — Le peintre s'entrevoit debout dans l'angle supérieur gauche.

David Vialars son mas d'Aymeric; peu à peu et par corruption, le mas d'Aymeric deviendra le mas de Méric.

David Vialars appartenait à une famille de notables commerçants; son père, Pierre Vialars, était en 1723 (1) qualifié de banquier, intendant et trésorier des pauvres de l'hôpital général et de la maison de Charité; nous le verrons plus tard prieur de la bourse des marchands. Et lui-même était père d'un autre Pierre, que nous voyons en l'an XI et devant Péridier notaire acheter, avec Poitevin de Mézouls et pour compte du consistoire protestant, l'ancienne église des Cordeliers. Ce Pierre a épousé Marguerite Pomier, sœur du propriétaire de Layrargues; il meurt en 1809 et sa veuve pour ses reprises, se fait attribuer par ses enfants (2) pour vingt-et-un mille francs le domaine de Méric et pour quarante-sept mille francs la maison sise au N° 10 de la Grand'Rue.

Méric, à la mort de Mme Pierre Vialars en 1831, échoit à son fils aîné, David-Augustin-Victor, lequel en 1833, le cède à sa sœur Camille Vialars, épouse Grand; celle-ci mourant en 1854, le lègue aux deux filles de son frère Frédéric, à Mmes Gaston Bazille et Eugène des Hours. Ceux qui ont connu Méric au temps de ces deux charmantes femmes en ont gardé l'inoubliable souvenir et ce souvenir éternellement vivra, fixé sur la toile dans le beau tableau « la réunion de famille » que le musée du Louvre possède de Frédéric Bazille.

Méric et Frédéric Bazille, ces deux noms sont pour nous inséparables; c'est à Méric qu'il faut venir pour évoquer pleinement l'image du jeune peintre, qu'une mort glorieuse ravit à 29 ans à l'art dans lequel il était en train de passer maître.

De la terrasse qui, presque à pic sur la gauche, domine le Lez et le pittoresque village de Castelnau, où sur la droite se dessine sous un de ses plus prenants aspects la silhouette de Montpellier, l'œil par-dessus les bois de pins, par-dessus les cyprès noirs du cimetière tout proche, aperçoit le double miroitement de la mer et des étangs.

(1) Garimond, 27 juillet 1723.

(2) Caizergues, 27 septembre 1813.

C'est sur cette terrasse, devant ces horizons lumineux que, par nos étés flamboyants, par ces jours d'hiver aussi, où le mistral balayant l'atmosphère fait si nets et si précis les contours, s'en venait rêver Bazille; c'est là sans doute que pour la première fois il s'exclama : Anch io son pittore.

Frédéric Bazille était né le 5 décembre 1841 dans la maison de la Grand'Rue sur laquelle, le 4 juin 1927, a été par les soins de diverses associations locales, apposée une plaque commémorative. Son père, M. Gaston Bazille, propriétaire de cette maison (1), exploitait alors le domaine de Saint-Sauveur. Il devait être sous l'empire adjoint au maire de Montpellier, puis sénateur de l'Hérault sous la troisième République. La mère de Frédéric, née Camille Vialars, était la petite-fille et la nièce des propriétaires de Méric.

Le professeur Thomas, qui a fait sur Frédéric Bazille une si intéressante conférence, montrait à ses auditeurs l'enfant rêveur et sensible qu'il était. Au travail il préférait la poursuite des papillons de Méric ou de Saint-Sauveur et quand, en hiver, on habitait la Grand'Rue toujours un peu sombre, son bonheur était de monter tout au sommet de la maison. Une fenêtre par-dessus les toits voisins permettait de voir librement le ciel et l'enfant s'accoudait là sans arrêt. Il fallut pour éviter tout accident griller la fenêtre; les barreaux qui subsistent font la cage d'où devait s'envoler l'oiseau.

Le démon de la peinture en effet s'était emparé tout entier de Bazille. Encouragé peut-être par Bruyas, son voisin de la Grand'Rue, l'enfant avait, au salon local de 1860 et sous un pseudonyme, exposé sans grand succès ses premiers essais.

Mais la peinture n'est pas un métier, s'entendait-il répéter sans cesse et pour complaire à sa famille, Bazille, son baccalauréat passé, s'était fait inscrire à la faculté de médecine. Les débuts du jeune étudiant avaient été malheureux; appelé à donner ses soins à la cuisinière de la maison qui venait de se blesser, il s'était évanoui dès que lui avait été montrée la blessure. On pensa que peut-être il réussirait mieux à Paris. Il y fut à l'automne

(1) Elle appartient aujourd'hui à M. Cornier, notaire.

de 1862 et, l'année suivante, venant à bout de la résistance paternelle, il entrait à l'atelier de Gleyre. C'est dans cet atelier académique qu'il connut les trois futurs maîtres de l'impressionisme : Monet, Renoir et Sisley; c'est dans le salon de Mme Lejosne, une Montpelliéraine alliée à sa famille, qu'il connut Daudet, Gautier, Baudelaire Zola, Verlaine, tous les jeunes qui marquaient alors dans les lettres et dans l'art. Claude Monet surtout fut son ami. Ensemble ils avaient à Paris leur atelier, ensemble à Honfleur comme en forêt de Fontainebleau, ils travaillaient en plein air, ensemble ils voyaient refuser leurs toiles aux salons où régnaient en maîtres les Gérome et les Bouguereau.

La peinture de ces précurseurs se vendait avec cela fort mal ou plus exactement ne se vendait pas du tout et la misère dans le petit groupe était grande. Bazille, le seul qui de sa famille recevait une pension, aidait de son mieux ses camarades de sa bourse. Puis, pour éviter les frais de modèle, on posait les uns pour les autres, et c'est ainsi que dans les œuvres de Monet, de Fantin-Latour et de Renoir souvent apparait l'image de ce grand, beau garçon qui n'a rien du laisser aller, du débraillé de ses camarades.

C'est que toujours il a gardé l'empreinte de son milieu familial; chaque année le revoit à Méric où les ménages Bazille et des Hours passent ensemble les étés; il y retrouve, avec son frère puis avec sa belle-sœur, ses trois charmantes cousines. C'est là qu'ont été peintes les plus belles de ses œuvres. Nous donnons seulement une d'elles : réunion de famille à Méric; les vieux Montpelliérains mettront sans peine un nom sur chaque figure; de tous ces modèles il ne reste que la petite jeune fille qui, sur la droite, a son coude sur les genoux et son menton dans les mains. Soixante-cinq ans bientôt ont passé sans altérer en rien la fraîcheur et la netteté des souvenirs de Mme Pagezy, mère vénérée de cinq enfants, grand'mère de vingt-trois petits-enfants.

Bazille est encore à Paris quand, fin mai 1870, il apprend les fiançailles de sa cousine Thérèse, celle qui, dans « la réunion de famille » occupe le centre de la toile. Nous avons sous les yeux, en traçant ces lignes, la lettre par laquelle il félicite sa

cousine et surtout l'heureux fiancé, par laquelle il annonce que toutes ses taquineries désormais iront à la petite cousine qui seule lui reste. Il est huit jours après à Méric où en juillet le surprend la nouvelle de la déclaration de guerre.

Tous les hommes alors ne sont pas astreints au service mais Frédéric Bazille a le cœur trop bien placé pour rester un instant insensible aux malheurs de la patrie. Dès les premières défaites il s'engage dans un régiment de zouaves. Il est à l'armée de la Loire quand, le 28 novembre 1870, pour donner la main à l'armée de Paris, le vingtième corps auquel il appartient attaque à Beaune-la-Rolande. « Je ne serai pas tué; j'ai trop besoin de vivre » disait le sergent Bazille avant de donner l'assaut (1). Et c'est à l'endroit où les zouaves qui selon leur tradition, chargeaient en tête, avaient pénétré le plus avant, que fut retrouvé son corps.

On l'avait cru seulement blessé tout d'abord. Le fiancé de sa cousine, engagé comme lui et servant à la même armée, écrivait qu'on le disait gravement atteint et soigné dans une ambulance. Le père était parti aux nouvelles. Il avait écrit dès qu'il avait eu la certitude du malheur mais les lettres alors n'arrivaient que lentement et on gardait encore à Montpellier quelque espoir.

Un soir à la fin de décembre, le père regagne sans être attendu la maison de la Grand'Rue où, dans le salon, chacun veillait anxieux. Je le ramène, dit-il, en ouvrant la porte. Vivant ? interroge la mère se dressant. Hélas non, je ramène son corps. Et la pauvre femme s'écroulait.

« Decorum est pro patria mori » dit l'inscription qui sur sa tombe, œuvre de Chapu, au cimetière protestant, rappelle l'héroïque sacrifice de Frédéric Bazille. Vivant, il eût sans aucun doute été l'égal des plus illustres d'entre ses amis. Fauché dans sa fleur, il porte au front une auréole que ne possède aucun d'eux et « ceci est plus grand que cela » comme sur cette tombe, l'a si bien dit un jour le vénérable amiral Servan.

Méric, après la mort de Frédéric Bazille, restait longtemps

(1) Rapport du capitaine d'Armagnac.

encore indivis entre sa mère et sa tante. Quand Mme des Hours mourait en 1898, Mme Gaston Bazille se chargeait de la part de sa sœur et le domaine après elle passait à son fils, Marc, époux Tissié, un des chefs de la maison de banque qui, durant plus d'un siècle, fut la plus importante et la plus estimée du pays.

Méric, depuis la mort de M. Marc Bazille, appartient à son fils Frédéric, dont tout Montpellier connaît et apprécie la si sympathique physionomie.

MÉZOULS

On ignore trop chez nous quelle fut durant tout le moyen âge et longtemps encore par la suite l'importance de cet ordre du Saint-Esprit que Guy de Montpellier, de la famille des Guilhem, créait dans notre ville à la fin du XIIe siècle. Fait pour prendre soin surtout des enfants exposés — et ils étaient nombreux alors —, pour soigner aussi les pauvres et les malades, l'ordre avait son hôpital dans le quartier du Pila Saint-Gély, mais il avait d'autres établissements aussi, puisque, dès 1198, le pape Innocent III, avant que de faire venir Guy à Rome, prenait sous sa protection la maison de Montpellier et avec elle « domum quam habetis in villa quæ dicitur Mesols cum omnibus pertinentis suis ».

Et Mezouls n'était pas seulement une maison de campagne, mais une agglomération sans doute, et peut-être une paroisse puisque, en 1280, fondant la chapelle Saint-Blaise, Bérenger de Frédol, évêque de Maguelone, assignait au chapelain sur les biens de la mense épiscopale, douze setiers de froment et « unum modium » de vin pur, devant être fournis par l'église Saint-Nazaire de Mézouls.

Quoiqu'il en soit, l'ordre du Saint-Esprit possède Mézouls encore en 1606 et nous voyons le 23 mai de cette année, Barthélémy Bonnet, commandeur général de l'ordre, faire inféodation noble en arrière fief franc honoraire et allodial de la métairie des terres et du devois noble de Mézouls.

Pierre Petrarch, de Saint-Aunés, en a les deux tiers, Jean Rousselier, de Clapiers, l'autre tiers; ensemble ils devront albergue annuelle et perpétuelle de vingt-quatre setiers de blé et dix d'avoine payables à la N. D. d'août, de un muids de bon vin, trente livres de passerille et six gélines grasses à livrer à la saint Martin.

En plus du droit d'entrée de cent cinquante livres, ils

devront à chaque mutation de commandeur une paire de gants de cinq sols de valeur (1).

La partie du domaine qui va nous intéresser (ce sont les deux tiers que possèdent les Pétrarch) passe le 29 janvier 1643 à Valentin Poumarel, chirurgien à Montpellier, duquel, François d'Aubry étant alors commandeur de l'ordre, les acquiert noble Guillaume d'Hébrard seigneur de Mirvaux (aujourd'hui Mireval).

La période pendant laquelle possèdent les d'Hébrard est pour eux assez mouvementée. Un édit de 1672 a uni l'ordre du Saint-Esprit à celui de Saint-Lazare et ce dernier prétend annuler l'achat des d'Hébrard; le subdélégué de la chambre royale rend même le 1er avril 1683 une sentence dépossédant les d'Hébrard mais, en mars 1693, l'édit de 1672 ayant été annulé et l'ordre du Saint-Esprit ayant repris son autonomie sous la direction de l'abbé de Luxembourg, les choses commencent à s'arranger; puis, à la mort de l'abbé en 1705, les affaires de l'ordre ayant été mises aux mains de l'Intendance, le subdélégué remet les d'Hébrard en possession, à charge pour eux de payer les albergues arriérées.

De ces d'Hébrard, tous protestants, beaucoup se sont expatriés lors de la révocation de l'Edit de Nantes et c'est un « citoyen de la République de Genève », Pierre de Fabry, écuyer qui, le 7 février 1713 (2) vend pour mille neuf cent cinquante livres à dame Marguerit d'Eustache, épouse d'Isaac Poitevin, conseiller du roi, receveur des tailles du diocèse de Saint-Pons, le domaine de Mézouls, qu'il possède comme héritier de sa mère et de sa tante de Bocaud qui toutes deux sont nées d'Hébrard.

Basville, intendant de la province a, nous ne savons comment, donné autorisation de vendre.

Isaac Poitevin l'acquéreur est le petit-fils d'un autre Isaac dont la famille, fuyant la Tourraine pour cause de religion, s'était, en 1572 installée dans notre ville; lui-même de 1601 à 1624 a été receveur des tailles du diocèse de Montpellier.

Ce premier Isaac avait épousé Jeanne de Solinhac dont

(1) Archives de Mézouls.

(2) Tesse et Laboisière, notaires.

le frère Louis, à la mort du deuxième Richer de Belleval, avait été nommé directeur du jardin des plantes de Montpellier et chancelier de l'Université dans laquelle il professait depuis près de quarante ans. Le roi avait annulé cette nomination faite par le corps enseignant et donné la place à un Chicoyneau, neveu et héritier de Richer de Belleval. Jeanne de Solinhac avait eu dix enfants; l'un d'eux, Antoine, receveur des tailles à Montpellier comme son père, devait faire une faillite restée célèbre; un autre donnera naissance à la branche des conseillers aux comptes seigneurs de Maureilhan (1), branche éteinte à la fin du XVIIIe siècle; un autre enfin, Jacques, docteur en droit, époux de Gaillarde del Puech, sera le père de l'Isaac que nous venons de voir acheter Mézouls. Il avait, lui, le 6 juillet 1672 (2), acquis de Philippe de Bornier, lieutenant en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier, une maison sise « dans la rue qui va de l'église de Saint-Anne à la porte du Peyrou ». Cette maison qui aujourd'hui fait l'angle sud des rues Dauphine et des Carmes du palais devait rester dans la famille jusqu'au début du XIXe siècle.

Isaac, l'acquéreur de Mézouls (il avait, dit le baron de Tourtoulon, servi aux gardes du corps en 1691) donne, dès qu'il est propriétaire, le domaine à mi-fruit à Jean Huc père et fils de Saint-Aunés. Il recevra chaque année dix paires de poulets, vingt douzaines d'œufs et aura pour lui tout le vin; ce bail est renouvelé sans interruption durant vingt ans tout au moins. Isaac a un fils Eustache Durand de Poitevin qui, conseiller aux comptes en 1723 mais devant, parce que protestant bientôt revendre sa charge, épousera en 1730 une demoiselle de Falguerette de Rebourguil et d'elle aura un fils, Jacques Alexis qui, le 29 avril 1766 devant Me Lafon, notaire à Millau, passait contrat de mariage avec une demoiselle Suzanne des Pradels. Poitevin père, malade et représenté par M. de Montcabrier, un ami de la famille, faisait dans cet acte donation à son

(1) Au compois de Mauguio en 1650, les Poitevin déjà possèdent la terre de Maureilhan.

(2) Bertrand, notaire.

fils de tous ses biens présents et à venir, devant en échange être par lui logé, nourri et recevoir pour ses menus plaisirs une pension annuelle de deux mille quatre cents livres.

Jacques-Alexis semble avoir plus que Mézouls habité son hôtel de Montpellier; dès 1767 (1) il donnait à mi-fruit et pour neuf ans le domaine à Pierre Bouys de Saint-Aunés, auquel l'année suivante il affermait un troupeau de deux cent trente brebis, recevant pour ce quarante-six livres par an, avec en mai tout le lait qu'il désirera. Les brebis, estimées mille huit cent trente-deux livres, devaient vivre huit mois au moins par an sur le domaine.

Poitevin volontiers se dit seigneur de Mézouls, Fabre et Carignan, son père, Eustache, ayant le 5 avril 1753 (2) acheté de noble Jacques Fermaud lieutenant civil et criminel en la sénéchaussée de Montpellier une directe sur la métairie de Carignan et lui-même ayant (3) acquis des héritiers Fabre des droits de justice et de chasse sur leur seigneurie de Fabre.

Mais ces titres pour lui sont bientôt insuffisants et nous trouvons aux archives de l'intendance sous la cote 2004 une demande que, en avril 1774, Jacques de Poitevin fait de lettres érigeant en chatellenie et fief de haubert sa seigneurie de Mézouls. Des renseignements sont demandés par Paris à l'Intendance du Languedoc et le 22 juillet 1774 M. de Saint-Priest répond à peu près ceci :

« Poitevin a acquis justice haute moyenne et basse sur quatre mille sétérés, il a décoré du titre de château sa métairie et du titre de seigneurie le fonds en dépendant quoique le tout soit soumis aux impositions. Le domaine peut produire cent louis d'or de rente; le sieur Poitevin est d'une famille fort honnète, jouit d'une fortune considérable et d'une réputation qui ne l'est pas moins, du côté des mœurs, de l'esprit et du talent; il est de l'académie royale des sciences; il professe à la vérité la religion protestante mais n'en paraît pas moins soumis aux

(1) Péridier, 7 mai 1767.

(2) Cambon, notaire.

(3) Péridier, 5 septembre 1767.

ordres du roi et n'en est pas moins un citoyen fort recommandable. Je ne pense pas que sa terre puisse être décorée de la qualité de fief de haubert mais si vous la jugez susceptible du titre de chatellenie, je n'y verrai aucun inconvénient ».

Nous ignorons quelle suite fut donnée à la demande de Poitevin mais nous savons que le bien que disait de lui l'intendant n'était pas exagéré. De bonne heure attiré par les sciences, suivi partout, dit-on, de ses instruments de physique et de chimie, membre à vingt-trois ans de l'académie royale des sciences, il se passionne surtout pour l'astronomie et la météorologie. Quarante ans durant il accumulera les observations, tant à son domaine de Mézouls que sur la terrasse de son hôtel de la rue Dauphine, et le résultat de ce long travail « essai sur le climat de Montpellier » peut encore de nos jours se consulter avec fruit.

L'ordre du Saint-Esprit, quand en 1606 il avait aliéné Mézouls, avait gardé cependant dans la région quelques terres et à leur sujet avait eu pas mal de difficultés avec le maire et les consuls de Mauguio. L'ordre prétendait que les terres fussent soustraites aux taxes et il lui était avec raison répondu « que les tailles en Languedoc sont réelles, que c'est la terre et non pas son possesseur qui est soumis au paiement des tailles; que le roi, s'il peut accorder des privilèges ou des exemptions, ne peut exempter de contribuer aux charges réelles que sont les tailles » et le Saint-Esprit demandant que la contestation fut soustraite à ses juges naturels les consuls répondaient avec non moins de raison : matières privilègiées, les tailles ont leurs juges qui doivent seuls en connaître, et sous aucun prétexte les demandes relatives aux tailles ne peuvent être portées devant une autre juridiction ».

Ces quelques biens que l'ordre avait conservés étaient avant la Révolution devenus propriété du séminaire qui en tirait un revenu de 720 livres. Aussi le 26 décembre 1790 voyons-nous comme bien national être mis en vente « la métairie et le domaine de Mézouls « ci devant joui par l'ordre du Saint-Esprit et en dernier lieu est-il dit, par le séminaire ». Poitevin, dans les terres duquel est enclavé ce petit domaine, l'achète pour vingt mille trois cents livres. Peu de mois après le 4 sep-

tembre 1791 et devant Caizergues notaire il achète d'un sieur Brueys le domaine du Verteil attenant à son domaine de Mézouls et comportant deux cent trente-huit sétérés entre le Salaison et le Saint-Esprit.

Jacques Poitevin qui avait été sous l'ancien régime l'âme de l'académie royale des sciences qui, la Terreur passée, en vait sonné le rallaiement était alors receveur du district. Il sera après le 18 brumaire président de l'administration centrale et le 4 germinal an VIII remettra les services à Nogaret nommé préfet de l'Hérault. Conseiller de Préfecture, il mourra le 1er avril 1807.

De ses trois fils, l'aîné est alors payeur de la division militaire à Montpellier; le deuxième est chef de division au ministère de l'intérieur, le troisième Casimir que dès son enfance on appelait Maureilhan (1) avait embrassé la carrière des armes et, sorti sous la monarchie de l'école de Mézières, était alors jeune général. L'empereur le fera baron le 19 mars 1808 et nous avons eu entre les mains la lettre que de Zara (Dalmatie) où il était alors il écrivait à l'un de ses frères. « Mon titre, lui disait-il, ne sera transmissible que lorsque j'aurai constitué un majorat de quinze mille livres de rente mais cela ne tardera pas si l'Empereur fait toujours preuve de la même générosité à mon égard ». Louis XVIII, se souvenant qu'il était jeune officier déjà sous l'ancien régime, en raison des services aussi qu'il avait rendus dans la commission de délimitation des frontières, le fait en 1823 vicomte de Maureilhan. Inspecteur général au corps royal du génie, résidant à Metz il devait mourir dans cette ville en 1829, marié sur le tard et ne laissant à sa survivance que des filles.

Le général de Maureilhan et son second frère possédaient indivis depuis la mort de leur père le domaine de Mézouls (2). Le 9 février 1815, pour cinquante-neuf mille neuf cents francs, ils le vendaient à leur beau-frère, David Martin, baron de Campredon, alors inspecteur général du génie, chevalier de saint

(1) Ce nom, celui d'une terre depuis deux siècles alors dans la famille, avait été porté par une branche des Poitevin qui venait seulement de s'éteindre.

(2) Qui alors comportait quatre-vingt-deux hectares de terres.

Louis, grand officier de la légion d'honneur. Campredon déjà, le 1er juin 1809, avait acquis de l'aîné de ses beaux-frères le Verteil et reconstitué ainsi l'entier domaine familial. Il devait le 9 décembre 1826 et devant Grasset notaire l'accroître encore du Mézouls des Dortoman (1), payant quatre-vingt-dix mille francs les trois cent douze sétérés dont se composait alors ce domaine.

Jacques-David Martin était né à Montpellier le 13 janvier 1761, fils, dit son acte de baptême, de noble Pierre Martin, secrétaire du roi en la chancellerie de cette ville (2) et de Marie Vialars. La famille Martin était originaire de Clermont-l'Hérault où elle possédait et possède encore un délicieux petit hôtel, où rien depuis plus de deux siècles semble n'avoir jamais été changé de place et dont nous recommandons la visite à nos lecteurs.

Après de brillantes études faites à Paris, Campredon (3) sortait en 1782 de l'école militaire de Mézières et là il s'était assez distingué pour se voir proposer la place de professeur de mathématiques des princes. La révélation de sa qualité de protestant avait d'abord empêché sa nomination, mais, si on ne pouvait auprès des princes admettre un français protestant, l'obstacle n'existait plus quand il s'agissait d'un étranger, et pour garder Campredon on lui avait simplement demandé de se faire naturaliser suisse; il avait refusé et était resté dans l'armée.

La révolution venue, servant surtout à l'armée d'Italie et sous Suchet, Campredon avait rapidement et dès 1799 atteint le grade de général. Ayant au camp de Saint-Omer commandé le génie de l'armée d'Angleterre, il dirige le siège de Gaëte et est après la prise de cette ville chargé d'en porter la nouvelle à l'Empereur. Celui-ci le fait longtemps parler, le nomme divi-

(1) Ce Mézouls des Dortoman était le tiers de l'ancien domaine de l'ordre du Saint-Esprit, inféodé en 1606 à Jean Rousselier.

(2) Il avait succédé dans cette charge à Mouton de la Clotte, seigneur d'Assas.

(3) Il avait, dès son enfance, pris ce nom qui était celui d'une terre appartenant à sa famille.

sionnaire, et au cours de cette audience l'apprécie assez pour le donner comme ministre et un peu comme conseiller à son frère Joseph, qui alors règne sur les deux Siciles. Sous Joseph donc d'abord, puis sous Murat, qui remplace son beau-frère, quand celui-ci montant en grade est devenu roi d'Espagne, Campredon pendant six à sept ans est à Naples, ministre à la fois des travaux publics, de la guerre et de la marine; mais un jour vient où Murat exige que tous les fonctionnaires du royaume soient naturalisés napolitains. Campredon refuse et rentre en France. C'est alors le début de la campagne de Russie. Cette campagne le voit sous Macdonald, en Courlande, couvrant l'aile gauche de la grande armée; puis, les jours sombres venus, il s'enferme dans Dantzig et sous Rapp, dont il commande le génie, il fait durant un an une défense restée célèbre. La place enfin rendue, il doit aux termes de la capitulation être rapatrié, mais les Prussiens qui déjà ignorent ce qu'est une parole donnée, le retiennent prisonnier. Il ne reverra la France qu'une fois l'Empire tombé et c'est Louis XVIII qui récompensera alors ses services, faisant en septembre 1814 grand officier de la Légion d'honneur et baron le lieutenant général de Campredon (1).

Chargé durant les Cent Jours de la mise en état des places fortes de la région du nord, Campredon est en août 1815 victime de l'ordonnance qui met à la retraite les officiers comptant plus de vingt-neuf ans de service, et il en a trente-cinq alors. Une compensation, il est vrai, lui est donnée avec la place de membre du comité de perfectionnement de l'école polytechnique et il se fait là cette fois encore remarquer assez pour que, en 1816, le ministre Lainé le propose pour le commandement alors vacant de l'Ecole. Mais une fois de plus il rappelle sa qualité de protestant et le roi alors ordonne de nommer un catholique (2).

En 1818 cependant, il est fait inspecteur des écoles de Saint-Cyr et de La Flèche. Pair de France en 1835, il meurt à Montpellier le 11 avril 1837.

(1) On lira avec intérêt les trois livres que le regretté Charles Auriol avait vers 1890 consacrés aux affaires dans lesquelles s'était surtout distingué son bisaïeul, le général Campredon.

(2) Vie du général Campredon, par P. de Saint-Paul.

Aux archives de la Tour-des-Pins et à la date du 22 novembre 1790 nous avons trouvé son acte de mariage. Jacques-David Martin ci-devant Martin de Campredon, lieutenant en 1er au corps royal du génie épousait Marguerite-Jeanne-Gabrielle Poitevin, fille de Jacques Poitevin, ci-devant Poitevin de Mézouls, un des notables de la commune, député électeur du département de l'Hérault, trésorier du district de Montpellier. Nous avons vu que, après la mort de son beau-père, Campredon avait de ses beaux-frères racheté l'entier domaine de Mézouls.

Mourant, nous l'avons dit, en 1837 le général laissait deux enfants : un fils conseiller à la cour d'appel époux d'une demoiselle de Paul et une fille qui en mai 1821 avait épousé Paul-Louis des Hours. Madame des Hours alors devenait propriétaire de Mézouls, son frère ayant dans son lot le domaine du Verteil mais ce frère mourait jeune et sans enfant, laissant toute sa fortune à sa femme, et quand celle-ci décédait très âgée, il y a quelque quarante ans, elle laissait à sa famille à elle avec sa fortune propre tout ce qu'elle avait eu de son mari.

Nous avons dit dans notre étude sur la Valette qui leur avait aussi appartenu ce qu'avaient été les des Hours maintenant propriétaires de Mézouls. Mme Paul-Louis des Hours qu'entourent le respect et la vénération de tous, cinquante ans vivra sur le domaine qui à sa mort sera divisé entre ses nombreux enfants. Son fils aîné, Eugène, l'a précédée dans la tombe, et c'est à son second fils Louis que vont et l'habitation et les bâtiments d'exploitation et la majeure partie des terres.

Louis des Hours avait dans sa jeunesse été sous-préfet mais de bonne heure avait abandonné l'administration et s'était tout entier consacré à l'exploitation du domaine familial que d'ailleurs il habitait complètement. Longtemps nous le verrons président de la société centrale d'agriculture de l'Hérault. Quand il mourra en 1896, son fils, Eugène continuera à vivre sur ses terres, profondément aimé, nous en avons eu la preuve à ses récentes obsèques, par cette population de Mauguio au milieu de laquelle il avait toujours vécu. Célibataire, il laissait deux sœurs, Mmes Pierre Chaber et Charles Oster auxquelles appartient aujourd'hui le domaine qui depuis 1713 n'est jamais sorti de la famille.

MONTFERRIER

Le voyageur qui, suivant la route de Mende, passe au pied de la roche basaltique que surmontent les ruines du château de Montferrier a quelque peine à se représenter ce qu'étaient, il n'y a guère plus d'un siècle, les terrains aujourd'hui presque tous incultes, escarpés, quelque peu croulants, qui dévalent jusqu'au Lez du sommet de la colline.

L'image que nous en donnons ici (1) montre bien quel travail prodigieux avait dû être accompli, pour créer sur les pentes abruptes de la colline, et tout au pied du château, les magnifiques jardins, que, sur cinq plans, reliés l'un à l'autre par de larges escaliers de pierre, arrosaient les eaux amenées à grands frais du Lez au sommet de la colline et retombant en cascade jusqu'au bas.

Ces jardins, ce château disparu ne dataient selon nous que des dernières années du XVIIe siècle, ou plus probablement du début du XVIIIe, mais sur leur emplacement avait existé un premier château dont l'origine était tout à fait ancienne.

En 1114 en effet, selon dom Vaissette, Guilhem V de Montpellier, au retour d'une croisade aux îles Baléares, avait donné en franc alleu à Pierre-Guillaume de Montferrier, un de ses principaux lieutenants, les terres que celui-ci possédait déjà à Montferrier à titre de fief. Et à ce Pierre-Guillaume avaient succédé ses descendants, qui tous jouèrent un rôle important dans notre histoire locale. Quand, en 1292, les évêques de Maguelone cédaient à Philippe le Bel les droits qu'ils avaient sur Montpellieret, un Jacques de Montferrier était gouverneur de Montpellier, et un Bermond de Montferrier occupait le même poste quand, en 1349, et pour cent vingt mille écus d'or, Philippe de Valois

(1) Reproduction bien souvent donnée d'une gravure faite en 1764 pour le premier marquis de Montferrier.

achetait aux rois de Mayorque leur seigneurie de Montpellier.

Bermond de Montferrier, époux de Navarre de l'Estang, aurait eu selon tous les auteurs trois enfants : Thomas, Jacques et Catherine. Un autre, Arnaud, a bien pourtant existé, comme en témoigne l'histoire suivante que nous devons à M. l'abbé Guichard, le savant curé de Saint-Georges. Cet Arnaud était affligé d'une fistule, descendant, disent les actes, du rein jusqu'au talon gauche et que les plus savants médecins de Montpellier avaient en vain tenté de guérir; or, le malade, un jour, apprit que, au château de Popian il existait un damoiseau guérisseur, nommé Guilhem d'Avanosc. Il l'alla voir et le damoiseau après examen de la fistule se fit fort de guérir le malade si celui-ci pouvait rester en pension chez lui. Le séjour fut long, dit-on, mais la guérison complète, si bien que le 14 janvier 1397, devant Guilhem Albaret, prieur de Saint-Vincent de Barbeyrargues et devant le notaire Pons Emeric, Jacques de Montferrier, frère d'Arnaud et de Catherine, payait au damoiseau guérisseur la somme de trente-deux écus d'or pour le plein succès de son traitement.

Thomas, l'aîné des fils de Bermond, étant mort sans postérité, sa succession donna lieu à un procès, lequel prit fin par l'abandon que, le 3 mars 1386, Jacques de Montferrier faisait de tous ses droits en faveur de sa sœur Catherine. Celle-ci avait épousé Guillaume de Caylar et, peu après son mariage, mourait laissant son hérédité à son époux, qui en secondes noces épousait Louise de Saint-Bonnet Toiras et ajoutait au sien le nom de sa deuxième femme. Les Toiras ainsi succédaient aux Montferrier, qui depuis près de trois siècles possédaient la seigneurie, ils vont la garder trois cents ans aussi.

Nous ne referons pas ici l'histoire de ces Toiras dont nous parlons longuement en traitant du château de Restinclières qui leur appartenait aussi et qu'ils habitaient de préférence. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls seigneurs de Montferrier où, toujours, existent deux seigneuries et nous voyons le titre de seigneur de Montferrier porté à la fin du XIIIe siècle par un Bernard de Saint-Just (1), en 1484 par un Jean de La Manhanie, puis au siècle

(1) Archives de Fontfroide.

suivant par les David auxquels, en 1612, croyons-nous, succèdent les d'Autheville, qui plus tard sont aussi barons de Vauvert.

Le château, pendant ce temps, connaît des fortunes diverses; les protestants de Coligny s'en emparent en 1570, les catholiques à leur tour le prennent en 1622; il sera, comme tant d'autres châteaux de la région, démantelé peu après sur l'ordre de Richelieu, restant habitable cependant, puisque nous le verrons en 1682 encore habité par les d'Autheville.

Nous ne sous sommes jusqu'ici pas trop écartés de ce que sur Montferrier et ses seigneurs ont écrit Belmont-Joris, l'abbé Ténard et Dalvy. Nous allons nous en écarter très fort maintenant et nous devons, avant de montrer les actes qui ont fait notre conviction, exposer les faits tels que les ont présentés et les trois auteurs susdits et les successifs marquis de Montferrier.

Jacques de Montferrier, selon eux, quand en 1386 il abandonne à sa sœur Catherine la seigneurie de Montferrier passe en Vivarais et y épouse la fille d'un Duvidal, seigneur de La Terrade; il prend le nom et les armes de sa femme et c'est de lui que descendent ces Duvidal qui au XVIIe siècle vont rentrer en possession de Montferrier.

Sur la façon dont s'effectue cette reprise, nous notons bien quelques variantes chez nos auteurs, dont aucun ne donne d'ailleurs une preuve à l'appui de ses affirmations.

Belmont-Joris fait reconstruire le château au début du règne de Louis XIV, à la fin même de celui de Louis XIII et dit que Antoine Duvidal alors est titulaire de la seigneurie, partie par héritage et partie par rétrocession d'une autre branche de la famille; c'est vague.

L'abbé Ténard qui, modestement et par les anciens Montferrier du XIIe siècle, relie les Duvidal à un Vidalin ou Vidalaric, chef visigoth en 472 !, présente Samuel Duvidal, le premier de la famille qui soit revenu dans le pays, comme écuyer seigneur de La Terrade, de Chibours et autres lieux.

Dalvy enfin, dit que les successeurs de Jacques de Montferrier Duvidal ont *au XVIe siècle et par héritage* la totalité des fiefs de Montferrier. Il ne remonte pas lui, à Vidalin le visigoth et se borne à appeler Antoine VI et Antoine VII, ces Duvidal devenus ou redevenus selon lui et au XVIe siècle, possesseurs de Montferrier.

Et les marquis de Montferrier ne disent pas autrement. C'est le premier marquis, qui, dès 1764 et dans le cartouche figurant au bas de notre gravure, crée la légende, qui fait rebâtir le château par son bisaïeul à la fin du règne de Louis XIII; c'est l'actuel marquis qui fait entre 1600 et 1620 racheter par Samuel Duvidal la partie de la seigneurie que Louise de Baudan, dit-il, avait eue de son époux d'Autheville baron de Vauvert.

Tous les auteurs que nous venons de citer font absolument erreur en ce qui touche l'époque à laquelle les Duvidal sont devenus seigneurs de Montferrier et sur la façon aussi dont ils le sont devenus. Les actes auxquels nous allons nous référer en donneront une preuve irréfutable.

Au début du régne de Louis XIII, il existe à Montferrier deux coseigneurs. L'un, le marquis de Toiras, n'y possède plus grand'chose; l'autre Jacques d'Autheville, conseiller aux Comptes est possesseur du château. Veuf d'une demoiselle de Montcalm, il vient en 1608 d'épouser Anne de Blancard. Son fils Pierre en 1638 lui succède à Montferrier comme aux Comptes; nous le voyons l'année suivante épouser Louise de Baudan, fille d'un conseiller du roi au présidial de Nîmes, nièce d'un Pierre de Baudan, président aux Comptes, qui, sans enfants, intervient généreusement au contrat.

Pierre d'Autheville le 22 août 1642 achète à Charles de Lévis, duc de Ventadour (1), sa baronnie de Vauvert. C'est une des vingt-deux baronnies de la province qui donnent accès aux Etats et quand s'ouvre la session de 1644, le nouveau baron naturellement prétend occuper son siège; sa qualité de protestant lui vaut un refus et il doit, pour que Vauvert ne cesse pas d'être représenté aux Etats, faire donation de la baronnie à son fils aîné tout enfant, s'engageant à le faire catholique lors de sa majorité. Nous trouvons en effet aux procès-verbaux des Etats (2), « le sieur Gabriel d'Autheville, donataire de la baronnie

(1) Les familles avaient d'anciennes relations et on parla longtemps à Montpellier de la fastueuse réception que, en 1626 et dans leur hôtel de la rue Aiguillerie, les d'Autheville organisèrent pour la duchesse de Ventadour venant à Montpellier voir son mari, lieutenant général alors du Languedoc.

(2) Session janvier-mars 1645.

de Vauvert sera reçu aux Etats quand il sera en âge, à charge de justifier par actes qu'il fait profession des armes et de la religion catholique apostolique et romaine ».

Pierre d'Autheville en 1664 est mort laissant son hérédité à sa femme Louise de Baudan (1); il laisse avec trois filles quatre fils dont un seul, Philippe, fera souche et n'aura d'ailleurs que des filles. Cela du moins est la version officielle. Mais d'après une tradition qui subsiste dans la famille et que nous contait M. Samuel Dautheville, le vénérable doyen honoraire de la Faculté des sciences de Montpellier, un des fils de Pierre d'Autheville, qui, disait-on, avait été tué en duel ne serait pas mort ainsi. Il aurait lors de la révocation de l'Edit de Nantes émigré, et la famille alors, pour éviter la confiscation de ses biens, aurait imaginé l'histoire du duel. Ce d'Autheville aurait fait souche en Allemagne, et dans l'armée allemande d'avant-guerre existaient deux jeunes officiers se nommant von Autheville et disant descendre d'une famille française et des environs de Nîmes. Et ce n'est pas une des moins lamentables conséquences de nos querelles intérieures que ce reniement forcé de la patrie lors de la révocation de l'Edit de Nantes, comme pendant la Terreur, par tant des meilleurs éléments de notre race.

Mais revenons à Montferrier. Le 21 décembre 1682 (2), Gabriel d'Autheville, baron de Vauvert et seigneur de Montferrier, par un acte passé en son château de Montferrier, donne procuration à Louise de Baudan, sa mère pour vendre et aliéner son château et sa seigneurie de Montferrier et Bailharguet avec tous biens nobles et ruraux et justice haute, moyenne et basse.

Et devant Pradel, notaire, le 6 mai 1683, puis le 15 juin 1684, des actes sont passés, par lesquels Antoine Duvidal pour quarante-neuf mille livres acquiert Montferrier et Bailharguet. Le dernier acte seul est enregistré, des difficultés s'étant élevées lors de la passation du premier, à cause de la demande en réunion au domaine du roi de la justice haute, qui dans cet acte était attribuée au vendeur.

(1) Bompar, notaire, 16 février 1664.

(2) Et devant Margouet, notaire.

En plus de vingt pages dans l'acte de vente sont détaillés les confronts, l'état certifié par des experts et des bâtiments et des terres, puis sont énumérés les papiers que la dame de Baudan remet à l'acquéreur : testaments, hommages et dénombrements.

Ajoutons pour être complet, que le 30 septembre 1684 le marquis de Toiras « mestre de camp du régiment de cavalerie de Condé traitant tant pour lui que pour son frère chevalier de l'ordre de Malte non profés et pour sa sœur, avec le consentement aussi d'Elisabeth d'Amboise leur mère », vendait pour 16.000 livres ce que les Toiras possédaient encore à Montferrier à messire Antoine Duvidal qui réunissait ainsi sur sa tête les domaines et les droits des deux coseigneurs.

La preuve est-elle maintenant bien faite que tous nos auteurs ont erré et sur la date à laquelle Montferrier est entré dans la famille Duvidal, et sur la façon dont il y est entré, puisqu'ils parlent d'un héritage au moins partiel, alors que nous sommes en présence de deux achats successifs ?

Serons-nous davantage d'accord en ce qui concerne l'origine de ces Duvidal seigneurs maintenant de Montferrier ? Nos auteurs, nous l'avons vu, les disent seigneurs de la Terrade et descendants de ces Montferrier, parents de nos anciens Guilhems, dont ils ont abandonné le nom. Tout est possible en ces matières mais nulle part nous n'avons pu trouver la confirmation de cette illustre origine.

Le premier des Duvidal qui soit venu ou revenu dans notre région est Samuel qui en 1630 épouse Dauphine de Verchant. Nous n'avons pu retrouver son contrat ni son acte de mariage mais dans le contrat de mariage que le 23 février 1663 (1) passait son fils Antoine Duvidal le futur acquéreur de Montferrier, celui-ci était ainsi désigné : M. maître Antoine Duvidal, conseiller secrétaire du roi, fils de feu M. Samuel Duvidal. Il épouse Gracie de Capon, fille de noble Jean de Capon seigneur du Bosc (2), et veut accomplir et solenniser le mariage dans les formes de ceux

(1) Bompar, notaire.

(2) Ces Capon étaient venus en France de Milan; ils possédaient un vaste terrain longeant le Merdanson, qui longtemps servit de cimetière et qui, à cause d'eux, était dit : le Champ du Milanais.

de la R. P. R., de laquelle les futurs mariés déclarent faire profession.

Jean de Capon l'année suivante (1) parle dans son testament de sa fille mariée à « maître Antoine Duvidal ».

C'est « Antoine Duvidal » encore qui dans les registres de la Cour des Comptes achète en 1675 une charge de conseiller; il l'achète de M. de Robin qui est seigneur de Terrade (2). Dans l'acte de nomination, dans le reçu du prix de la charge, dans le reçu du droit de marc d'or, toujours, le nouveau conseiller aux Comptes est Antoine Duvidal sans plus.

A dater de ce jour, il est vrai, et dans quelques-uns des actes qu'il passera, maître Antoine Duvidal (la robe anoblit) deviendra noble Antoine Duvidal. C'est ainsi qu'il sera désigné quand, le 4 décembre 1678, par devant Gardel, notaire, il acquerra de son beau-frère Charles, la maison que Jean Capon avait, le 8 décembre 1606, et par devant Planque, notaire, acquise de Tanneguain de Vaux, seigneur d'Oscares; et c'est encore à noble Antoine Duvidal, conseiller à la Cour des Aides et Finances, que le 12 octobre 1680 (3), François de Massilian et noble Antoine Delort, marguilliers de Notre-Dame-des-Tables, vendent le sol et la place d'un tombeau dans le mitan de l'église, car Antoine Duvidal, marié protestant, a dû abjurer pour pouvoir acheter une charge aux Comptes et est fervent catholique maintenant. Nous voyons en 1681 (4) sa fille Diane entrer en religion et lui-même devenir en 1692 prieur de la « très dévote et respectable confrérie des pénitents blancs ».

Et, si nous n'avions trouvé par ailleurs la date exacte de l'achat de Montferrier, nous aurions été sur ce point à peu près renseignés quand même en voyant dans les archives de Labaume, notaire, les versements par lesquels Antoine Duvidal paye l'achat

(1) 22 octobre 1664.

(2) Terrade était au terroir de Montpellier et s'appelle aujourd'hui Château-Bon. Dans un acte passé devant Bellonet, notaire, en février 1684, Henri de Robin donnait à bail la fabrique de poterie et de faïence qu'il avait en son château de Terrade.

(3) Bertrand, notaire.

(4) Bertrand, notaire, 2 juin 1681.

qu'il a fait à son beau-frère de l'hôtel de la rue Aiguillerie. Le 6 avril 1684, c'est de noble Antoine Duvidal, conseiller à la Cour des Aides et Finances encore que Ch. de Capon reçoit quatre mille livres, mais le 15 juin 1685, il les reçoit de noble Antoine Duvidal qui est dit seigneur de Montferrier et Bailharguet. Et le 17 novembre 1684 déjà (1), Philippe d'Autheville, qui avait dû pour s'équiper et acheter une compagnie de chevaux légers, emprunter huit mille cinq cents livres, donnait à son prêteur une délégation sur la somme à recevoir de « noble Antoine Duvidal, seigneur de Montferrier et Bailharguet, acquis par celui-ci de la dame de Baudan sa mère ».

Certes nous n'ignorons pas les actes produits en faveur de la noblesse des origines des Duvidal depuis marquis de Montferrier.

C'est devant « nos seigneurs de la Cour des Aydes de Paris » et en 1676 la demande de maintien en noblesse de trois frères : de Jacques du Vidal (2), écuyer, contrôleur principal des Finances du Languedoc, de Samuel, écuyer, capitaine de chevau-légers, de Gaspard enfin, écuyer aussi et seigneur de Chibourg; et la cour, par arrêt du 17 septembre 1676, déclare nobles les postulants. Mais, s'il s'agit, comme il est probable, de parents, il ne s'agit sûrement pas ici du Samuel établi en 1630 à Montpellier — il est mort depuis bien longtemps — et pas davantage d'Antoine l'acquéreur de Montferrier. Quelle valeur alors ces preuves ont-elles en ce qui concerne ces derniers ?

Et ce sont d'autre part les preuves faites en 1740 pour l'entrée aux Etats du Languedoc de François Duvidal de Bailharguet, délégué pour y représenter le marquis de Cailus, baron de Rouairoux. Le postulant est dit être fils de Jean-Antoine, petit-fils d'Antoine, tous deux seigneurs de Montferrier, le dernier étant fils de Samuel écuyer, ce qui lui constitue les quatre quartiers exigés. Il justifie, est-il dit ensuite, d'une noblesse remontant à Antoine Duvidal seigneur de La Terrade; *son frère est syndic général des Etats.*

(1) Labaume, notaire.

(2) Les Duvidal, seigneurs de Montferrier n'ont jamais fait orthographier ainsi leur nom, et toujours ils ont signé Duvidal.

Que le postulant fut fils et petit-fils des seigneurs de Montferrier, nul ne songe à le discuter. Que Samuel fut écuyer, c'est possible, mais son fils alors ignorait l'existence de ce titre, quand dans tant d'actes que nous avons cités, dans tant d'autres encore que nous aurions pu citer, et devant tant de notaires différents, il était simplement M. maître Antoine Duvidal. Ou peut-être, connaissant ses titres, était-il d'une bien excessive modestie en demandant à tant de notaires de les toujours passer sous silence.

Et ne peut-on plutôt admettre que les Etats ont sur le vu de l'arrêt de 1676 confondu les deux Samuel ou n'ont pas voulu trop éplucher les titres d'un postulant, fils et frère des syndics généraux qui depuis quarante ans les représentent dans l'intervalle de leurs sessions ?

Car Antoine Duvidal seigneur de Montferrier et Bailharguet, est devenu premier consul de Montpellier en 1687, prieur, nous l'avons dit, en 1692 de la confrérie des Pénitents blancs et son fils, Jean-Antoine, qui le 9 janvier 1689 et devant Gimel notaire a épousé Marie-Anne de Fournas, a en décembre 1704, en remplacement du sieur de Potier, démissionnaire en sa faveur, été nommé syndic général de la sénéchaussée de Carcassonne et sans doute dans ce poste a rendu rapidement des services, puisque les Etats, deux ans après, accordent à M. de Montferrier (on ne le désigne plus autrement) la survivance de sa charge en faveur de son fils alors âgé de sept ans. Jean-Antoine cependant vivra près de trente ans encore. C'est lui qui sans aucun doute a bâti la majeure partie du superbe château dont nous donnons l'image et dont on ne saurait trop déplorer la disparition. Jean-Antoine décède en 1733 et son fils, Jean-Antoine lui aussi, le remplace à Montferrier comme dans ses fonctions de syndic général des Etats. Les Etats en 1734 en considération des services tant du père que du fils consentent à ce dernier une réduction de trente mille livres sur le montant de sa charge.

Montferrier en 1749 (1) (il touche à la cinquantaine déjà) épouse Rose Vassal, fille de Jacques Vassal, négociant à Agde, décédé et de Marguerite Tinel. Le 12 août 1762 (2), moyennant

(1) Garimond, 5 janvier 1749.

(2) Davranche, notaire.

un droit d'inféodation de quatre mille livres et à Notre-Dame de Février l'albergue annuelle d'un cierge de deux livres de cire blanche, il achète de Monseigneur Renaud de Villeneuve la seigneurie de Saint-Clément-la-Rivière, et ses domaines maintenant sont assez d'importance pour que le 15 décembre de la même année 1762, en récompense des services que depuis près de soixante ans lui et son père ont rendus aux Etats, le roi érige en marquisat sa seigneurie de Montferrier à laquelle le 18 janvier 1768 (1) s'ajoutait encore le Gasconnet payé treize mille six cents livres.

Le domaine maintenant était digne du château qui chaque jour comme le parc, était l'objet d'un nouvel embellissement, digne aussi de l'hôtel de l'Aiguillerie dans lequel les Montferrier résidaient une partie de l'année. On connait le privilège qui encore est attaché à cet hôtel. Le 8 août 1775 et en reconnaissance du prix auquel le marquis alors cédait pour l'alimentation en eau de la ville sa source de Saint-Clément une concession gratuite et perpétuelle d'eau était accordée à l'hôtel.

A l'Aiguillerie comme à Montferrier les fêtes succédaient aux fêtes et le personnel était nombreux au château. Ce personnel un moment comprit un jeune marmiton dont les premiers essais de dessin, quelques portraits tracés au charbon, dit-on, sur les murailles des communs, furent remarqués du marquis, qui encouragea et aida le jeune homme, l'envoyant travailler à Paris. Le petit marmiton devait être le baron Xavier Fabre, époux morganatique peut-être de la veuve du dernier des Stuarts, celui qui devait donner à Montpellier le magnifique musée dont s'enorgueillit notre ville.

Au train qui se menait à Montferrier le marquis devait écorner quelque peu sa grande fortune; c'est du moins ce qui semble résulter du dicton si connu encore dans le pays : « Cau pas fayre coum lou marquis de Mounferié que bisquet mai que so que cresié ».

Les plaisirs cependant ne nuisaient pas au travail. Le marquis qui se piquait de science et faisait à l'Académie royale dont

(2) Et devant Péridier, notaire.

il était un des membres les plus assidus de fréquentes communications, semble avoir été un remarquable administrateur et c'est aux applaudissements de tous que le président des Etats en 1786, lui annonçant que désormais il recevrait une pension viagère de six mille livres, pouvait dire :

« Le sieur de Montferrier touche au terme d'une carrière aussi longue que brillante, offrant le tableau de soixante-cinq ans de services réels et effectifs. Il n'est pas d'année qui ne soit remarquable par quelque arrangement, quelque opération utile, dus à la sagacité, à la promptitude d'esprit, à la fécondité dans les ressources, au génie enfin de ce respectable officier (1) ».

Le « Nestor du Languedoc » décédait l'année même de sa retraite et à quatre-vingt-six ans. Avec toute la vigueur intellectuelle que lui reconnaissaient les Etats il devait avoir conservé jusqu'à la fin toute sa vigueur physique aussi, puisque, testant à quatre-vingt-un ans (2), il assurait dans son testament le sort des enfants que dans l'avenir il pourrait encore avoir !

Son fils, Jean-Jacques-Philippe, lui succédait, auquel dès 1768 les Etats avaient voté par acclamation la survivance de la charge paternelle mais la Révolution bientôt était là et c'en était fait des beaux jours de Montferrier.

La Révolution cependant ne fut pas aux Montferrier ni à leur marquisat aussi dure que l'ont conté les auteurs dont ici encore nous devons nous séparer. Sans doute le marquis dut-il, au début de la Terreur, abandonner Montferrier sur lesquels se portèrent plusieurs fois les bandes révolutionnaires; mais à Paris, couvert sans doute par la protection de Cambacérés, dont le père, l'ancien maire de Montpellier, était son cousin germain, nous le voyons successivement administrateur des hospices de la ville, inspecteur général des postes, membre du Tribunat qu'un moment il présidera, puis enfin conseiller maître en la Cour des Comptes. L'Empereur, le 26 avril 1808, le fait chevalier de l'Empire en lui accordant la Légion d'honneur.

Et il n'est pas trop frappé non plus dans ses biens, quoi qu'en

(1) Procès verbaux des Etats, session de 1786.

(2) Péridier, 2 juin 1781.

aient dit nos auteurs; peut-être tout cela est-il un moment confisqué quand émigre sa première femme, Marie-Charlotte de Chardon; mais, quand il a demandé, et le 12 messidor an II, obtenu le divorce, il retrouve la libre disposition de ses biens et nous le voyons le 18 thermidor an III vendre pour cent vingt-et-un mille francs ses pêcheries d'Aigues-Mortes, le 9 pluviôse an V et devant Caizergues, notaire, son hôtel de la rue Aiguillerie; en l'an VII ce seront Carescausses et d'importants domaines tant à Lavérune qu'à Saint-Georges, et le 26 frimaire an VII, devant Mathieu, notaire à Paris, c'est la vente enfin de toute l'ancienne seigneurie de Montferrier.

Dans quel état alors est le château ? L'acte de vente n'en dit rien; mais quand, le 5 octobre 1809 (1), Bastide, l'acquéreur, qui alors est qualifié d'ancien banquier, et sa femme née Moïse (ils habitent à Paris, 20, rue du Helder) revendent avec l'agrément de leurs créanciers le château, le prix est fixé à cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents francs pour les immeubles et à vingt-cinq mille six cents francs pour le mobilier et dans ce mobilier décrit en dix ou quinze pages figurent avec trente-et-un tableaux dans la galerie cinq beaux lustres de cristal et bien d'autres objets de valeur encore. La Révolution n'avait pas tout détruit à Montferrier; elle n'est du moins pas seule responsable de la ruine survenue depuis du château.

L'acquéreur d'octobre 1809 était un nommé Louis Sevene, qui, bien que dans l'acte d'achat il fut dit habiter Versailles (2), avait à Montpellier, en l'an V déjà et devant Aurés, notaire, acheté château Randon, la jolie villa que tous les Montpelliérains connaissent sur la route de Celleneuve. Un dessin d'Amelin existe à la bibliothèque de la ville représentant la tombe de Sevene et sur ce dessin nous pouvons lire que, né à Marvejols en 1758, il était mort en 1828 peu après avoir perdu un fils âgé de vingt-deux ans.

Quand les héritiers de Sevene, un fils et une fille, Mme de Julien de Montaulieu mettent en 1830 en vente Montferrier, le

(1) Alicot et Péridier, notaires.

(2) Auteract, notaire, en 1806 le qualifiait de banquier à Paris.

domaine est sur une affiche et par Bonfils, notaire, ainsi décrit : « Sis sur une colline au bas de laquelle serpente le Lez, d'où l'œil découvre un magnifique paysage et un immense horizon jusqu'à la mer, le château a été construit peu d'années avant la Révolution par les derniers marquis de Montferrier et restauré par Bastide ». L'affiche décrit la grande volière ayant coûté trente mille francs, l'orangerie avec ses cent orangers en vases, les douze vases de marbre blanc sculpté, les bassins et les statues des jets d'eau en marbre blanc et parfaitement conservés, les glaces célèbres enfin de la galerie. Elles ont été, est-il dit, à une princesse de Condé abbesse de Remiremont.

L'acquéreur, le 24 mars 1830 (1) est Joseph-Paulin-Casimir, marquis de Gévaudan; il appartient à la famille des anciens seigneurs de Boisseron, de la belle amie du cardinal de Bonzi. Huit ans il conserve le domaine qui, quand le 6 février 1838 (2) il est vendu à Mme Dupin, semble avoir à peu près conservé son intégrité (3) avec ses 129 hectares affermés 4.000 francs par an et que l'acquéreur paye 130.000 francs.

C'est cette Mme Dupin, née Ménard — le mari est dit être ancien banquier à Montpellier — qui, selon nous, doit être tenue pour la première responsable de la mutilation du domaine. Elle a acheté en bloc pour revendre et deux ans durant nous la voyons morceler, on peut dire émietter le domaine. Plus de cinquante actes de vente sont passés.

Mais la partie de Montferrier qui nous intéresse subsiste à peu près encore, quand, ayant vendu toutes les terres, Mme Dupin le 6 mars 1840 (4) et pour vingt mille francs, vend à Lallemand, professeur à la Faculté de médecine et mandataire de Pierre-Jean David, statuaire, membre de l'Institut, demeurant à Paris, 14, rue d'Assas, ce pour quoi parmi les habitants du pays elle n'a

(1) Bonfils, notaire.

(2) Bonfils, notaire.

(3) La mère de Gévaudan, propriétaire du château dans un livre qu'elle fait paraître en 1832 parle du beau parc existant sur le penchant de la colline.

(4) Bonfils, notaire.

pas trouvé acquéreur, c'est-à-dire le château, avec encore, est-il dit, les terrasses, les jardins, les rampes, les bosquets et toujours avec la fameuse volière.

Pierre-Jean David est David d'Angers, l'auteur du fronton du Panthéon, du monument de Bonchamp et de tant d'autres belles œuvres. Ayant à Béziers fait la statue de Riquet, et ce avec tant de désintéressement que le jour de l'inauguration, la municipalité crut devoir comme complément d'honoraires le faire citoyen de Béziers, David sans doute s'éprit de Montferrier et acheta le vieux château qu'il ne semble pas avoir jamais habité et qui déjà ne devait plus être habitable.

Le 8 janvier 1842 en effet (1) le professeur Lallemand, mandataire encore de David, vendait à Guillaume Massau, époux Dussol et docteur en médecine, que nous voyons au cours de sa possession effectuer cinq à six ventes lui aussi et finalement le 15 janvier 1848 vendre ce qui lui restait de son achat à la commune de Montferrier, désireuse d'avoir là la mairie, l'école et le presbytère.

La commune, avec ses maigres ressources, ne pouvait entretenir ce qui restait du château; elle se désintéressa des jardins aussi, laissant défricher par qui voulait, et, en 1861, cédant à des prix infimes les terrains à ceux qui étaient ainsi devenus propriétaires de fait. De l'œuvre immense du Nestor du Languedoc et moins d'un siècle après son achèvement, ne subsistaient que les ruines que nous voyons encore aujourd'hui.

---

(1) Gros, notaire.

PIGNAN

Bien avant que l'on aborde le gros bourg, dont le fertile terroir fut de tout temps réputé, s'aperçoit la masse imposante de constructions qui comprennent, avec un vaste et beau château Louis XIII, les ruines et les tours d'un château bien plus ancien, une très vieille église aussi, aujourd'hui désaffectée, et qui servait de chapelle à l'ancien château. Ces bâtiments longtemps servirent de résidence aux successifs seigneurs de Pignan, et parmi ces seigneurs il en fut dont l'existence nous paraît mériter d'être évoquée.

Le savant abbé Guichard, qui mieux que personne connaît le passé lointain de chacune des localités de notre région, qui dans sa cure de Saint-Georges-d'Orques entasse tant et de si précieux documents, que sa modestie seule l'empêche de publier, a bien voulu pour nous, consulter quelques-unes de ses fiches. Grâce à lui, nous savons que Pignan, des mains des Guilhems, cousins des seigneurs de Montpellier, passait à ces Bossavin, recteurs de la part antique de Montpellier, que nous avons vus posséder aussi le domaine de Fontfroide. Un Secondin Bossavin, en 1452, épousait Marguerite de Néves. De leur fils Jean, époux de Marguerite de Bucelli, naissait Antoine, époux de Villeneuve qui, décédé sans enfant, laissait son hérédité à sa sœur Charlotte, épouse de Gaspard du Terrail. Le fils de Charlotte, François, épousait Anne de Saint-Félix et la seigneurie à sa mort allait à deux de ses enfants, à cette Marie, épouse de Jean de Saint-Ravy, que nous avons vue en mai 1600 vendre Fontfroide aux Clauzel et, pour la majeure partie, à David du Terrail. François, fils de ce David, épousait Gracie de Janvier, fille de Jean, conseiller aux Comptes et d'Elisabeth de Ricard; sans enfant il laissait en mourant son hérédité à sa femme qui, mourant avant sa mère, faisait celle-ci son héritière. Elisabeth de Ricard, âgée déjà, ne jouissait pas longtemps de la seigneurie que,

en mourant, elle laissait à son neveu François de Ricard, époux de Louise d'Hébles. Le château actuel existait sans doute alors, car ce rapide exposé nous a menés jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et c'est entre 1600 et 1650 que, sur les fondations de l'ancien château dont sur notre gravure on voit encore les débris, semble avoir été construit le château Louis XIII que nous admirons aujourd'hui.

Les Ricard appartenaient à une très ancienne famille dont les armes, dit La Roque, avaient, tout au début du XIVe siècle, été gravées avec celles de trois autres seigneurs sur les murs de la vieille église de Poussan. Ils étaient au XVe siècle, en même temps que viguiers de Poussan, coseigneurs de Villeneuve-les-Maguelone. Une branche de la famille, en 1623, s'était installée à Florensac, où d'un parent chanoine elle avait hérité d'un domaine, et c'est de cette branche que descendent le commandant et le capitaine de Ricard si avantageusement connus dans notre ville.

Une autre branche existait à la même époque, celle des seigneurs de Saussan. Elle avait avec ardeur embrassé le parti de la réforme et M. de Saussan avait été à Montpellier, et lors du siège de 1622, un des principaux chefs de la défense. Le père du nouveau seigneur de Pignan, Jean de Ricard qui durant trente-cinq ans avait été conseiller aux Comptes, avait, en 1650, voulu céder sa charge à son fils. La cour, très catholique alors, avait refusé de recevoir celui-ci et le roi avait dû, par des lettres de jussion, « de l'avis de la reine régente, notre très honorée dame et mère, ordonner et très expressément enjoindre que fut procédé à son installation ». La cour cependant ne s'était pas inclinée — ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette prétention d'être plus royaliste que le roi — et une deuxième lettre de jussion avait été adressée : sous prétexte, disait-elle, de certaine délibération prise par nos officiers de ne recevoir aucun officier de la R. P. R. et quoique, sans blesser leur conscience, nos officiers puissent se dégager, attendu notre volonté, de plus belle ordonnons... (1) ».

(1) Archives Cour des Comptes, 1652.

Pignan. — Le chateau Louis XIII.
A gauche, ruines de l'ancien chateau.

Pignan. — Saint-Martin-du-Vignogoul aux environs de Pignan.

François de Ricard avait été enfin admis; son frère Antoine, à la même époque épousait Isabeau de Capon et d'elle il avait ce fils Marc-Antoine, capitaine au régiment de Normandie, que nous voyons posséder le bel hôtel faisant l'angle aujourd'hui des rues Ranchin et Philippy, hôtel que, en 1717 (1), Marc-Antoine louait pour quatre ans à Marie-Anne née duchesse d'Arenberg et veuve d'Egon, prince de La Tour-d'Auvergne, laquelle était venue, nous ne savons comment, s'installer à Montpellier. Et Marc-Antoine avait des frères et des sœurs, comme nous le montre le testament (2) de son frère Benjamin qui, le faisant héritier, laisse cependant une rente à un frère, Louis, et à une sœur, Jeanne-Elisabeth, qui tous deux sont « hors du royaume » à condition « qu'ils viennent en France pour rester sous l'obéissance du roi ». Cette branche des Ricard s'éteignait d'ailleurs avec un fils de Marc-Antoine, comme alors déjà s'était éteinte dans la ligne masculine la branche des seigneurs de Pignan.

François de Ricard en effet, seigneur de Pignan comme héritier de sa tante Elisabeth, comme acquéreur aussi de Nicolas de Bragelone, a seulement une fille, Elisabeth ou Isabeau, qu'il fait sa donatrice universelle et que nous voyons d'autre part qualifiée de : héritière substituée de son oncle, Gabriel d'Hébles, seigneur et baron de la Ribe, et cette fille en 1678 a épousé Henry de Baschy, marquis du Cayla.

Nous avons dit en parlant de la Piscine ce qu'avaient été ces Baschy. Originaires d'Italie et descendant des Farnèse, alliés en France aux Pontevès et aux d'Adhémar de Monteil, ils étaient par un mariage en 1591 devenus seigneurs d'Aubais et du Cayla. Le chef de la famille, frère aîné du nouveau seigneur de Pignan, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, émigrait, laissant sa femme Anne de Boisson enceinte et sur le point d'accoucher; il devait mourir à Genève sans avoir revu la France, ni sa femme, morte en couches quelques semaines après son départ. Elle avait donné le jour au futur marquis d'Aubais.

(1) Bissez, notaire, 17 décembre 1717.

(2) Tesses, 27 avril 1705.

Celui-ci donc était le cousin germain d'Henry, fils d'Elisabeth de Ricard, lequel, marquis de Pignan par lettres patentes de 1721, maréchal de camp, inspecteur général de la cavalerie, époux d'Anne-Renée d'Estrade, n'avait eu d'elle qu'une fille, Suzanne-Françoise. Et cette fille, marquise de Pignan, et seule héritière des grands biens de la famille, épousait en 1745 son cousin, François de Baschy, fils du marquis d'Aubais, « le seul mâle de la famille », écrivait son père, annonçant ses fiançailles.

Le château de Pignan est, à cette époque, le théâtre de nombreuses fêtes et la meilleure noblesse du pays s'y donne souvent rendez-vous. En 1760 il reçoit même des membres de la famille royale. Don Philippe, duc de Parme et frère du roi Charles III d'Espagne, a pour mère une Farnèse; il a épousé une fille de Louis XV, et allant avec elle en Espagne auprès de son frère, il fait étape à Pignan, traitant de cousins les Baschy, parents aussi des Farnèse, et leur laissant au départ des miniatures de sa femme et de lui-même.

Le marquis du Cayla n'a de son mariage que des filles; l'aînée d'entre elles, Gabrielle-Pauline hérite de Pignan, non sans avoir, semble-t-il (1), fait pour ce d'assez importants paiements à une de ses sœurs, marquise de Chaseron. Gabrielle-Pauline, elle, a en 1772 épousé Marie-René-Joseph de Turenne, marquis d'Aynac en Limousin, et premier baron du Quercy. Il est maître de camp de cavalerie et chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Mais cette union est de courte durée. Gabrielle-Pauline devient veuve en mars 1777 et, le 8 mars 1782, en secondes noces, épouse Jean-Louis, vicomte de Lostange, capitaine au régiment de Forest; elle se réserve en se remariant l'administration complète de ses biens et nous la voyons en 1786 (2) affermer Pignan et Védas pour neuf ans, se réservant Valautre et Saussan. Le prix est, pour les deux domaines, de neuf mille cinq cents livres par an, plus trois mille deux cent quatre-vingt pour les albergues, droits et redevances, et la marquise dans le bail se réserve, à cinquante livres le muids,

(1) Granier, 27 janvier 1779.

(2) Granier, 16 janvier 1786.

tout le vin qui pour ce prix devra être rendu à Montpellier, chez telle et telle personne qu'il lui plaira de désigner.

Ce n'est pas la mort qui rompra le deuxième mariage de Gabrielle-Pauline. La Révolution venue, elle divorcera et reprendra le nom de Turenne. Un fils est né de son premier mariage, Henry-Amédée-Mercure, qui sous le nom de lieutenant Mercure servira aux armées durant la Révolution. Nous le voyons le 19 Floréal an VII et devant Caizergues, notaire, passer contrat de mariage avec Claire-Elisabeth-Françoise-Josèphe Brignac Montarnaud, fille de feu Jean-Jacques-Elisabeth et de Françoise-Julien Vinezac. La mariée se constitue en dot, avec cent cinquante-trois mille francs en espèces, deux domaines à Montarnaud et cinq maisons à Montpellier; elle se réserve en propre deux autres domaines : les châteaux de Montarnaud et de Beauvezet. Le marié a de sa mère donation entre vifs et irrévocable de tout ce qu'elle possède à Pignan, Saussan, Saint-Paul, Fabrègues, Murviel, Lavérune et Lattes. On voit ce que devait être la fortune, que la Révolution semble n'avoir pas trop entamée, mais particules et titres sont encore proscrits et c'est très démocratiquement que signent au contrat Roquefeuil fils, Amédée Turenne, Eugène Ginestous et Marthe Baschy.

Amédée-Mercure de Turenne est de ceux qui se rallient bientôt à l'Empire. Il sert aux gardes d'honneur, est officier d'ordonnance de l'empereur, colonel de cavalerie, chambellan, durant que sa femme est dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, à laquelle après le divorce elle demeure fidèle. Turenne non plus n'est pas de ceux qui trahissent, et l'empereur, abandonné à Fontainebleau par ceux qui lui doivent tout, tient à remercier Turenne de l'attachement qu'il garde au malheur. Lieutenant aux mousquetaires à la Restauration, le marquis de Turenne sera fait en 1852 grand officier de la Légion d'honneur.

Amédée-Mercure de Turenne avait deux fils. Edouard-Joseph-Romuald, l'aîné d'entre eux, sorti de Polytechnique dans la marine, puis officier d'infanterie, époux d'Adélaïde de La Tour-du-Pin La Charce, eut dans son lot à la mort de son père (1)

(1) Partage devant Guesnin, notaire à Paris.

ce qui venait des Brignac de Montarnaud. Pignan échut au plus jeune, Napoléon-Joseph-Gabriel qui, capitaine d'infanterie, avait épousé Gabrielle de Frottier de La Coste.

Le comte de Turenne habita souvent le château de Pignan, comme l'habita longtemps avec lui son fils Henri-Eléonore qui, en 1873, avait épousé Françoise de Fitz-James, mais Henri de Turenne ne fut jamais propriétaire de Pignan. Son père, peu avant sa mort (1), avait vendu le domaine à M. François Gablier qui, le 22 octobre 1892, revendait au baron Maurice de Hirsch de Gereuth, demeurant à Paris, 2, rue de l'Elysée. Le baron de Hirsch, morcelant le domaine, vendait le 26 octobre 1895 (2) à la commune de Pignan le château et ses dépendances. Le château sert aujourd'hui de mairie et de maison d'école; le parc est devenu une promenade publique.

Le touriste qui, de Montpellier viendra visiter Pignan, ne devra pas manquer d'aller voir, à deux kilomètres à peine de la localité, et tout proches l'un de l'autre, la vieille abbaye du Vignogoul et le château de Saint-Martin.

Le Vignogoul dont la construction commence en 1211, compte peu d'années après plus de quarante religieuses. Un procès avec les Pouillanes bientôt diminua fort les revenus de la maison et, durant les guerres de religion, les religieuses se sentirent bien isolées à la campagne. Elles achetèrent alors la maison qui, à Montpellier sur la rue Sainte-Foy, fait l'angle de la rue des Augustins et dans cet immeuble en 1683 installèrent un pensionnat qui jusqu'à la Révolution connut une grande vogue. Les abbesses en étaient des Saint-Bonnet-Toiras, des Bernis et des Nogaret de Calvisson. La Révolution venue, l'abbaye fut désaffectée. Habitée en ces derniers temps et durant quelques années seulement par des Carmélites, restaurée par M. le chanoine Prévot, elle intéressera vivement les archéologues comme les artistes.

(1) Mahot de La Quérantonais, notaire à Paris, 27 juillet 1888.

(2) De Nucé de Lamothe, notaire à Pignan.

Le gracieux château de Saint-Martin dont les tourelles à poivrière se dressent à l'extrémité d'une belle avenue de pins, semble dater de la Révolution seulement, mais il s'élève sur l'emplacement et sur les fondations d'un château qui a son histoire. Démembré de Pignan au XIe siècle mais se mouvant de la seigneurie en arrière fief (1), Saint-Martin appartient longtemps à la famille de Déodat de Saint-Martin, puis aux Adhémar, coseigneurs de Montarnaud desquels il semble au XVIe siècle être passé à Pierre Griffi, d'abord lieutenant de robe courte, puis en 1579 conseiller aux Comptes.

Ses descendants aux environs de 1700, ont dû vendre à Jean de Lespine, conseiller aux Comptes ou à Jean-Baptiste son fils, des héritiers desquels, en 1808, le domaine passe à la famille Espinas. Du dernier des Espinas héritent vers 1860 ses deux filles. L'une a épousé le baron Raymond Tisson; l'autre, veuve du docteur Pivent s'est remariée avec le général Deroja. Mme Tisson qui a survécu à sa sœur et a hérité d'elle, vend en 1908, à M. Paul Bret, important négociant en vins de Montpellier, à la succession duquel appartient encore le domaine.

---

(1) Ces renseignements sont dus à l'obligeance encore du savant abbé Guichard.

RESTINCLIÈRES

Restinclières ! A ce nom qui sonne comme une fanfare s'attachent tant et de si précieux souvenirs de notre histoire locale ! Et pour ceux que n'intéresse pas cette histoire, le domaine présente encore aujourd'hui tant et de si divers attraits !

Pour le terrien c'est ici la vigne qui, cultivée comme on sait la cultiver seulement à Béziers (1), donne dans les terres fertiles de la plaine de magnifiques récoltes tandis que sur les coteaux couverts de bois de pins, la résine coule abondante dans les vases disposés à cet effet. Pour le chasseur, Restinclières est un véritable paradis; avec le lapin et le perdreau, base de nos chasses méridionales, on y rencontre fréquemment à l'arrière-saison dans la garrigue et dans les bois, le lièvre comme la bécasse, tandis que sur les bords du Lez l'occasion souvent se présente de tirer les gibiers d'eau les plus divers.

Et l'amateur de pittoresque a ici de quoi satisfaire amplement ses goûts, soit que de la terrasse du château, campé sur une éminence qui domine la source du Lez, et par-dessus le parc auquel conduit un double et large escalier de pierre il contemple Montferrier si curieusement perché sur sa roche basaltique, soit que du côté du nord sa vue s'égare à travers les pinèdes jusque sur le pic Saint-Loup et sur ce château de Montferrand dont Louis XIII, logeant alors à Restinclières suivant une légende dont nous n'avons pu vérifier l'authenticité, aurait de ses fenêtres contemplé l'incendie qu'il avait fait allumer (2).

Mais nous parlons de Louis XIII déjà et bien des choses

(1) Le sympathique propriétaire, M. René Sicard, est le fils du docteur Sicard, longtemps maire de Béziers.

(2) Richelieu alors on. e sait, faisait impitoyablement détruire tout ce qui pouvait servir de centre de résistance à ses adversaires.

sont à dire de Restinclières, qui sont de beaucoup antérieures au règne de celui-ci.

Le cartulaire de Maguelone (1) signale l'achat fait à la fin du XIIe siècle par Raymond Guilhem de Montferrier du domaine de Restinclières, sis, dit-il, dans la paroisse de Saint-Sauveur-du-Pin. Cette paroisse alors dépendait de l'abbé d'Aniane et devait peu après passer aux mains de l'abbé de Franquevaux. Les vendeurs étaient trois chevaliers, Bertrand Malecos, Bermond de Marou et Bernard Gaucelin et la vente était consentie « pro franco et libero allodio », disait l'acte; mais cette vente sans doute était faite au mépris des droits de l'évêque de Maguelone, puisque cet évêque, sur sa réclamation obtenait sans difficulté albergue annuelle de quatre chevaliers; mais le propriétaire alors se révélait si bon vassal et si plein de prévenance, il faisait au domaine de telles améliorations que l'évêque Jean de Montlaur, en août 1240 réduisait à quatre chapons par an l'albergue précédemment consentie.

Les Montferrier durant deux cents ans possèdent ainsi Restinclières que Jacques de Montferrier en 1384 cède à sa sœur Catherine, épousant Guillaume du Cayla. Catherine meurt de bonne heure laissant son héritage à son époux qui successivement, après elle, épousera Louise de Saint-Bonnet-Toiras et Miracle de Montlaur. De Louise de Saint-Bonnet, seule, il aura des héritiers qui sur leurs têtes réuniront les biens de ces trois femmes et joindront au leur le nom de Saint-Bonnet-Toiras.

Nous ne savons jusqu'à la fin du XVIe siècle que peu de choses de ces Toiras, qui toujours semblent avoir été de rudes batailleurs. Quand apparaît la Réforme, ils en embrassent avec ardeur les principes, comme d'ailleurs la majeure partie de la noblesse du Midi, et nous voyons sous les ordres de Jacques de Crussol, seigneur d'Assier, un Toiras, qui est son beau-frère, commander dans l'armée huguenote en 1568, une compagnie de cent salades. La cornette de Crussol alors représente une hydre faite de têtes de cardinaux et de moines qu'Hercule abat de sa massue. Ce Toiras en 1579 encore jouera un rôle important dans

(1) Tome II, page 558.

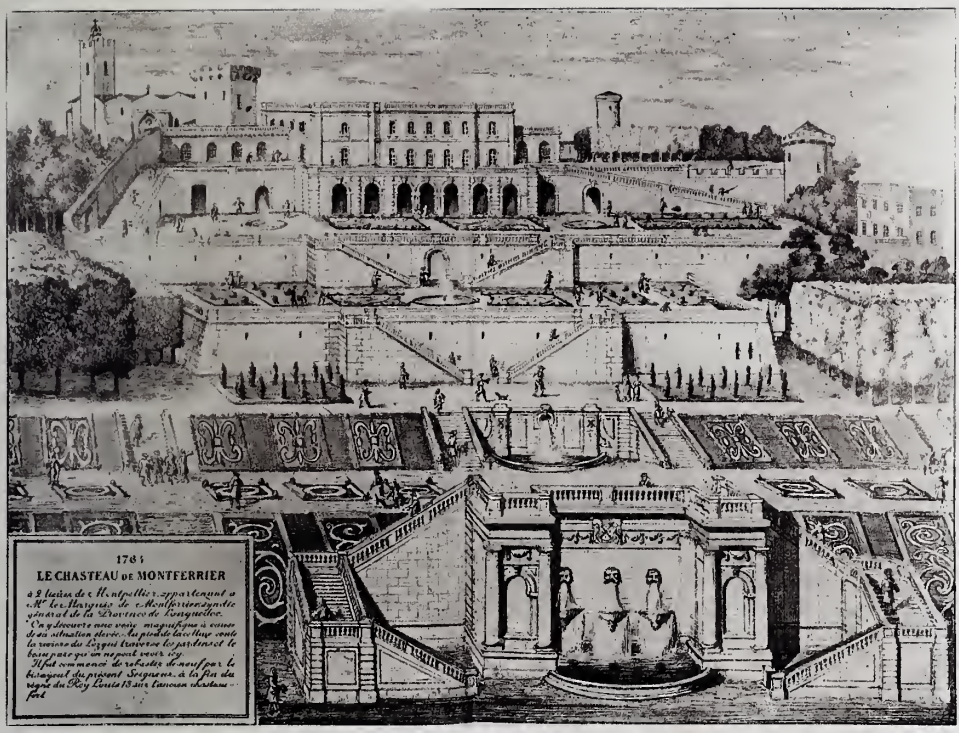

MONTFERRIER. — LE CHATEAU ET LES JARDINS EN TERRASSE.
(Gravure de 1764).

LE CHATEAU DE RESTINCLIÈRES.

l'assemblée d'Anduze et dans l'organisation de la résistance protestante.

Les Toiras abjurent-ils avec Henri IV ou avant lui ? Ce ne peut, dans tous les cas, être bien longtemps après, puisque sous Louis XIII nous voyons trois frères du nom dans les rangs des catholiques. L'un d'eux même est prêtre alors. Claude, prévôt de la cathédrale — il sera plus tard évêque de Nîmes — porte le saint sacrement lors de la procession d'action de grâces qui en 1622 termine le siège de Montpellier. Un autre des frères — on le nomme Restinclières — est gouverneur de Lunel, puis sénéchal de Montpellier. C'est lui qui, le 10 septembre 1654, visitant les travaux de l'église de Notre-Dame-des-Tables alors en reconstruction, serait tombé d'un échafaudage, sis tout au sommet de l'église et malgré ses soixante-treize ans, se serait relevé sans blessures. On cria naturellement au miracle et c'en serait un vraiment si la chute s'était, comme on dit, produite. Le miraculé devait en 1669 et à l'âge de quatre-vingt-onze ans, décéder au château de Restinclières.

Mais le plus connu des trois frères est sans contredit ce Jean de Toiras qui, né en 1585 au château de Toiras, berceau de la famille (1), capitaine aux gardes du corps durant le siège de Montpellier, faisait dans l'île de Ré, contre les Anglais de Buckingham et peu avant le siège de La Rochelle une si belle défense. Maréchal, il tombait plus tard en disgrâce comme ses deux frères. Tous trois avaient suivi le parti de Monsieur et l'on sait avec quel manque constant d'élégance ce prince abandonna toujours, pour obtenir son pardon, ceux qui s'étaient pour lui, compromis. Toiras après sa disgrâce passe au service des alliés de la France. En Italie, six mois, il défend avec opiniâtreté Casal contre les assauts répétés des Espagnols de Spinola. Bientôt après il sera tué, servant sous les ordres du duc de Savoie.

C'est le fils du sénéchal, et il avait lui-même occupé ce poste durant la disgrâce de son père, Louis, marquis de Toiras depuis la mort de son oncle le maréchal et seigneur aussi de Restinclières, qui, en 1645, épouse Elisabeth d'Amboise, comtesse d'Aubijoux

(1) Ce château existe encore dans les environs d'Anduze.

et ajoute le nom de sa femme a tous ceux que portaient déjà les membres de la famille. Et c'est cette marquise de Toiras qui devait, en 1667, avoir avec la marquise de Castries, sœur du cardinal de Bonzi, une querelle dont nous entretiennent tous les mémoires du temps, querelle née d'une question de préséance à table, d'une dispute aussi entre leurs porteurs. Il fallut pour réconcilier ces dames, et après une brouille de douze ou treize ans, un ordre exprès du roi et l'intervention de deux maréchaux de France : MM. de Schomberg et de Créqui.

Louis de Toiras joignait à ses nombreux titres celui de baron de Castelnau, du Crés et de Salaison et nous le voyons en 1663 et devant Bertrand notaire arrenter à Jean Farjon, marchand apothicaire, les deux glacières et le pigeonnier qu'il possède à Castelnau.

A ce Louis de Toiras succède François Jacques que nous voyons en 1684 « mestre de camp au régiment de Condé cavalerie » vendre à Antoine Duvidal sa seigneurie de Montferrier; époux de Françoise-Louise de Bérard, il sera le père de cette Elisabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermont du Cayla de Saint-Bonnet de Toiras d'Amboise, comtesse d'Aubijoux, qui la dernière de la famille possèdera Restinclières. Nous la verrons le 30 juillet 1715 (1) épouser très haut et très illustre Monseigneur Alexandre de La Rochefoucauld, qualifié le 2 mai 1740 (2), lorsqu'il vend des maisons que sa femme possédait encore à la Blanquerie, de duc de La Rochefoucauld et de La Rocheguyon, prince de Marcillac, pair de France et grand maître de la garde-robe du roi. Ils habitent alors dans leur hôtel à Paris, rue de Seine, paroisse Saint-Sulpice. Les immeubles vendus viennent à la duchesse de Mlle Marie de Toiras, sœur de son père, et à l'acte intervient François de Pins, capitaine au régiment de cavalerie de Monseigneur le duc de Bretagne, dont la mère était, croyons-nous, la sœur de Mlle Marie de Toiras.

La duchesse de La Rochefoucauld, trois ans avant son

(1) Le mariage certainement ne fut pas célébré à Montpellier. L'acte n'existe pas aux archives très complètes de la Tour-des-Pins et nous n'avons pu nulle part trouver le contrat de mariage.

(2) Jalaguier, notaire.

mariage, avait vendu Restinclières. Le 17 décembre 1712 et devant Brun, notaire, elle déclarait que « en conséquence de l'ordonnance du sénéchal de Montpellier, datée du 27 août 1711 et autorisant la vente et l'aliénation à perpétuité des seigneuries de Restinclières et de Prades, elle avait par un sous-seing privé vendu et déclarait vendre à noble Dominique de Cambacérès, conseiller à la Cour des Comptes Aides et Finances de Montpellier, la seigneurie de Restinclières située dans le val de Montferrand et comportant avec la justice moyenne et basse, le château, le bois dit de Restinclou au taillable de Saint-Mathieu-de-Tréviers et avec le domaine, la seigneurie de Prades, acquise par le seigneur de Restinclières de Mlle Jeanne de Mazourdoy en octobre 1640 (1).

Un long état des lieux suivait; nous y noterons seulement que la grande avenue au bas du perron était alors plantée de cyprès et que l'aqueduc amenant l'eau aux bassins était en très mauvais état. L'acte était passé dans le parloir de la maison d'éducation du Vignogoul, comme tous ceux, et ils sont nombreux qu'avant son mariage passait Mlle de Toiras, orpheline et élevée dans le dit couvent.

Voici donc maintenant Restinclières propriété des Cambacérès. Ceux-ci, qui certainement avaient pris leur nom d'un ancêtre qui avait perdu une jambe (camba cæsa, jambe coupée), étaient venus du Vigan à Montpellier tout au début du XVIe siècle. Antoine, chef alors de la famille, avait eu un fils Dominique qui, huissier d'abord, puis greffier de la Cour des Comptes avait en 1544 hérité de son parrain la Coste, de la maison qui sur la place de la Canourgue et après une presque complète réfection est aujourd'hui l'hôtel Guerre. Le petit-fils de celui-ci, un Dominique également, de Jeanne de Lamouroux sa femme aura neuf enfants parmi lesquels Jacques, auteur de la branche des Cambacérès-Restinclières et François qui, receveur des tailles au Puy, donnera naissance à la branche de l'archichancelier, le fils de ce François, Jacques receveur des tailles aussi, ayant à Montpellier épousé une demoiselle Duvidal, sœur du seigneur de Montferrier et

(1) Fages, notaire.

ayant eu d'elle ce Jean-Antoine qui longtemps maire de Montpellier aura pour fils l'archichancelier.

Il faut lire dans le si prenant ouvrage du regretté Pierre Vialles (1), l'histoire de celui que l'Empereur nommait volontiers « son empesure », qui, président du tribunal criminel de l'Hérault au début de la Révolution, membre de la Convention ensuite, devenait ministre de la justice, consul avec Bonaparte et Lebrun, puis archichancelier de l'Empire. L'homme, a-t-on dit de lui, disparut alors sous l'Altesse. Mais s'il fut un peu trop avide d'honneurs autant que d'argent, si la force de son caractère ne seconda pas assez le vif sentiment qu'il semble avoir eu du devoir, sa grande connaissance du droit, son bon sens rendirent de précieux services au moment de l'élaboration du code civil et l'empereur souvent eut à se louer des conseils que dans le privé il ne craignait pas de lui demander.

Nous trouvons aux archives du Consistoire de Montpellier et en 1668 l'acte de mariage de Jacques Cambacérés, celui qui, avons-nous dit, sera l'auteur de la branche des Cambacérés-Restinclières. Le pasteur Dubourdieu bénissait le mariage qu'il contractait avec une demoiselle Barbe, fille d'un procureur à la Cour des Aides et Finances; ils devaient avoir huit enfants dont les six premiers étaient baptisés protestants. Jacques en 1671 (2) est procureur général de la ferme des Gabelles, propriétaire de l'office des regrattiers et revendeurs de sel de Castelnau. Après son abjuration il achètera l'office de maître d'hôtel ordinaire du roi, puis une charge de conseiller à la Cour des Aides et Finances; son fils le troisième Dominique sera lui aussi conseiller aux comptes, puis, en 1712, nous l'avons dit, seigneur de Restinclières et de Prades et c'est le fils de ce Dominique qui en 1732 abandonnera le nom de Cambacérés pour prendre celui, plus reluisant, de Montlaur de Murles, nous allons conter comment.

La famille de Montlaur de Murles appartenait à la plus vieille noblesse du pays; elle n'était plus à la fin du XVIIe siècle représentée que par un Philibert de Murles, né en 1669, capitaine

(1) Cambacérès.

(2) Bellonnet, 15 janvier 1671.

aux chevau-légers et ancien page du roi, disait Basville en 1697. Fils de François de Murles, capitaine d'infanterie et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Philibert, un peu sur le tard, s'éprend d'une dame Lucrèce Michel, veuve d'un sieur Revel dont elle avait un fils (1), et le 17 juillet 1716 (2) il signe un pacte de mariage, promettant d'épouser la dite Lucrèce à première réquisition. Philibert de Montlaur n'a plus ses parents; il a seulement une sœur qui est religieuse, mais une sœur de sa mère, Diane de Bon, veuve de Girard vit encore; elle s'indigne et fait au nom de la famille opposition au mariage. Le 15 août 1716 les amoureux font leur soumission qu'ils déposent au greffe de l'Intendance mais, Mme de Girard étant bientôt décédée, le marquis de La Vrillière, secrétaire d'Etat, permet à M. de Murles de retirer sa soumission et, le 2 juillet 1719, Philibert et Lucrèce, faisant enregistrer l'acte de 1716, déclarent avoir reçu la bénédiction nuptiale et vouloir reconnaître pour leur fille légitime et naturelle Marie de Montlaur de Murles née au cours de ces contestations, auparavant même sans doute comme semblera l'indiquer la date de son mariage.

Puis et peu de jours après, le 13 juillet de la même année, et devant Bellonnet toujours, Philibert, seigneur et baron de Murles, déclare que « pour éviter les différends qu'il pourrait y avoir sur ses biens après son décès » il désigne pour son héritière sa fille Marie de Montlaur de Murles, voulant que le mari qu'elle prendra porte le nom et prenne les armes du testateur. Celui-ci mourra peu d'années après avoir testé, ayant cependant de sa femme une deuxième fille que nous verrons épouser un d'Albenas, viguier de Sommières.

Et l'exposé ainsi fait rend plus clairs les débuts de l'acte, bizarre à première vue, qui le 19 mai 1732 et devant Gros, notaire, est passé.

Nous voyons en effet comparaître d'une part noble Etienne-Joseph de Montlor, seigneur de Restinclières, fils naturel et légitime de noble Dominique de Cambacérés, seigneur de Prades,

(1) Il mourra en 1770 célibataire et laissant son héritage à sa sœur Marie de Murles.

(2) Bellonnet, notaire.

Restinclières et Saint-Sauveur du Pin, conseiller à la Cour des Comptes Aides et Finances et de feue Françoise Valette-Desplans, et d'autre part Marie de Murles, épouse dudit seigneur de Restinclières, fille et héritière de Philibert-Charles de Montlaur seigneur de Murles et de dame Lucrèce Michel. Ils déclarent que le 2 février ils ont passé un acte de mariage sous signatures privées, que le mariage a été béni à Saint-Pierre et consommé et que maintenant ils entendent rendre cet acte public. Ils rappellent le testament de Philibert de Montlaur et disent que, en conséquence, il a été convenu que le sieur de Restinclières, comme les enfants à naître du mariage, prendraient le nom et les armes de la maison de Montlaur. Suit dans l'acte l'état des apports, le domaine de Restinclières étant donné par Cambacérés à son fils, lequel fait don à sa femme, infiniment moins riche que lui de tous les diamants et des perles qui lui viennent de sa mère.

On pense si ce mariage, proclamé trois mois seulement après la célébration et unissant deux familles d'origine très différente fit jaser; un manuscrit de l'époque renferme cet assez méchant quatrain :

Que l'ex huissier au poids de l'or
Pour couvrir sa bourgeoise mine
Achète le nom de Montlor
De la fille de Messaline...

Mais en dépit des sarcasmes Joseph-Etienne de Cambacérés, toute sa vie, porte le nom de Montlor. C'est Montlor de Restinclières que nous le voyons signer quand en 1737, son père étant décédé, il vend à Fulcrand Boussairolles la charge de conseiller aux Comptes que possédait celui-ci, charge qu'un Montlaur ne peut plus décemment occuper. C'est sous le nom de Montlaur de Restinclières qu'il décède et qu'il est inhumé le 19 juillet 1779, mais ce nom qu'il avait pris lui appartenait-il légalement ? Il est permis d'en douter quand on sait que le juge mage, qui certes n'avait aucune raison à cette époque d'indisposer une famille puissante et honorée, fait le 19 juin 1785 sur le registre mortuaire rayer le nom de Montlaur et mettre en échange le nom de Cam-

bacérés (1); quand on voit chez Granier, notaire et en 1770 des témoins venir déclarer bien connaître noble Etienne-Joseph de Cambacérés « appelé depuis son mariage » Etienne-Joseph de Montlaur Restinclières.

Restinclières cependant était devenue la propriété de Joseph-Charles de Montlaur de Murles quand le 16 novembre 1761 (2) il épousait Mlle de Sénés. Joseph-Etienne « tenant ce mariage pour agréable » donnait à son fils la maison de la Canourgue (l'actuel hôtel Guerre), la terre et le château de Restinclières avec la terre de la Tour-du-Pin et la seigneurie de Prades, le tout meublé et estimé cent dix mille livres, tandis que de sa mère, la marié recevait la seigneurie et le château de Murles estimés quatre-vingt dix mille livres.

Joseph-Charles, 30 ans plus tard (3), et nous ne savons pour quelle cause émancipe son fils aîné Charles-Joseph marié et lui fait donation des mêmes biens en même temps qu'il assure l'avenir d'une demoiselle Suzanne Pons et du fils qu'il a eu d'elle quinze ou seize ans auparavant. Mais le 28 brumaire an III et devant Bonfils toujours — il a dans l'intervalle épousé la mère et légitimé l'enfant — Joseph-Charles, annulant en fait l'acte de 1791 fait héritiers par égales parts ses quatre fils, le légitimé aussi bien que les légitimes.

Deux de ceux-ci ayant émigré, le château de Murles et le domaine de Montlaur, saisis sur la tête de Cambacérés Murles est il dit — car la Révolution a refait de Montlaur un Cambacérés — sont vendus comme biens nationaux le 16 prairial an VI. Restinclières échappe à la vente; c'est un peu le fief des Cambacérés et l'un de ces Cambacérés maintenant, après avoir été conventionnel est ministre de la justice; il a dû sans doute, intervenir en faveur de ses cousins.

Charles-Joseph-Marie redevenu marquis de Montlaur, maintenant est rentré en France. Chevalier de Saint-Louis et de la

(1) On peut voir aux archives municipales de La Tour-des-Pins, G G 135 folio 78, la rature, l'ancien nom reprenant sa place et la date de l'ordonnance.

(2) Vézian, notaire.

(3) Bonfils, notaire, 16 mars 1791.

Légion d'honneur, il est à l'armée de Condé devenu maréchal de camp; son père, ses frères sont morts et il a, quand en 1813, est décédé le dernier d'entre eux fait son héritier son cousin germain Henri du Lac. Le 3 novembre 1820 devant Barescut, notaire à Mèze, conservant seulement le mobilier du château, il vend pour 265.000 Restinclières, à un Samuel Bentham, qui est dit dans l'acte demeurer à Montpellier, hôtel du Palais, boulevard Saint-Guilhem et qu'un autre acte qualifie d'ancien brigadier général au service de la Russie, chevalier de Saint-Georges, alors domicilié à Londres (1). L'acte, nous ne savons pourquoi, est passé à Gigean dans la maison servant d'auberge et appartenant à Pierre Garrel, maire alors de la commune.

Samuel Bentham devenu Montpelliérain s'adonne à l'herborisation. Il est membre titulaire de la Société d'Histoire Naturelle de l'Hérault et les annales de la société renferment de lui d'intéressantes études. Philantrope, il aurait, dit-on, fait d'une partie du château une salle d'asile pour les enfants pauvres du pays; le domaine après lui appartient à sa fille Marie-Louise; elle est, quand devant Sarran, notaire et le 30 janvier 1835, elle se défait du domaine, qualifiée d'épouse séparée de biens du marquis Louis-Pierre-François de Chesnel, lieutenant-colonel d'infanterie en disponibilité, demeurant à Pompignan (Tarn-et-Garonne).

L'acquéreur alors est M. Louis Parmentier, négociant, demeurant à Lodève, il sera maire de Montpellier de 1849 à 1852.

Son fils, Louis-Fulcrand-Ernest Parmentier, représenté dans l'acte par Paulin Durand, ancien banquier à Barcelone et fils du maire guillotiné de Montpellier, vend le 30 novembre 1864 (2), à François Guilbaud, rentier demeurant à Montpellier et précédemment à San Antonio (Texas). Le domaine alors a deux cent quarante-trois hectares; le prix est de deux cent cinquante mille francs, dont vingt mille pour le mobilier.

Guilbaud, le 19 août 1876, vend à Darolles père et fils de

(1) Il était surintendant de l'arsenal de Portsmouth, lisons-nous dans les mémoires de Stuart-Mill, le célèbre philosophe anglais qui, ami de la famille Bentham, fit un séjour chez eux à Restinclières.

(2) Bort, notaire.

Séte — qui eux-mêmes, le 11 mars 1882 revendent à un M. Calmette de Cruzy. Le domaine, depuis cinquante ans a changé bien souvent de mains. Il est heureusement, le 7 novembre 1895, acheté par M. Huc, important négociant en vins de Béziers et maintenant appartient au gendre de celui-ci à M. René Sicard. Le vignoble est son domaine; il est, nous l'avons dit, admirablement tenu; le beau parc relève de Mme Sicard et grâce à son goût très sûr, peu à peu, redevient ce qu'il était au temps des Toiras et des Montlaur.

CARTE SCHÉMATIQUE
POUR L'IDENTIFICATION DES RÉSIDENCES
DONT TRAITE L'OUVRAGE

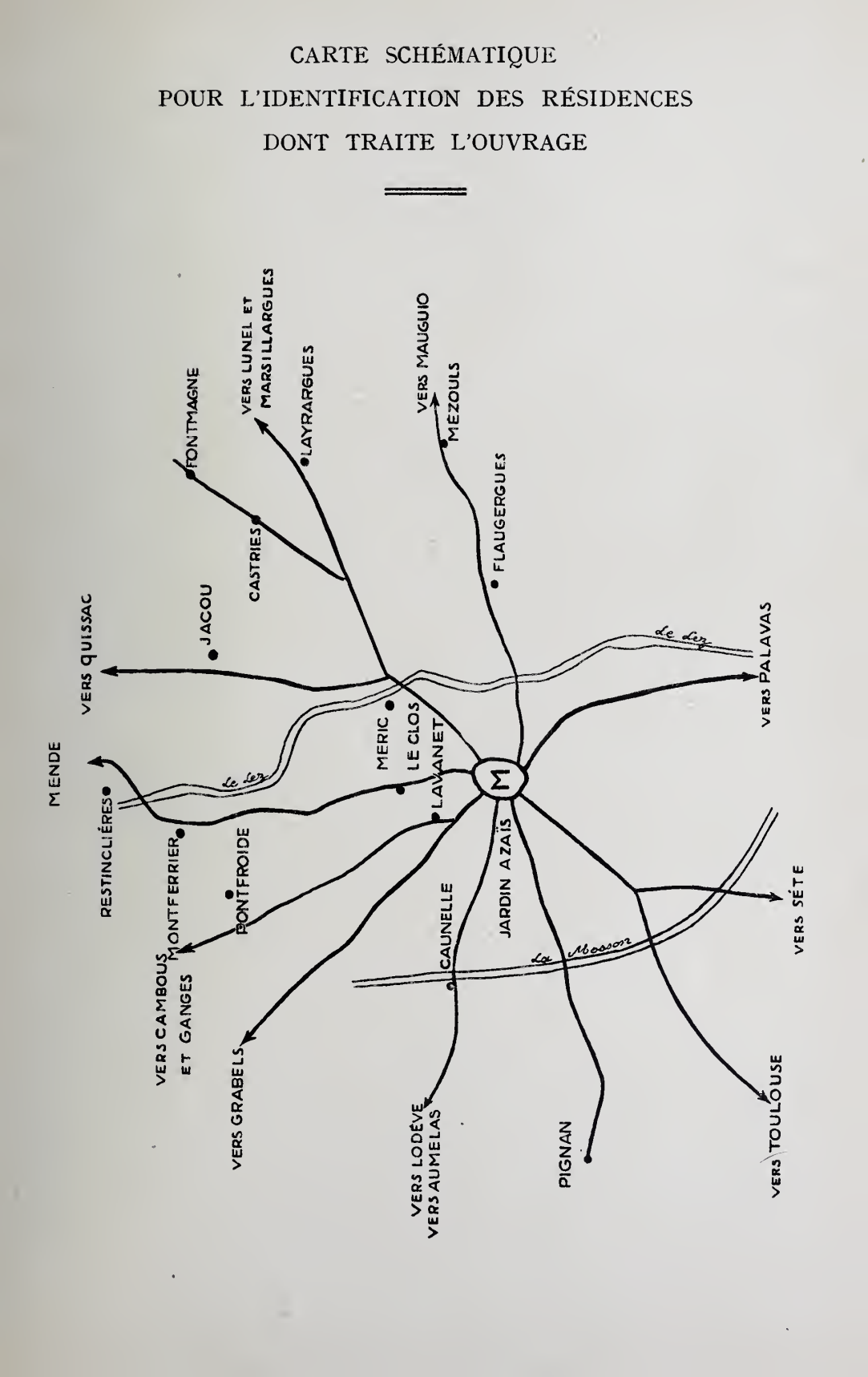

TABLE DES MATIÈRES

Préface IX
Aumelas 13
Cambous 21
Castries 27
Caunelle 39
Le Clos 47
Flaugergues 53
Fontfroide 59
Fontmagne 67
Jacou 77
Jardin Azaïs 83
Lavanet 91
Layrargues 95
Marsillargues 101
Méric 109
Mézouls 119
Montferrier 129
Pignan 143
Restinclières 151

GRAVÉ ET IMPRIMÉ
PAR
SADAG DE FRANCE
BELLEGARDE (AIN)
MCMXXXII

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01515 3915